



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2097

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483

Sciences sociales

Discipline : Histoire

Spécialité : Archéologie médiévale et moderne

Soutenue publiquement le 15 décembre 2021, par :

Amélie ROGER

Implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (XIII^e - XVII^e siècle).

Devant le jury composé de :

Andreas HARTMANN-VIRNICH, Professeur des universités, Université Aix-Marseille 1, Président

Elisabeth LORANS, Professeure des universités, Université de Tours, Rapporteuse

Ludovic VIALLET, Professeur des universités, Université Clermont Auvergne, Rapporteur

Jacques BUJARD, Conservateur en Chef du Patrimoine, Office du patrimoine et de l'archéologie, Examineur

Anne BAUD, Maître de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2
UMR5138 Archéologie et Archéométrie
UFR Temps et territoire - Département d'Histoire
Ecole doctorale de Sciences Sociales (ED 483)

IMPLANTATION DES ORDRES MENDIANTS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE (XIII^E - XVII^E SIÈCLES)

Par Amélie ROGER

Sous la direction de Mme Anne BAUD

Volume 3 - Plans, représentations et phasages



Thèse d'archéologie médiévale et moderne

(Doctorat d'Histoire)

Présentée et soutenue publiquement le 15 décembre 2021

en vue de l'obtention du grade de docteur de l'université Lumière Lyon 2

Devant un jury composé de :

Anne Baud	MCF HDR, Université Lumière Lyon 2, UMR5138
Jacques Bujard	Docteur, Conservateur cantonal, Chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie
Andréas Hartmann	Professeur, Université d'Aix-Marseille I, UMR 7298 LA3M
Elisabeth Lorans	Professeur, Université de Tours, UMR 7324, membre de l'I.U.F.
Ludovic Viallet	Professeur, Université Clermont Auvergne, Espaces et cultures (CHEC), MSH
Panayota Volti	MCF, Université Paris-Nanterre, Arscan-Thema UMR 7041

Table des matière et des illustrations	3
PLANS ET REPRÉSENTATIONS	11
Genève - Dominicains	13
Fig. 1 - Limites de l'enclos repositionnées sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger).....	13
Fig. 2 - Plan du couvent (détail de Blondel 1919)	13
Fig. 3 - Localisation des couvents mendiants de Genève, XVe siècle (D.A.O. : A. Roger)	14
Genève - Franciscains	15
Fig. 4 - Limites de l'enclos repositionnées sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger).....	15
Fig. 5 - Estampe de Genève, imprimée par Pierre Choutet, 1655 (couvent au premier plan à gauche).....	15
Fig. 6 - Détail du plan Billon, Ancien plan cadastral de la ville de Genève, 1726 (CIG, cote : 39G 2 a) ...	16
Fig. 7 - Pierre Soubeyran, « Genève, couvent de Rive : place des prédications », Plume, lavis, sur vergé, 1769 (CIG)	16
Fig. 8 - Plan du couvent (Plan 2010, 6)	17
Fig. 9 - Reconstitution du couvent, Gérard Deuber (service cantonal d'archéologie de Genève) (Morenzoni 2006)	17
Nyon - Franciscains	19
Fig. 10 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	19
Fig. 11 - Plan schématique de Nyon et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)	19
Fig. 12 - Plan visuel Bonnet 1672 (Archives communales de Nyon - BLEU K-300.1) Etat de la parcelle avant la construction du nouvel hôpital	20
Fig. 13 - Plan géométrique détaillé du territoire de Nion, levés à la planchette en 1808 et 1809 par Alexandre Roger, commissaire arpenteur (Archives du canton de Vaud : GB 246 a 1).....	21
Fig. 14 - Carte topographique de la ville et du territoire de Nion, 1811 (Archives du canton de Vaud : GC 1246-2 - C).....	21
Fig. 15 - « Neuis. Nion. », représentation ancienne de Nyon (Université de Bern - Bibliothek Münstergrasse MUE Ryh 3220 : 1B) Le clocher du couvent apparaît en partie gauche	22
Gex - Carmes.....	23
Fig. 16 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	23
Fig. 17 - Plan schématique de Gex et du couvent carme (D.A.O. : A. Roger)	23
Fig. 18 - Plan napoléonien, détail ancien couvent des carmes (A.D.A., 3 P 6269 - Feuille 1 (1845)	24
Fig. 19- Plan napoléonien, ville de Gex (A.D.A., 3 P 6269 - Feuille 1 (1845).....	24
Seyssel - Augustins	25
Fig. 20- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	25
Fig. 21 - Plan schématique de Seyssel et du couvent augustin (D.A.O. : A. Roger).....	25
Fig. 22 - Plan de la ville de Seyssel, 1720 (B.N.F., département Cartes et plans, GE D-26604)	26
Fig. 23 - Mappede Sarde de Seyssel (ADHS : 1 C d 139 - 25 janvier 1762). Le couvent apparaît sur la rive droite	26
Fig. 24 - Cadastre de 1814 (A.D.H.S., 3 P 9018 - Feuille1)	27

Fig. 25 - Cadastre de 1814, détail (A.D.H.S., 3 P 9018 - Feuille1). Le couvent est à cette époque un terrain appelé « vague », mais où apparaît le plan-masse de l'église en n° 342.	27
Fig. 26 - Seyssel, Claude Chastillon, vers 1640 (B.N.F.). Le couvent apparaît sur la droite, au fond de l'estampe.	28
Annecy - Dominicains.....	29
Fig. 27- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	29
Fig. 28 - Plan schématique d'Annecy et des couvents mendiants (D.A.O. : A. Roger)	29
Fig. 29 - La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie, C. Chastillon, J. Poincart, 1598 (ph. A.D.H.S., PF 837).....	30
Fig. 30 - Theatrum Sabaudiae - Annecy - 1725	30
Fig. 31 - Mappede Sarde - 1 C d 88-COPIE - Annecy - 1732	31
Fig. 32 - Plan de la maison, Eglise et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy, époque révolutionnaire (A.M.A., 20 Fi 00034 (ancienne cote : GR 188. CL 14)).....	31
Fig. 33 - Ancienne grenette et chevet de l'église avant 1863 (A.M.A.)	32
Fig. 34 - Cadastre français (A.D.H.S. : 3 P 3/2286 - Feuille n° 28, parcelles n° 190 à 1971 - 2 avril 1866)..	32
Fig. 35 - Restauration de l'église St Maurice : plan horizontal ; Auguste MANGE, 1874 (A.M.A. : 2 Mo 3/043*)	33
Fig. 36 - Place de l'hôtel de ville : église Saint-Maurice et grenette construite en 1882 (A.M.A.).....	33
Fig. 37 - Intérieur de l'église Saint-Maurice, vers 1900 : décor mural de 1897 (A.D.H.S., 8 Fi 335)	34
Fig. 38 - Façade occidentale, vers 1900 : maison adossée à l'angle gauche de la façade (A.D.H.S., 2 Fi 333)	34
Fig. 39 - Plan Saint-Maurice - antérieur à 1933 (MH Charenton - Plan F II)	35
Fig. 40 - Plan de Saint-Maurice, Etude préalable pour le classement M.H., 1932 (MH Charenton)	35
Fig. 41 - L'église Saint-Maurice et la caserne Decoux, avant 1933 (A.M.A., 2 M1).....	36
Fig. 42 - Sacristie nouvelle de l'église Saint-Maurice, 1933 (A.M.A., 2 M 1/002bis).....	36
Fig. 43 - EBâtiments de la caserne Decoux, au nord de l'église, avant destruction en 1937 (A.M.A., 2 M2 41)	37
Fig. 44 - Façade nord, après 1937 (A.M.A.)	37
Fig. 45 - Façade occidentale : vers 1937, lors de la démolition de la maison adossée à l'angle gauche de la façade (A.M.A., 2 M1 3bis)	38
Fig. 46 - Façade occidentale avant et après travaux, 1937 (A.M.A., 2 M1 3bis).	38
Fig. 47 - Eglise Saint-Maurice avant et après les restaurations de 2017	39
Thonon - Augustins.....	41
Fig. 48- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	41
Fig. 49 - Plan schématique de Thonon et du couvent augustin (D.A.O. : A. Roger).....	41
Fig. 50 - Theatrum Sabaudiae - Thonon (1725).....	42
Fig. 51 - Mappede Sarde (1731)	42
Fig. 52 - Cadastre français (1873).....	42
Fig. 53 - Carte postale ancienne - Ruine du choeur de l'église	43
Cluses - Franciscains	45
Fig. 54- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	45

Fig. 55 - Plan schématique de Cluses et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)	45
Fig. 56 - Détail de la Mappede Sarde de Cluses (ville et couvent)	46
Fig. 57 - Assemblage des Mappede Cluses (ville et territoire). La ville est figurée en rose, le couvent en vert et les possessions du couvent en jaune. Vers 1730	47
Fig. 58 - Intérieur de l'église avant rénovation, carte postale ancienne (1926).....	48
Fig. 59 - Intérieur de l'église avant rénovation, carte postale ancienne (1974).....	48
Fig. 60 - Façade nord	49
Fig. 61 - Façade ouest.....	49
Genève - Augustins.....	51
Fig. 62 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	51
Fig. 63 - Plan du couvent (détail de Blondel 1919)	51
Coppet - Dominicains	53
Fig. 64- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	53
Fig. 65 - Plan schématique de Coppet et du couvent dominicain (D.A.O. : A. Roger).....	53
Fig. 66 - Plan de la ville et du château de Coppet vers 1660 (photo Monuments d'Art et d'Histoire de l'original perdu) (Eggenberger, Grandjean 1996, 15).....	54
Fig. 67 - Plan de la ville de Coppet en 1701 (photo Monuments d'Art et d'Histoire) (Eggenberger, Grandjean 1996, 16).....	55
Fig. 68 - Temple de Coppet, vue vers l'est, carte postale, 1909	55
Fig. 69 - Coppet, temple. Portail. Collection Max van Berchem (EAD 8741).....	56
Fig. 70 - Coppet, temple. Vue intérieure. Collection Max van Berchem (EAD 8742).....	56
Fig. 71 - Coppet, temple - Vue du chevet. Collection Max van Berchem (EAD 8740)	56
Fig. 72 - Façade occidentale	57
Fig. 73 - « Vieux couvent », façade occidentale (Eggenberger, Grandjean 1996).....	57
Fig. 74 - Proposition de reconstitution du jubé (Eggenberger, Grandjean 1996)	58
Fig. 75 - Proposition de reconstitution du couvent (Eggenberger, Grandjean 1996).....	58
Annecy - Franciscains.....	59
Fig. 76 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	59
Fig. 77 - Plan schématique d'Annecy et des couvents mendiants (D.A.O. : A. Roger)	59
Fig. 78 - Plan non-daté aux Archives d'Etat de Turin (XVIIe siècle?	60
Fig. 79 - Theatrum Sabaudiae - Annecy - 1725. La représentation des espaces conventuels ne correspond pas à la réalité.....	60
Fig. 80 - Mappede Sarde - 1 C d 88-COPIE - Annecy - 1732	61
Fig. 81 - Plan demandé aux cordeliers par les syndics pour des travaux le long du Thiou (1739) (A.M.A. FF10 (17))	61
Fig. 82 - Détail du plan de 1739 (A.M.A. FF10 (17))	62
Fig. 83 - Plan du couvent conservé aux A.D.H.S. (1-G-361)	62
Fig. 84 - Plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T., Inventaire n° 87 « Materie Ecclesiastice », paquet 7 « Regolari di là dai monti », non daté).....	63
Fig. 85 - Détail du plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T.)	63

Fig. 86 - Détail du plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T.) (suite)	64
Fig. 87 - Plan de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.M.A., Cl 9)	64
Fig. 88 et 89 - Photographies anciennes A.D.H.S., 1883	65
Fig. 90 - Photographie ancienne A.D.H.S., 1883	65
Fig. 91 - 1901 : projet d'agrandissement du chevet (M.H., Plan F I)	66
Fig. 92 - Etat des lieux avant projet d'agrandissement du chevet, 1901 (M.H., Plan F I)	66
Fig. 93 - Plan en 1942 - R. Fontaine (architecte des Monuments Historiques)	67
Fig. 94 - Façade en 1942 - R. Fontaine (architecte des Monuments Historiques)	67
Fig. 95 et 96 - Etat actuel : vaisseau central et sacristie	68
Fig. 97 et 98 - Etat actuel : galerie est et galerie nord	68
Evian - Franciscains.....	69
Fig. 99 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)	69
Fig. 100 - Plan schématique d'Evian et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)	69
Fig. 101 - Theatrum Sabaudiae - Evian (vue depuis le nord) - 1725	70
Fig. 102 - Mappes Sarde - Evian (vue depuis le nord) - 1 C d 146-COPIE - 1728-1738	70
Fig. 103 - Couvent des soeurs de saint Joseph - Gouache de A. de Lenaul - 1854	70
Fig. 104 - Cadastre français : 3 P 3/4497 - Tableau d'assemblage - 2 octobre 1867	71
Fig. 105 - Cadastre français : 3 P 3/4499 - Feuille n° 2, parcelles n° 363 à 1200 - 1er novembre 1867	71
Fig. 106 - Cadastre rénové - 2591 W 190 - 1964	72
Fig. 107 - Probable ancienne élévation du couvent des soeurs de Saint-Joseph. Photo prise lors d'une visite d'Evian (17 juin 2019). Ce mur masque la descente d'un parking sous-terrain	72
PHASAGES	73
Dominicains d'Annecy.....	77
<i>Description de l'église.....</i>	<i>77</i>
Le chevet	77
Fig. 108 - Eglise depuis l'est.....	77
Fig. 109 - Choeur et sanctuaire	78
Fig. 110 - Canal Saint-Dominique	79
Fig. 111 - Retombées des ogives du sanctuaire (à gauche) et du choeur (à droite)	80
Fig. 112 - Fresque de Philibert de Monthouz dans le sanctuaire (mur nord).....	82
Mise en œuvre du chevet.....	82
Le vaisseau central	83
Fig. 113 - Vues générales de la nef avant les travaux de 2015 (vers l'est)	84
Fig. 114 - Peinture murale de la Vierge à la ceinture	85
Le bas-côté sud.....	86
Fig. 115 - Bas-côté sud (intérieur)	86
Fig. 116 - Bas-côté sud (extérieur).....	87

Mise en œuvre spécifique du bas côté sud	88
Le bas-côté nord	89
Fig. 117 -Bas-côté nord (extérieur).....	90
Le clocher	91
Fig. 118 -Clocher	91
Fig. 119 -Clocher, deuxième étage.....	92
Fig. 120 -Culs-de-lampe de la chapelle au rez-de-chaussée du clocher	94
Fig. 121 -Clé de voûte annulaire au rez-de-chaussée du clocher.....	95
Fig. 122 -Déroulé pierre-à-pierre de l'escalier médiéval.....	96
L'escalier médiéval (opération 2015).....	97
Fig. 123 - Vue zénithale de l'escalier.....	98
Fig. 124 - Molasse bicolore dans l'escalier	99
Fondations du jubé (opération 2014).....	102
Fig. 125- Fondations du jubé (et des aménagements liturgiques du XIXe siècle).....	102
Fig. 126 - Fondations du jubé et de retombées de couverture (relevé : R. Boissat, A. Roger).....	104
Les matériaux	105
Fig. 127 -Utilisation de la molasse dans les élévations du chevet.....	106
<i>Proposition de phasage</i>	107
Fig. 128 -Proposition de phasage de construction de l'église Saint-Maurice.....	107
Construction de l'église d'après les textes	108
Compléments d'informations fournis par l'étude de bâti	111
Fig. 129 - Eléments de décor en place contre une base sous un cul-de-lampe (gouttereau sud du chœur) 118	
Fig. 130 - Fondation et base d'une pile mises au jour à l'aplomb d'un cul-de-lampe (gouttereau sud du choeur).....	119
Fig. 131 - Mapped sarde Annecy - Jubé de Saint-Maurice.....	122
Fig. 132 - Plan de la maison, Eglise et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy, époque révolutionnaire (A.M.A.)	123
Fig. 133 - Jubé de la Chaise-Dieu (à gauche) et de Brou (à droite).....	125
Franciscains Observants de Cluses	127
<i>Description des espaces encore en élévation</i>	127
Fig. 134 - Plan de localisation des espaces	129
<i>L'église</i>	130
Le vaisseau central (E 2)	130
Fig. 135 - Vaisseau central	130
Fig. 136 - Gouttereau oriental de la nef (UM2).....	132
Fig. 137 - Gouttereau occidental de la nef (UM2), corbeaux extérieurs	134
Le chevet (E 1)	135

Fig. 138 - Chevet, vue intérieure (choeur et sanctuaire).....	135
Fig. 139 - Chevet, UM 11, parement extérieur	136
Les chapelles latérales (E3 et E4).....	138
Fig. 140 - Chapelles latérales (gouttereau occidental de la nef)	138
Fig. 141 - Chapelle sud (extérieur et intérieur).....	139
Fig. 142 - Chapelle sud, UM6, porte ancienne	140
Fig. 143 - Chapelle nord (extérieur et intérieur).....	141
<i>Les bâtiments édifiés à l'ouest du chevet (E5 à E9) - Rez-de-chaussée</i>	<i>142</i>
Couloir de distribution voûté (E8).....	142
Fig. 144 - Couloir de distribution voûté (accès au choeur vers l'est, à gauche, poursuite du couloir vers l'ouest, à droite)	143
Fig. 145 - Poursuite du couloir de distribution voûté (petit local technique municipale à droite)	143
Sacristie (E7)	143
Fig. 146 - Sacristie. A droite, vue extérieure (la sacristie correspond à la moitié droite de l'image).....	144
Rez-de-chaussée du clocher (ES 6.1)	144
Fig. 147 - Chaufferie (rez-de-chaussée du clocher), épaulement occidental de la nef (vue vers le nord). 145	
Salle paroissiale (E5).....	145
<i>Premier étage des bâtiments occidentaux.....</i>	<i>146</i>
Petite pièce voûtée (ES 8.4)	146
Fig. 148 - Petite pièce voûtée au 1er étage. Vue vers l'est, à gauche. Vue vers l'ouest, à droite.....	146
1er étage du clocher (ES. 6.2)	146
Fig. 149 - Clocher. Départ d'arc dans le prolongement de l'UM7. Corbeau sur l'UM10.....	147
Fig. 150 - Coupe longitudinale sur l'axe de l'UM7.....	147
Espace de distribution du premier étage (ES 5.2)	148
Fig. 151 - Petite baie (UM10) donnant originellement sur le sanctuaire.....	148
<i>Les combles.....</i>	<i>149</i>
Fig. 152 - UM23, surélévation du gouttereau nord du chevet (détail des UC).....	149
Elévation orientale (UM 24).....	151
Fig. 153 - UM24, surélévation du gouttereau est du chevet	151
Les autres élévations (UM25 et UM26)	152
Fig. 154 - Conduit de la cheminée (sacristie) dans UM10 et UM26	152
<i>Propositions de phasage.....</i>	<i>152</i>
Rappels historiques.....	152
Fig. 155 - Elévations actuelles, chronologie de construction	155
Un premier bâtiment et la chapelle Notre-Dame de Consolation	156
Construction de la nef.....	156
Fig. 156 - Un premier état du cloître?.....	157

Un premier état du cloître ?.....	157
Le carré claustral au XVIIIe siècle.....	158
Fig. 157 - Le carré claustral au XVIIIe siècle.....	158
Fig. 158 - Les bâtiments juste avant 1899	159
Fig. 159 - L'école d'horlogerie et une partie des bâtiments anciens.....	160
Fig. 160 - L'école d'horlogerie, façade.....	160
Fig. 161 - Mairie (l'école d'horlogerie a été détruite, mais certains bâtiments sont encore en élévation).161	
Fig. 162 - Service de secours incendie dans les anciens bâtiments aujourd'hui détruits	161
Les décors.....	162
Fig. 163 - Décors peints à l'intérieur avant les années 1960'	162

PLANS ET REPRÉSENTATIONS

GENÈVE - DOMINICAINS

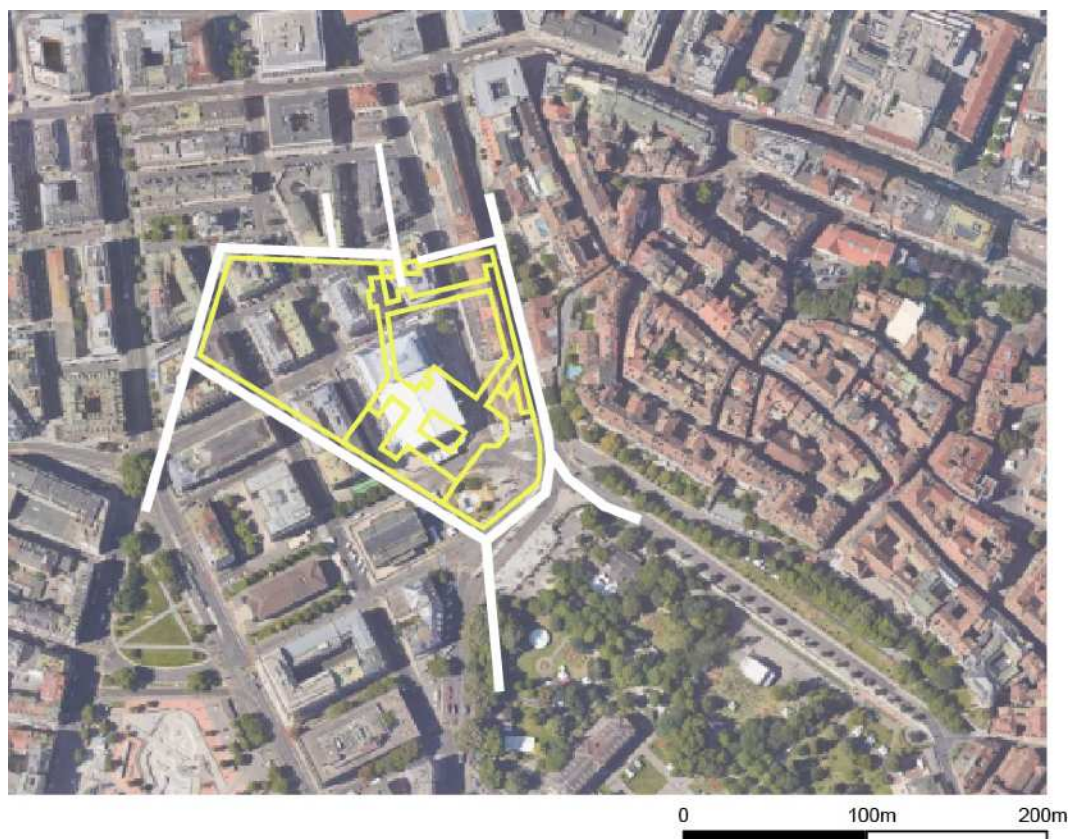


Fig. 1 - Limites de l'enclos repositionnées sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)



Fig. 2 - Plan du couvent (détail de Blondel 1919)

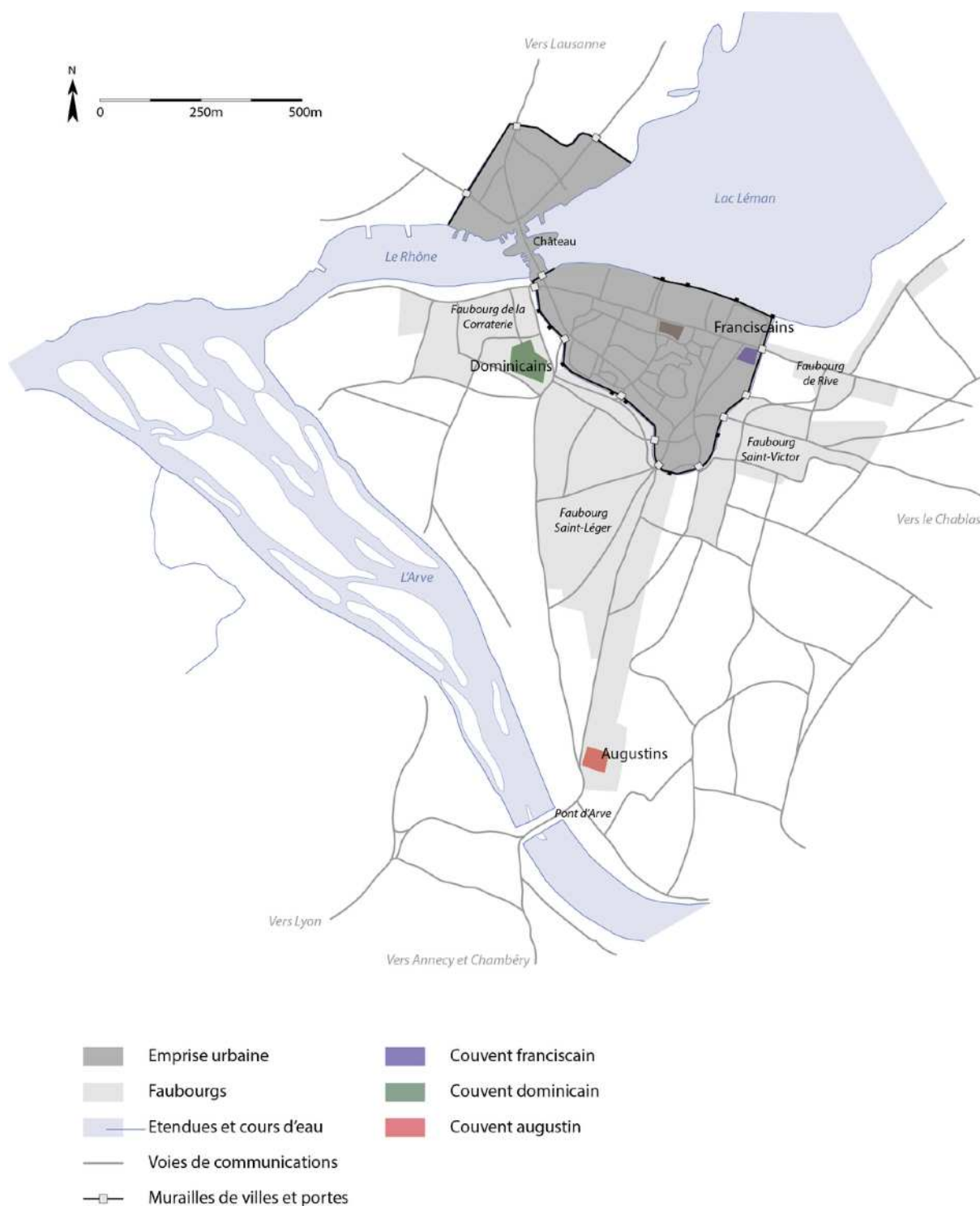


Fig. 3 - Localisation des couvents mendiants de Genève, XVe siècle (D.A.O. : A. Roger)

GENÈVE - FRANCISCAINS



Fig. 4 - Limites de l'enclos repositionnées sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)



Fig. 5 - Estampe de Genève, imprimée par Pierre Choutet, 1655 (couvent au premier plan à gauche)

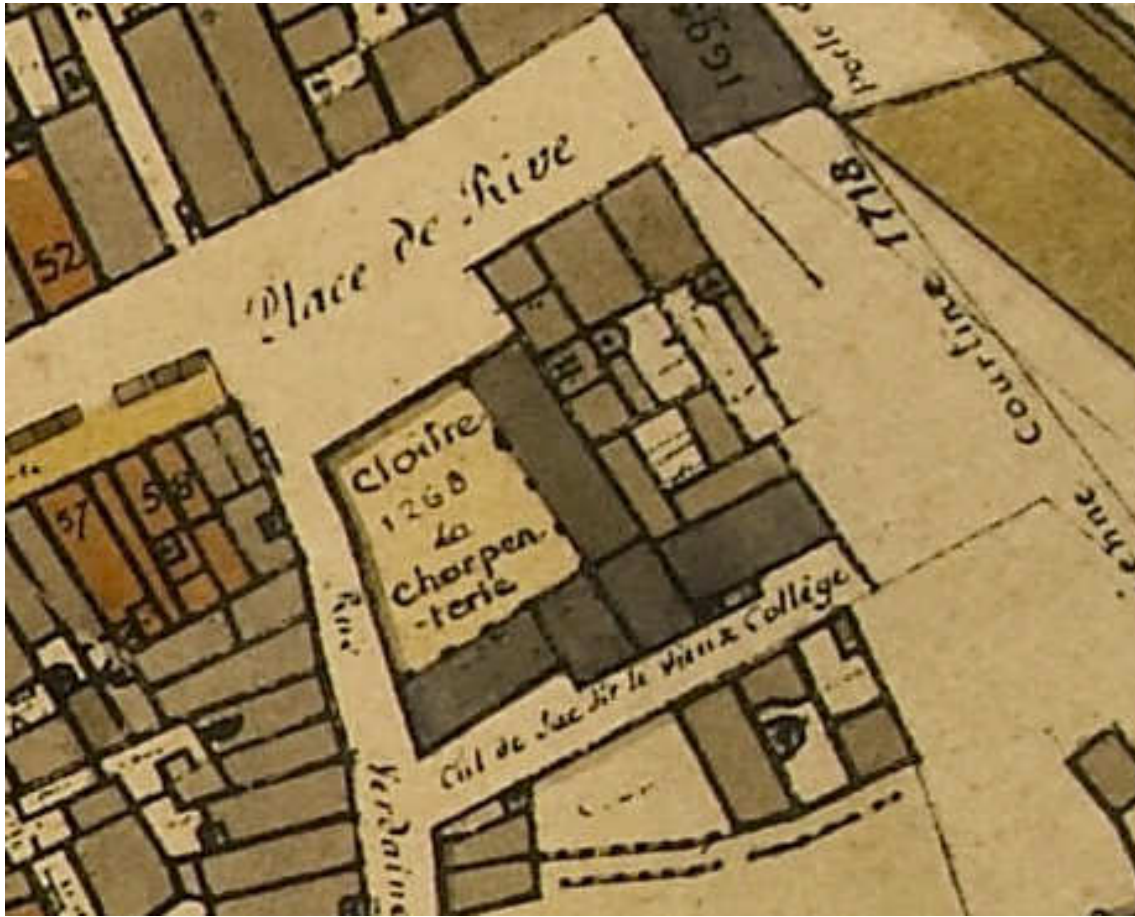


Fig. 6 - Détail du plan Billon, *Ancien plan cadastral de la ville de Genève*, 1726 (CIG, cote : 39G 2 a)



Fig. 7 - Pierre Soubeyran, « Genève, couvent de Rive : place des prédications », Plume, lavis, sur vergé, 1769 (CIG)

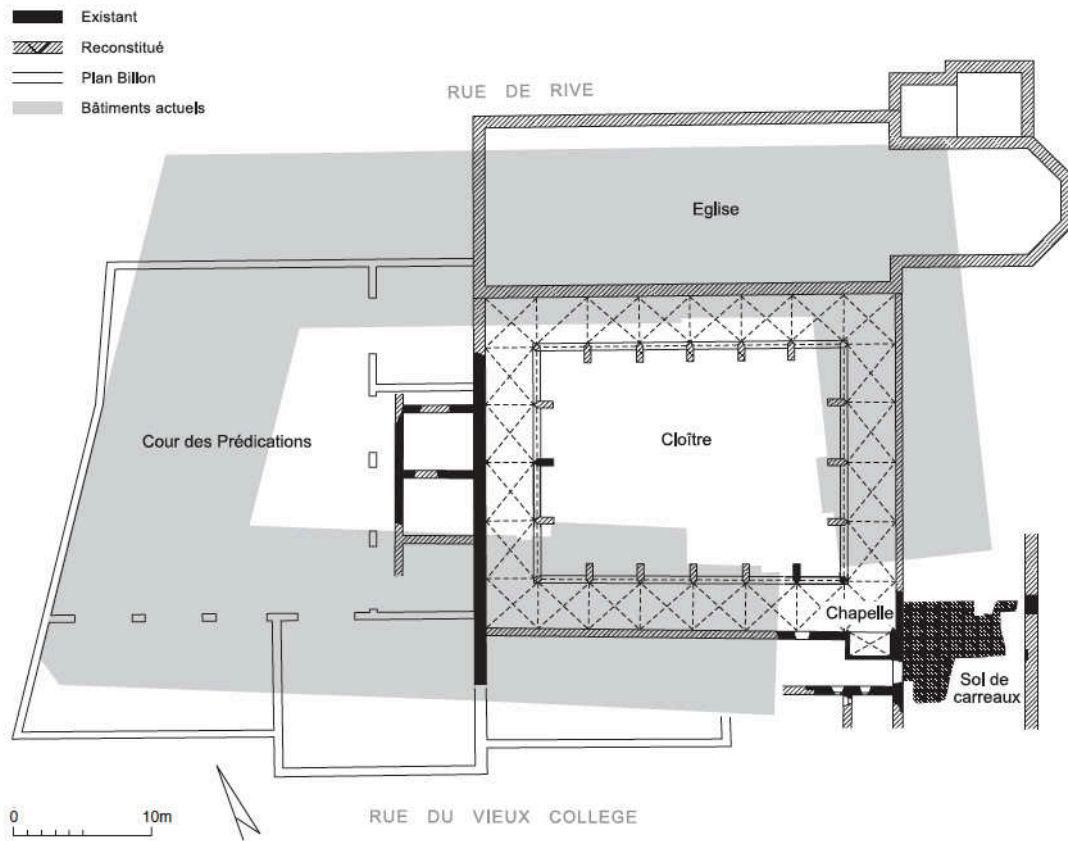


Fig. 8 - Plan du couvent (Plan 2010, 6)

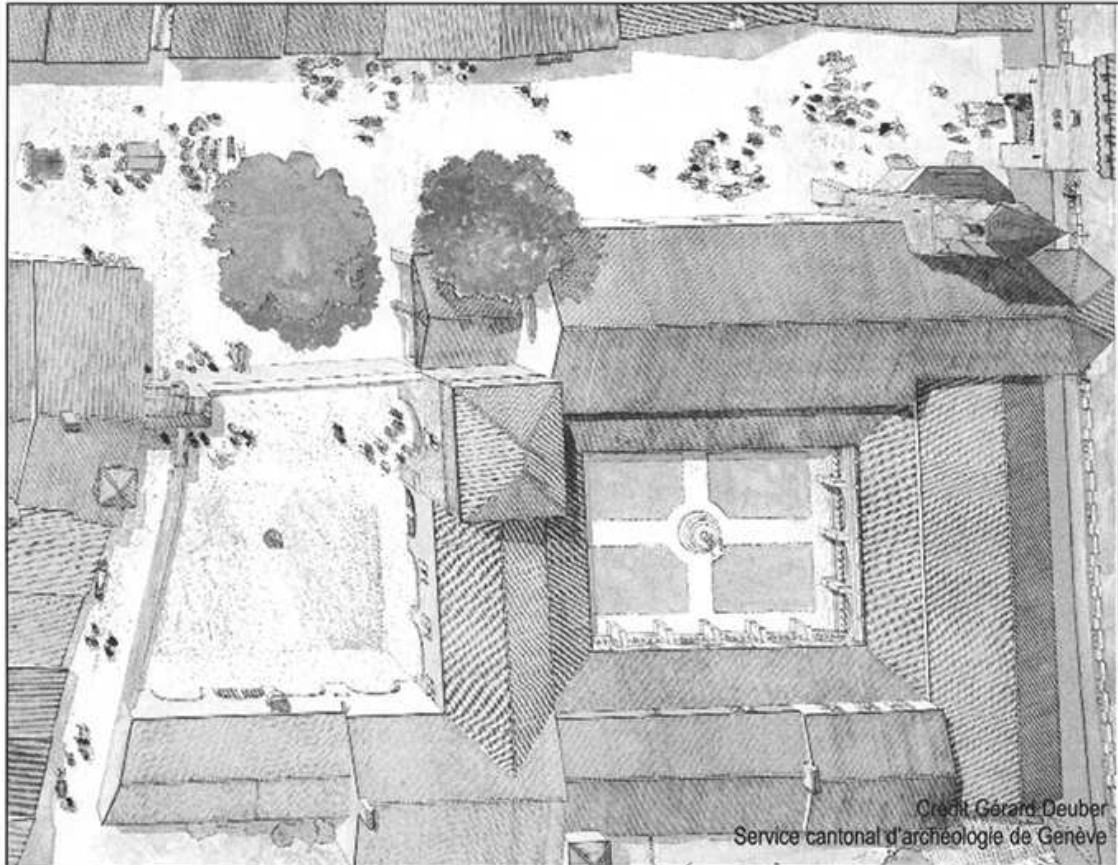


Fig. 9 - Reconstitution du couvent, Gérard Deuber (service cantonal d'archéologie de Genève) (Morenzoni 2006)

NYON - FRANCISCAINS



Fig. 10 - Emprise de l'enclous repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

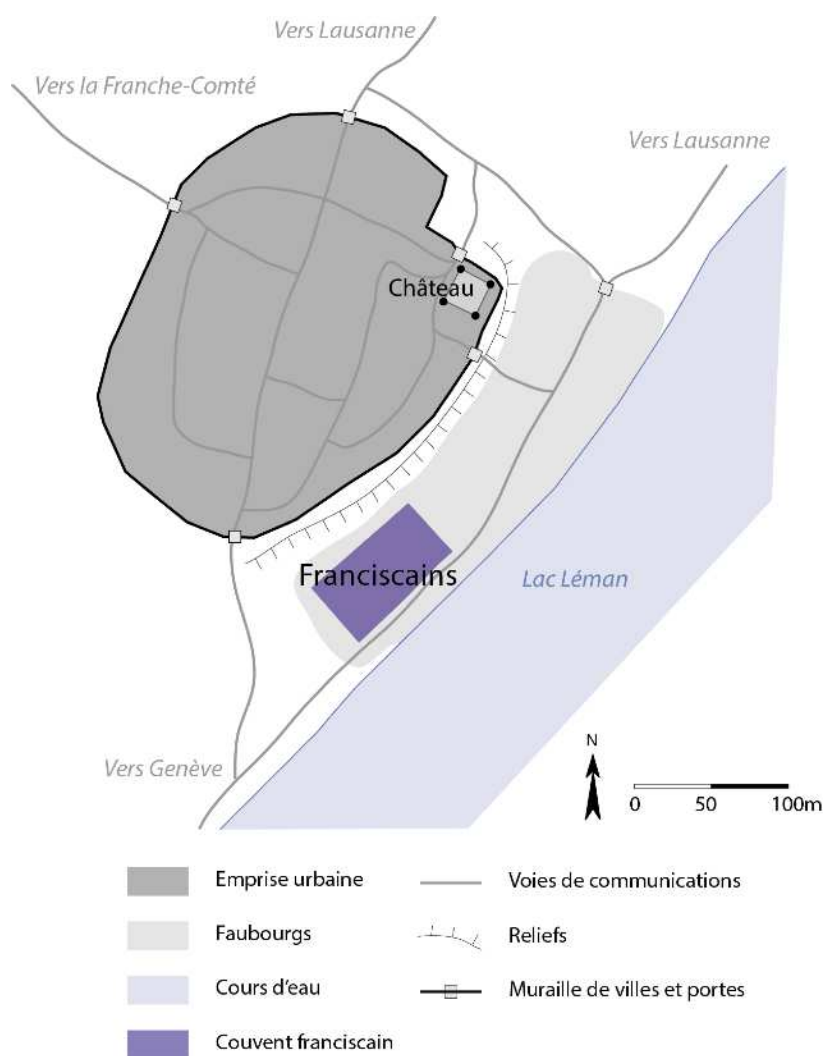


Fig. 11 - Plan schématique de Nyon et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)

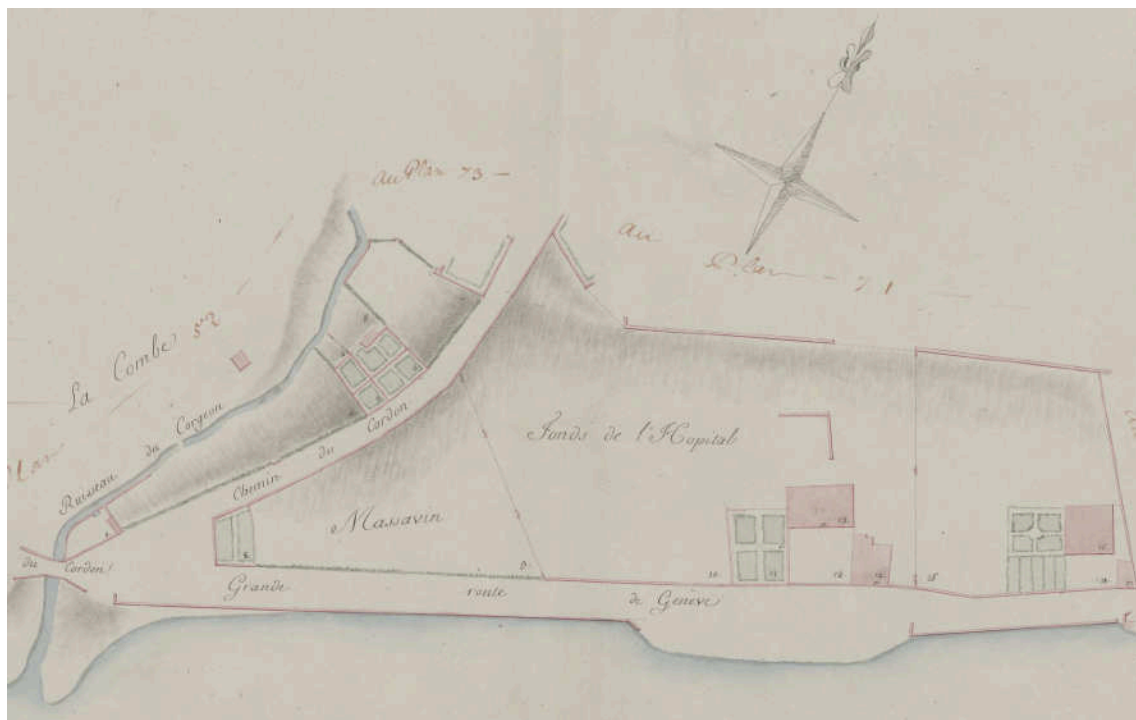


Fig. 13 - Plan géométrique détaillé du territoire de Nyon, levé à la planchette en 1808 et 1809 par Alexandre Roger, commissaire arpenteur (Archives du canton de Vaud : GB 246 a 1).



Fig. 14 - Carte topographique de la ville et du territoire de Nyon, 1811 (Archives du canton de Vaud : GC 1246-2 - C)



Fig. 15 - « Neuis. Nion. », représentation ancienne de Nyon
(Université de Bern - Bibliothek Münstergrasse MUE Ryh 3220 : 1B)
Le clocher du couvent apparait en partie gauche

GEX - CARMES



Fig. 16 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

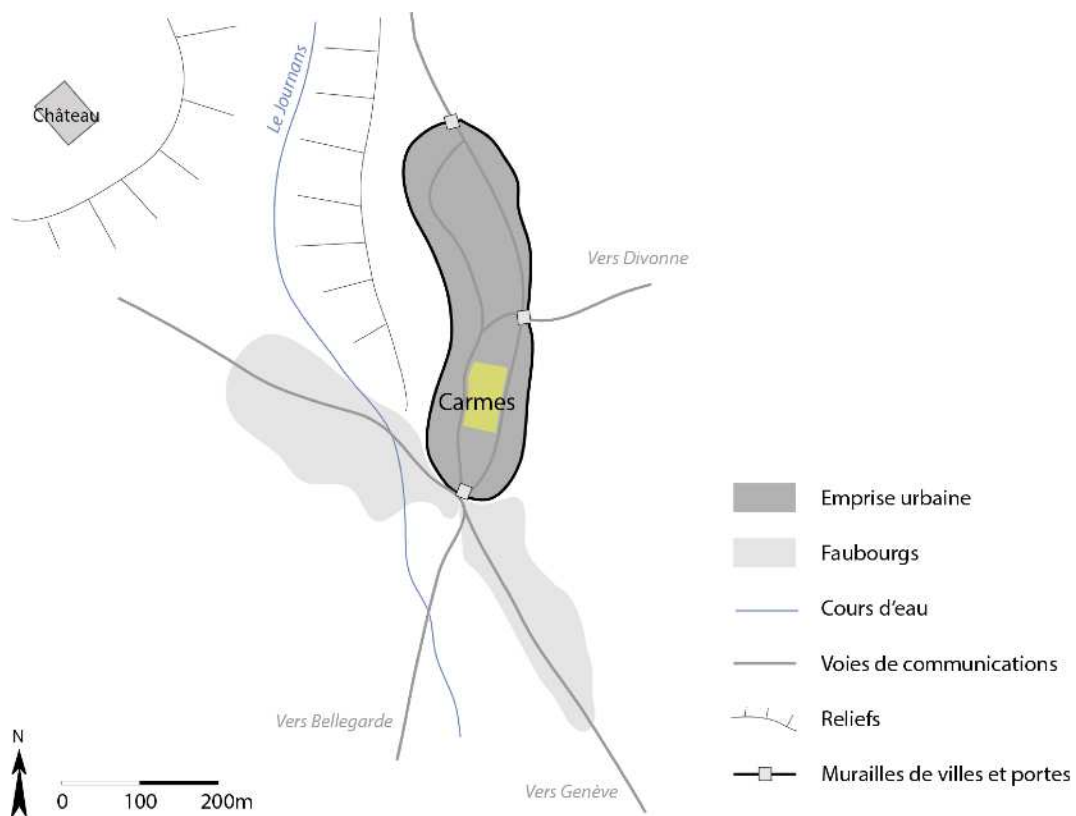


Fig. 17 - Plan schématique de Gex et du couvent carme (D.A.O. : A. Roger)



Fig. 18 - Plan napoléonien, détail ancien couvent des carmes (A.D.A., 3 P 6269 - Feuille 1 (1845)



Fig. 19- Plan napoléonien, ville de Gex (A.D.A., 3 P 6269 - Feuille 1 (1845)

SEYSSEL - AUGUSTINS



Fig. 20- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

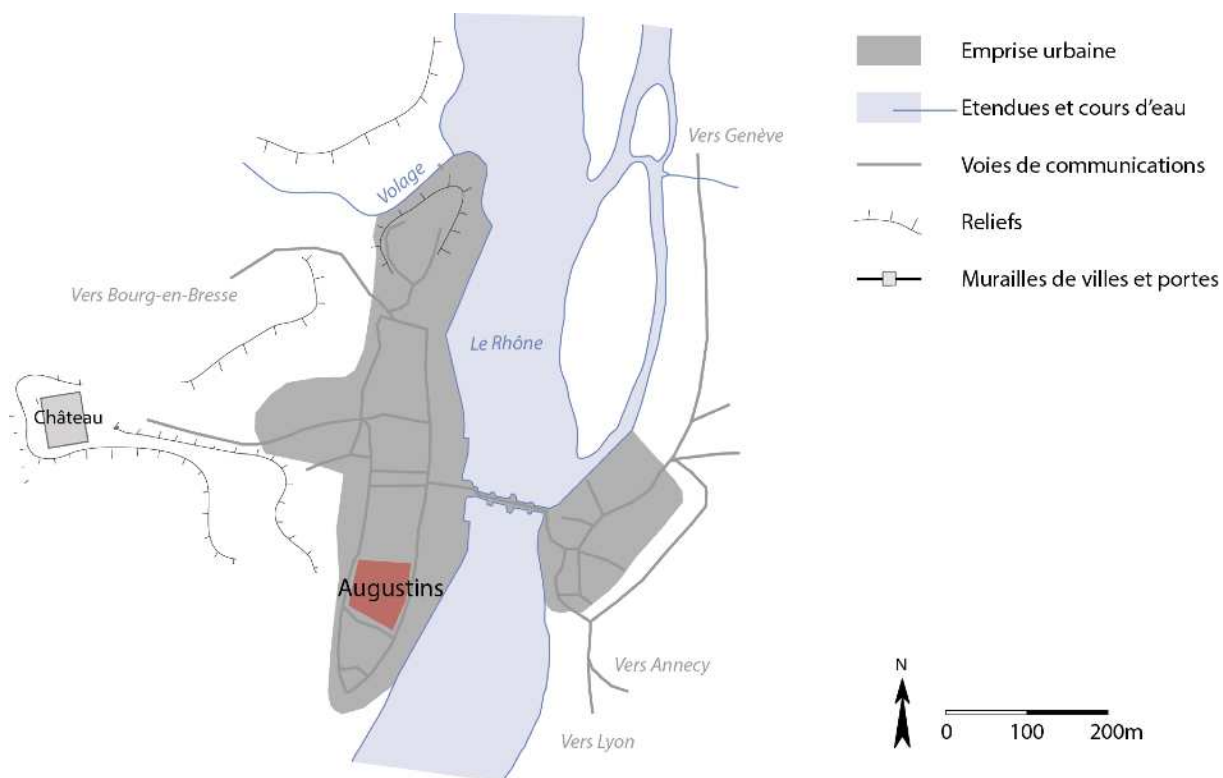


Fig. 21 - Plan schématique de Seyssel et du couvent augustin (D.A.O. : A. Roger)

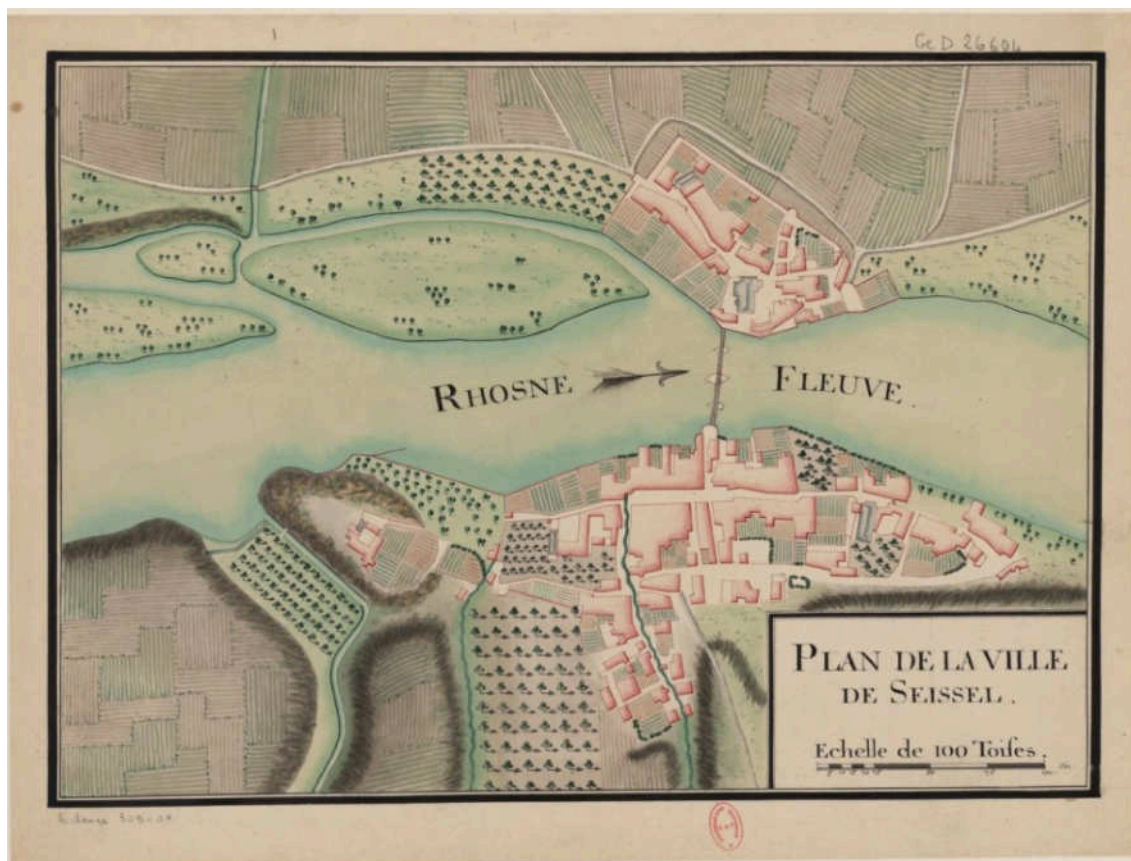


Fig. 22 - Plan de la ville de Seyssel, 1720 (B.N.F., département Cartes et plans, GE D-26604)



Fig. 23 - Mappe Sarde de Seyssel (ADHS : 1 C d 139 - 25 janvier 1762). Le couvent apparaît sur la rive droite



Fig. 24 - Cadastre de 1814 (A.D.H.S., 3 P 9018 - Feuille1)



Fig. 25 - Cadastre de 1814, détail (A.D.H.S., 3 P 9018 - Feuille1). Le couvent est à cette époque un terrain appelé « vague », mais où apparaît le plan-masse de l'église en n° 342.



Fig. 26 - Seyssel, Claude Chastillon, vers 1640 (B.N.F.). Le couvent apparait sur la droite, au fond de l'estampe.

ANNECY - DOMINICAINS

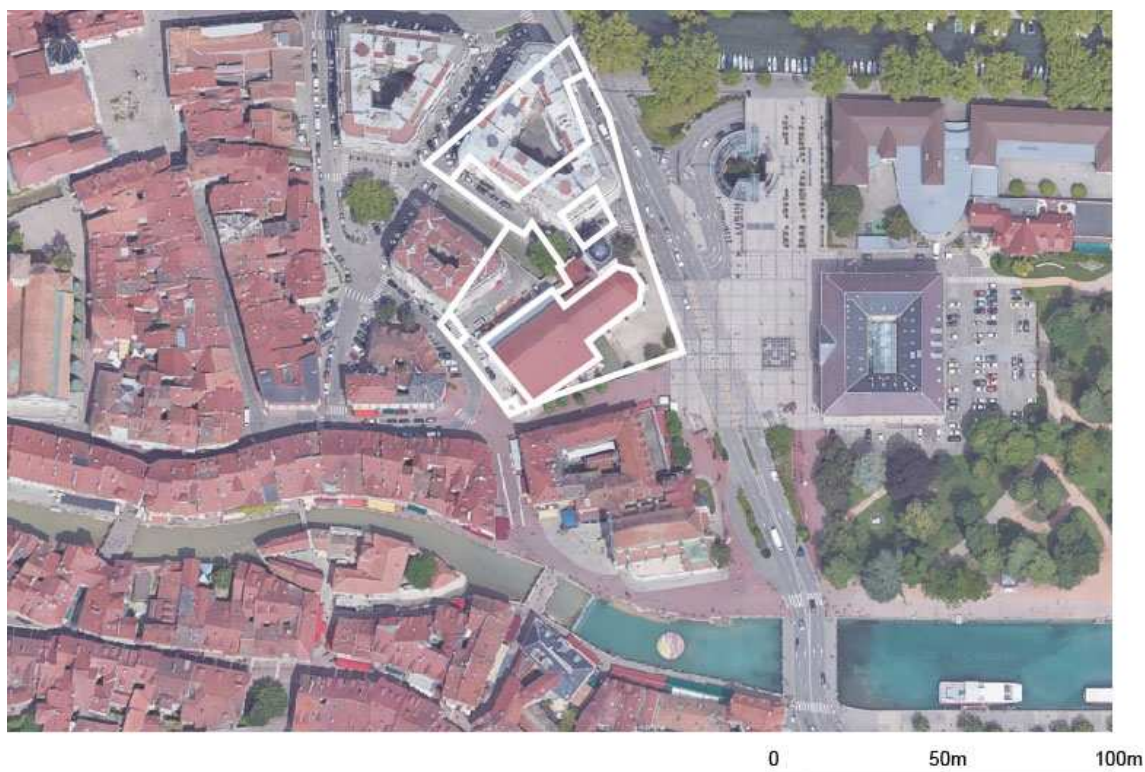


Fig. 27- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

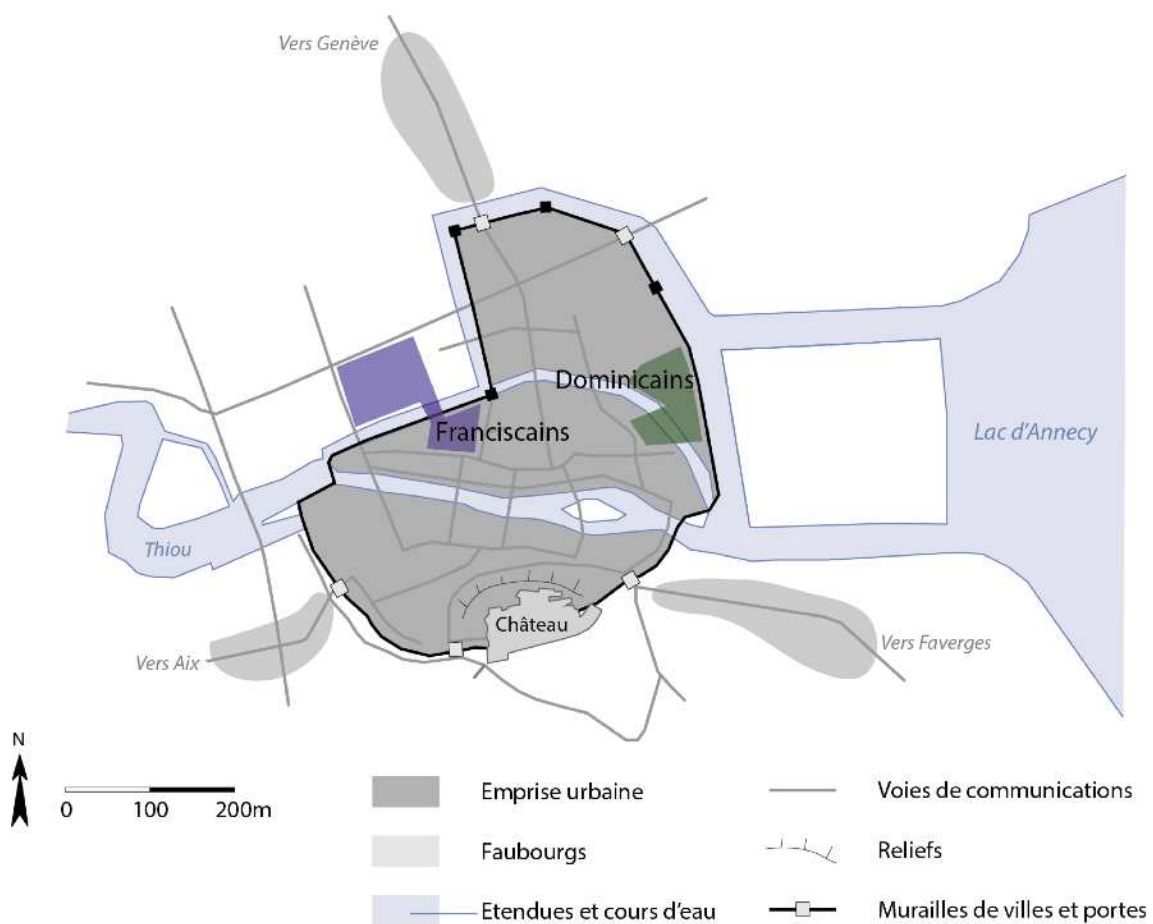


Fig. 28 - Plan schématique d'Annecy et des couvents mendiants (D.A.O. : A. Roger)

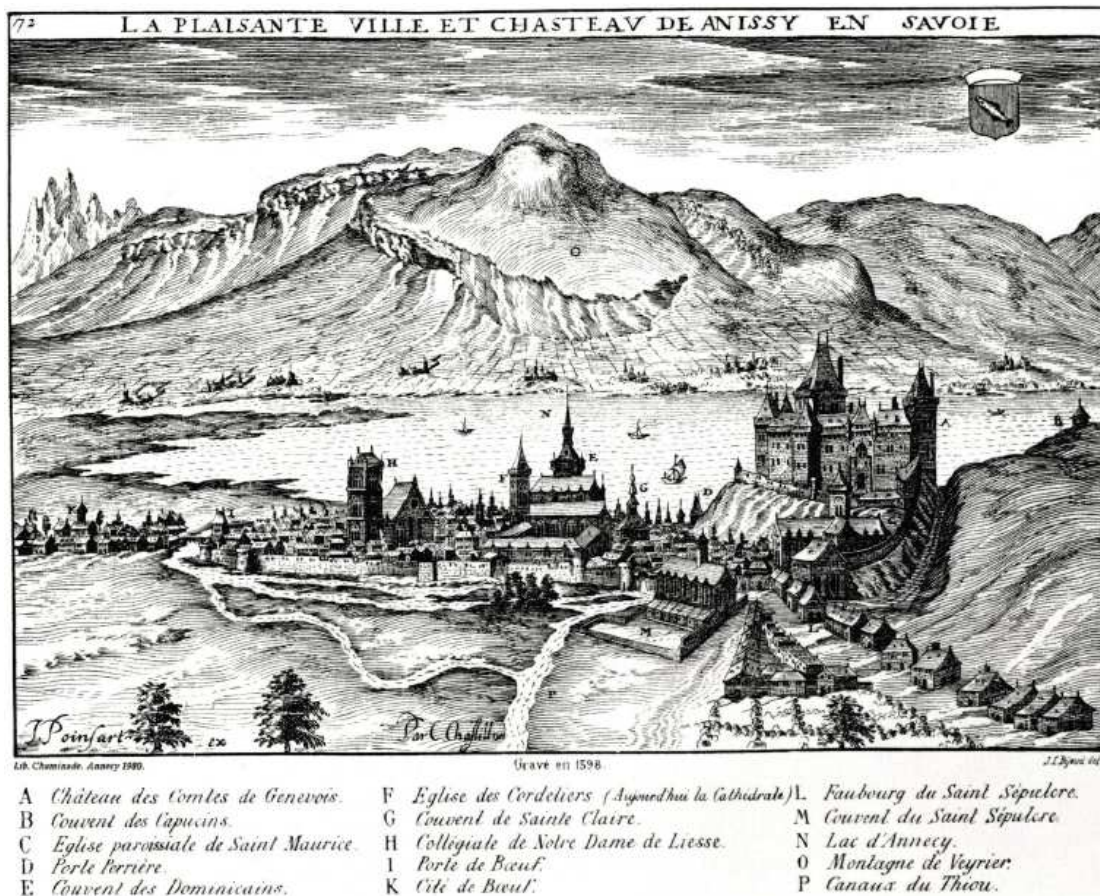


Fig. 29 - *La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie*, C. Chastillon, J. Poincart, 1598 (ph. A.D.H.S., PF 837)

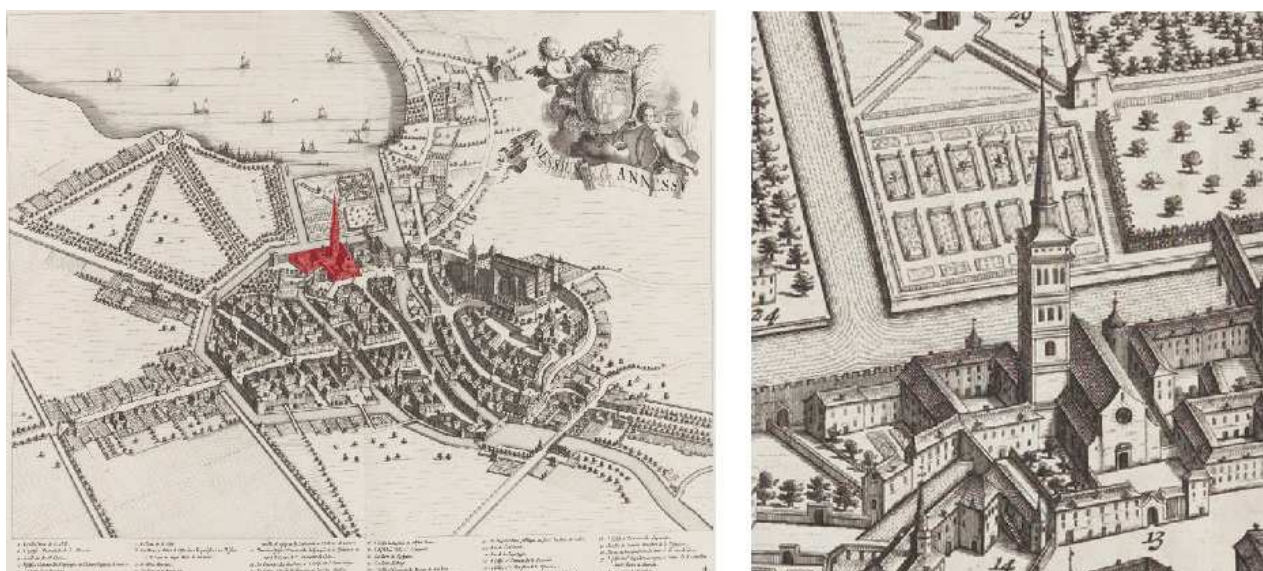


Fig. 30 - *Theatrum Sabaudiae - Annecy - 1725*



Fig. 31 - *Mappe Sarde* - 1 C d 88-COPIE - Annecy - 1732

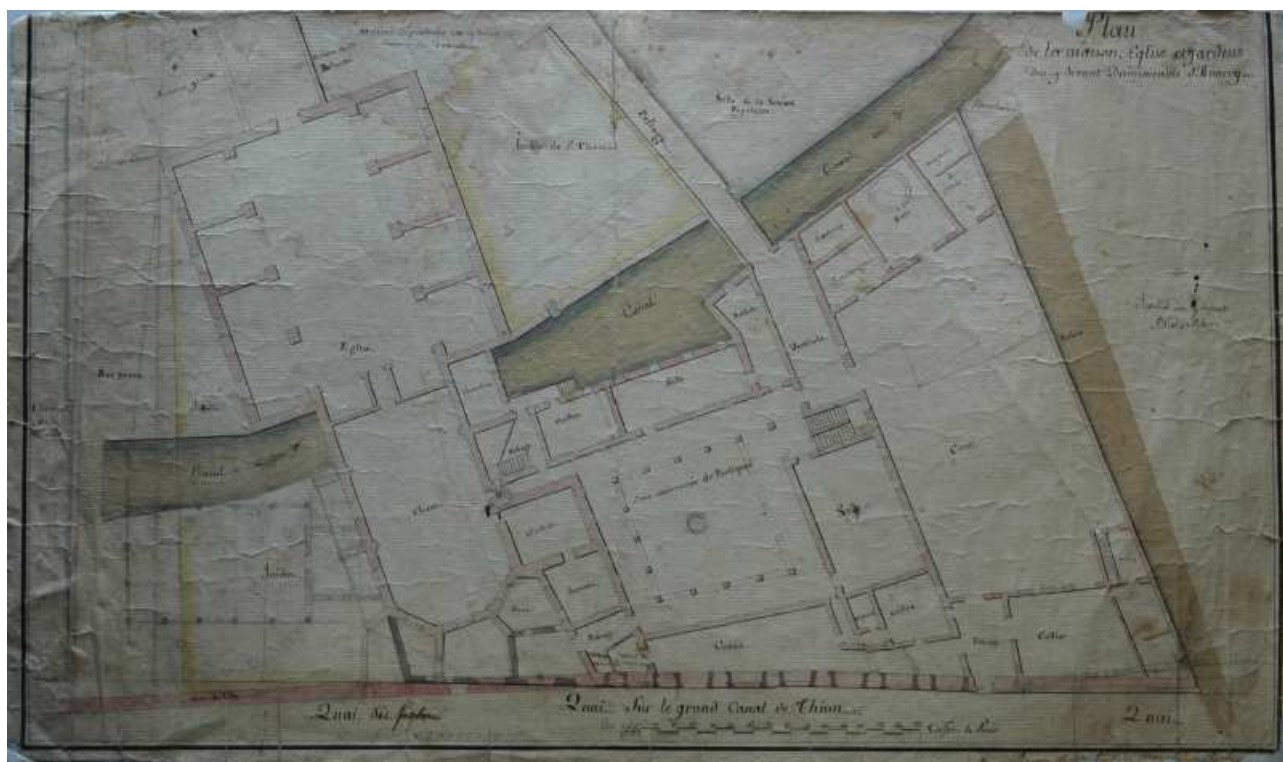


Fig. 32 - *Plan de la maison, Eglise et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy*, époque révolutionnaire (A.M.A., 20 Fi 00034 (ancienne cote : GR 188. CL 14))



Fig. 33 - Ancienne grenette et chevet de l'église avant 1863 (A.M.A.)

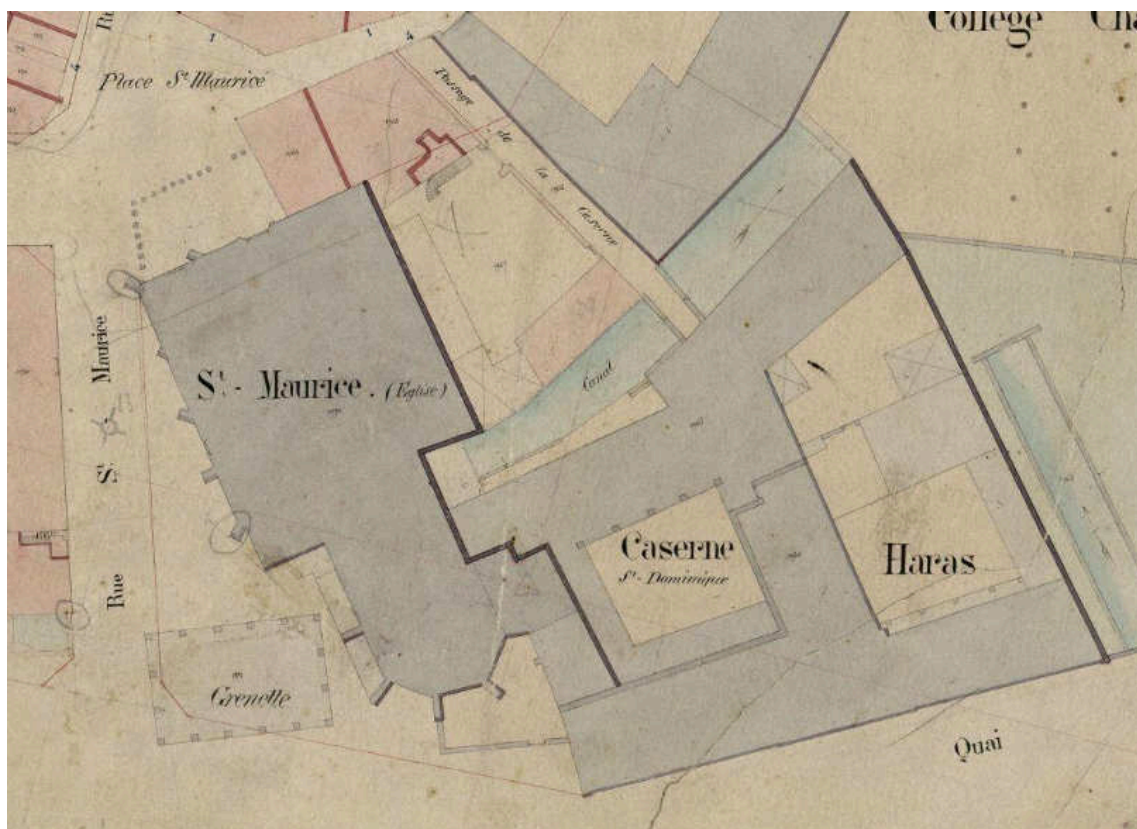


Fig. 34 - Cadastre français (A.D.H.S. : 3 P 3/2286 - Feuille n° 28, parcelles n° 190 à 1971 - 2 avril 1866)

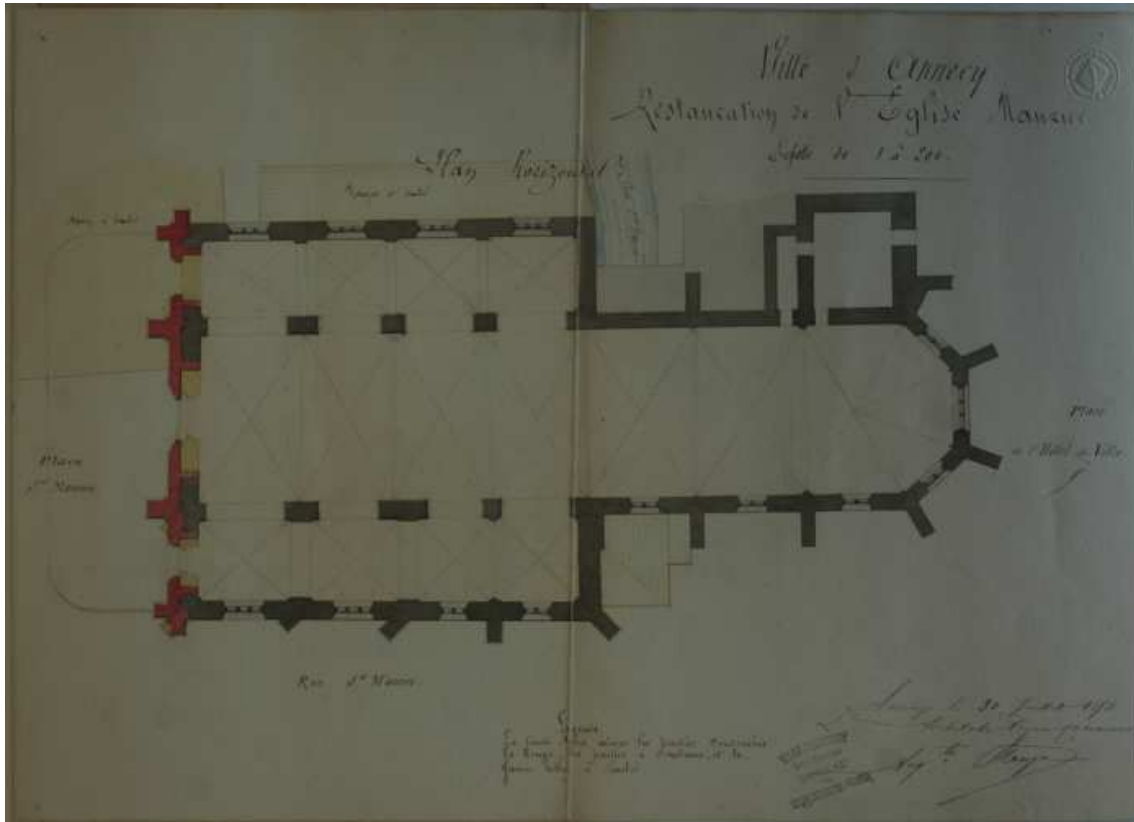


Fig. 35 - Restauration de l'église St Maurice : plan horizontal ; Auguste MANGE, 1874 (A.M.A. : 2 Mo 3/043*)



Fig. 36 - Place de l'hôtel de ville : église Saint-Maurice et grenette construite en 1882 (A.M.A.)



Fig. 37 - Intérieur de l'église Saint-Maurice, vers 1900 : décor mural de 1897 (A.D.H.S., 8 Fi 335)



Fig. 38 - Façade occidentale, vers 1900 : maison adossée à l'angle gauche de la façade (A.D.H.S., 2 Fi 333)

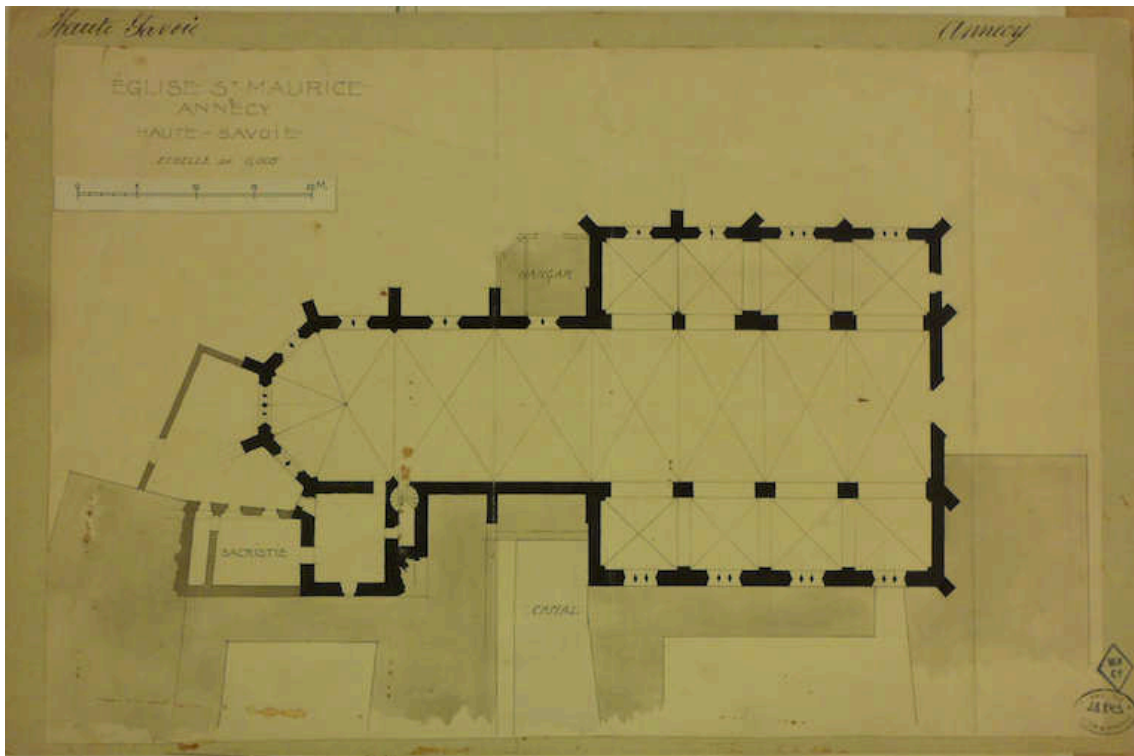


Fig. 39 - Plan Saint-Maurice - antérieur à 1933 (MH Charenton - Plan F II)

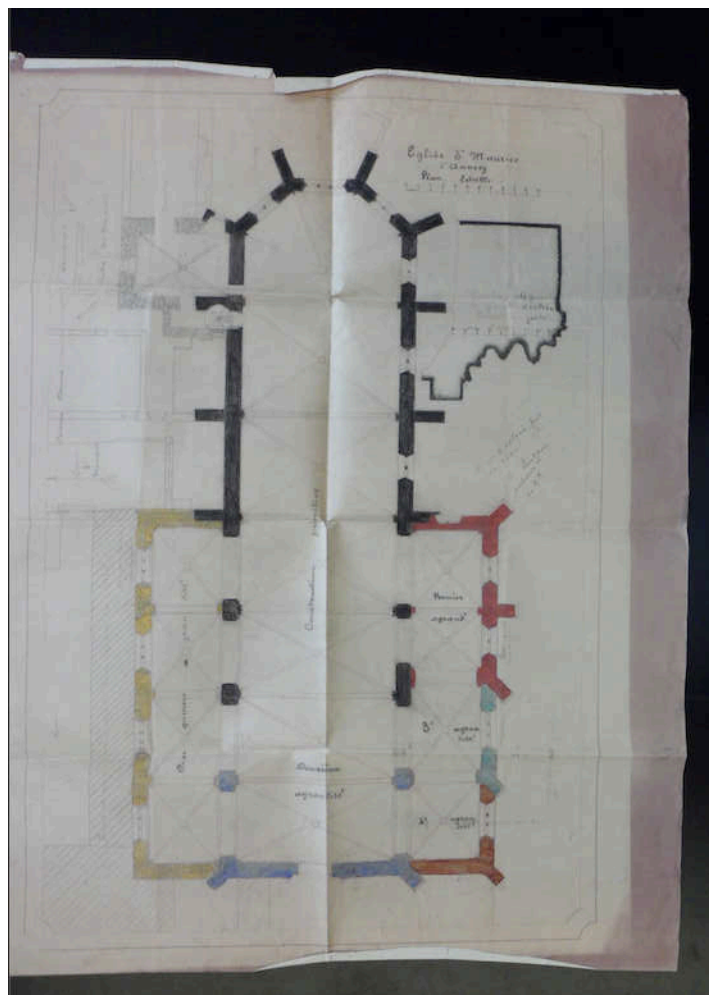


Fig. 40 - Plan de Saint-Maurice, Etude préalable pour le classement M.H., 1932 (MH Charenton)



Fig. 41 - L'église Saint-Maurice et la caserne Decoux, avant 1933 (A.M.A., 2 M1)



Fig. 42 - Sacristie nouvelle de l'église Saint-Maurice, 1933 (A.M.A., 2 M 1/002bis)

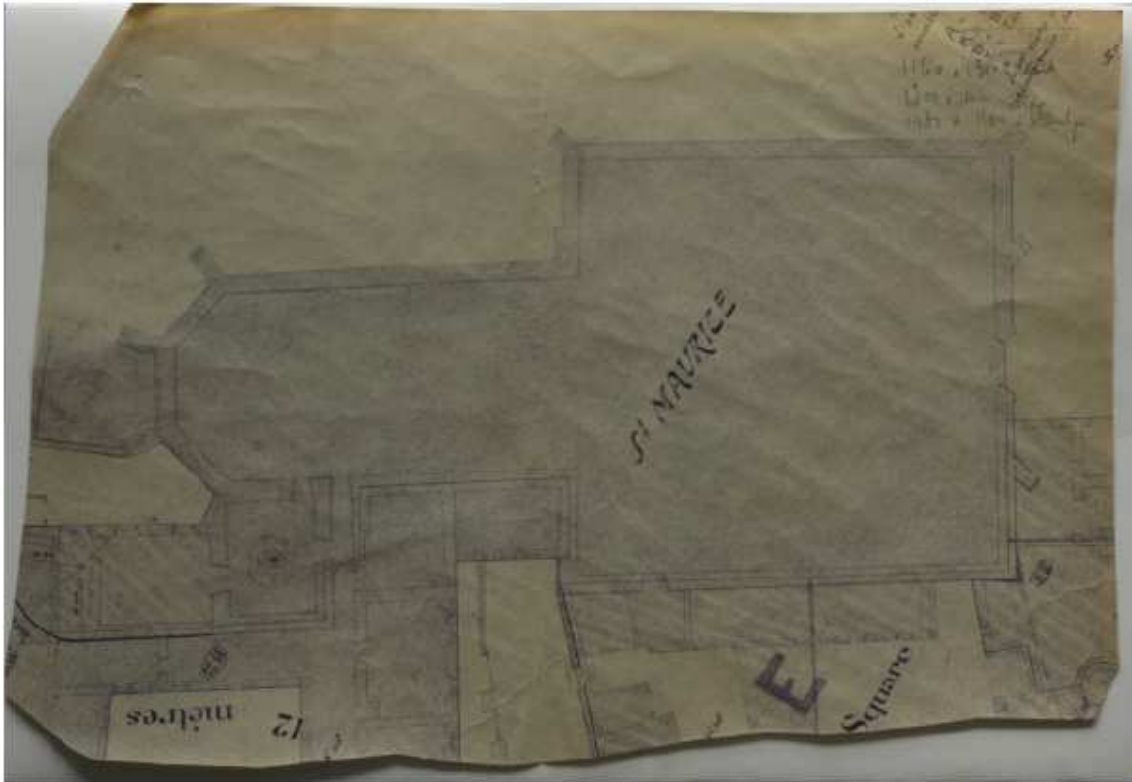


Fig. 43 - EBâtiments de la caserne Decoux, au nord de l'église, avant destruction en 1937 (A.M.A., 2 M2 41)



Fig. 44 - Façade nord, après 1937 (A.M.A.)



Fig. 45 - Façade occidentale : vers 1937, lors de la démolition de la maison adossée à l'angle gauche de la façade (A.M.A., 2 M1 3bis)



Fig. 46 - Façade occidentale avant et après travaux, 1937 (A.M.A., 2 M1 3bis).



Fig. 47 - Eglise Saint-Maurice avant et après les restaurations de 2017

THONON - AUGUSTINS



Fig. 48- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

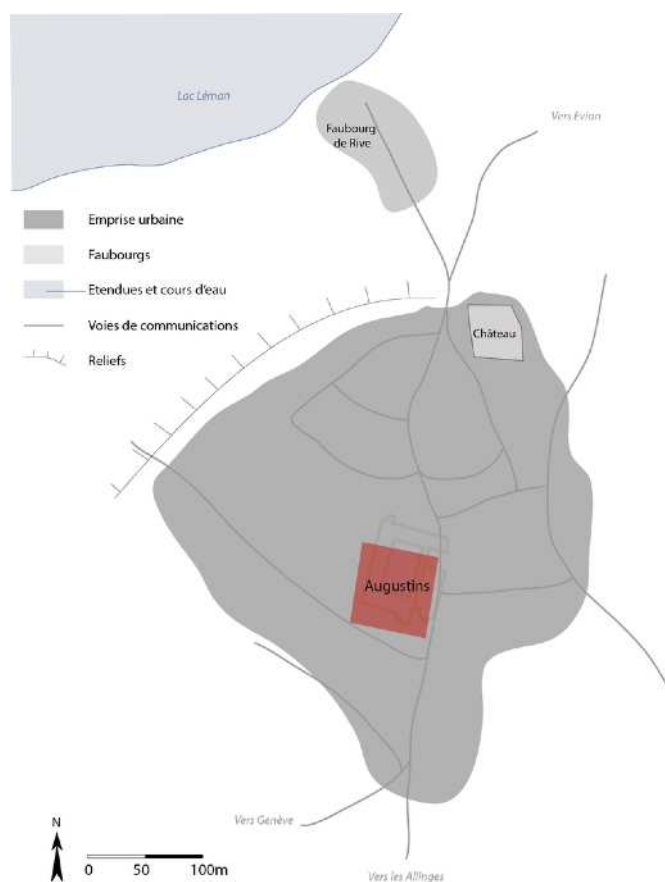


Fig. 49 - Plan schématique de Thonon et du couvent augustin (D.A.O. : A. Roger)



Fig. 53 - Carte postale ancienne - Ruine du choeur de l'église

CLUSES - FRANCISCAINS



Fig. 54- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

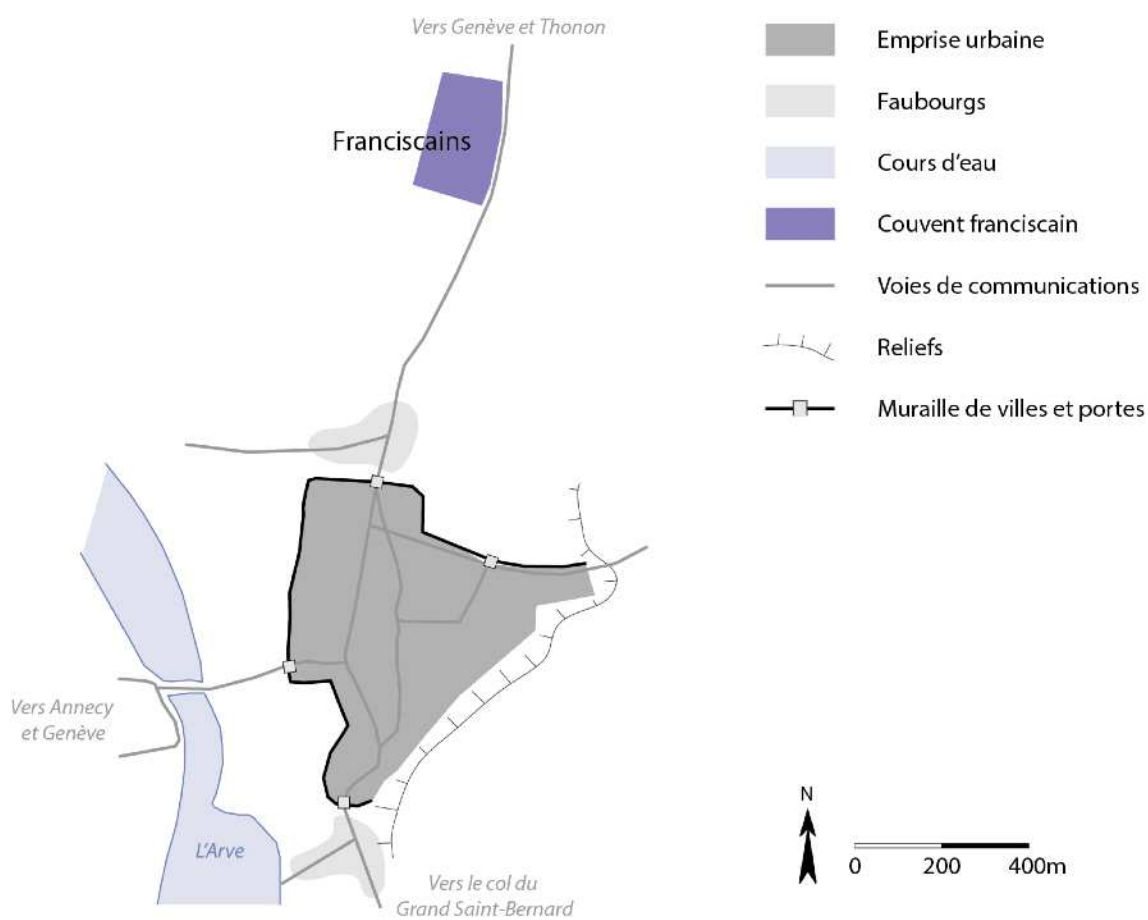


Fig. 55 - Plan schématique de Cluses et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)



Fig. 56 - Détail de la Mappede Sarde de Cluses (ville et couvent)



Fig. 57 - Assemblage des Mappe de Cluses (ville et territoire). La ville est figurée en rose, le couvent en vert et les possessions du couvent en jaune. Vers 1730

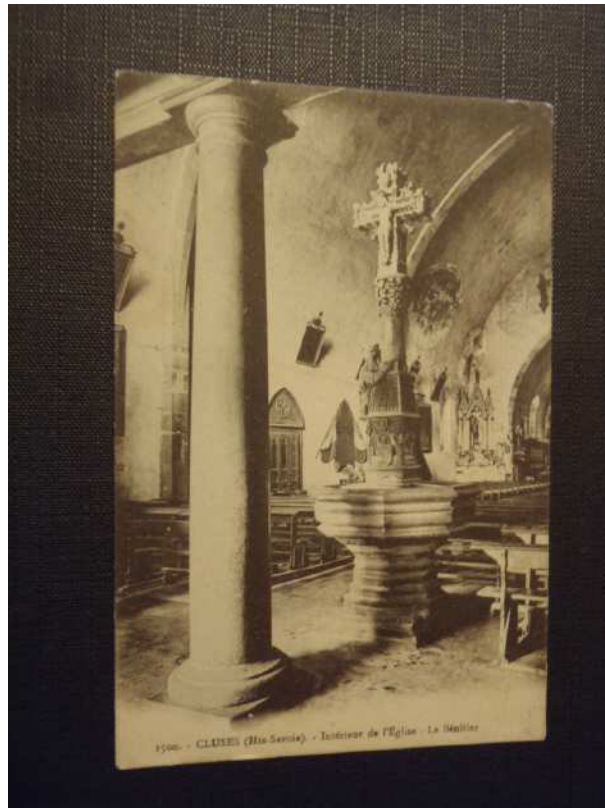


Fig. 58 - Intérieur de l'église avant rénovation, carte postale ancienne (1926)

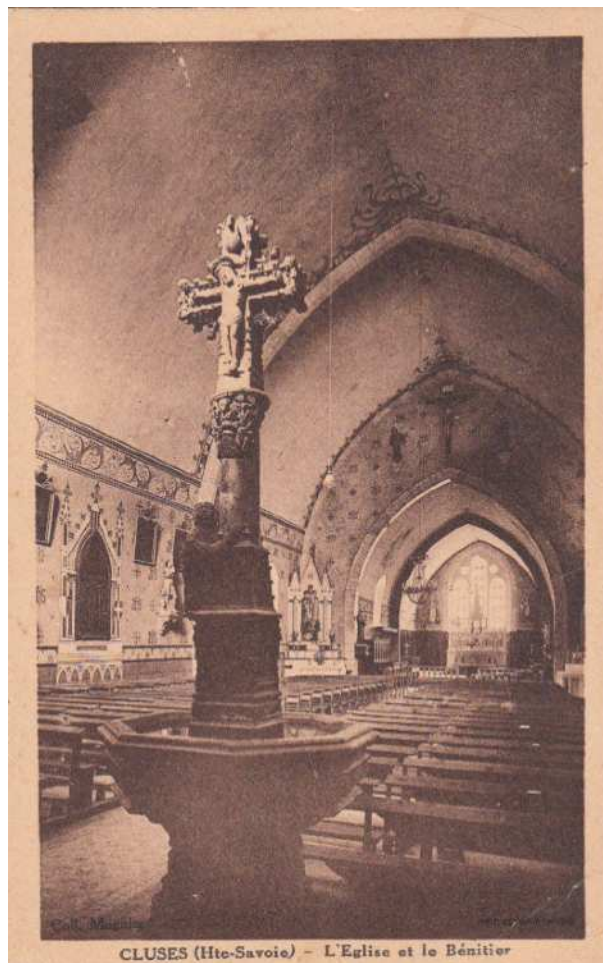


Fig. 59 - Intérieur de l'église avant rénovation, carte postale ancienne (1974)



Fig. 60 - Façade nord



Fig. 61 - Façade ouest

GENÈVE - AUGUSTINS



Fig. 62 - Emprise de l'enclis repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

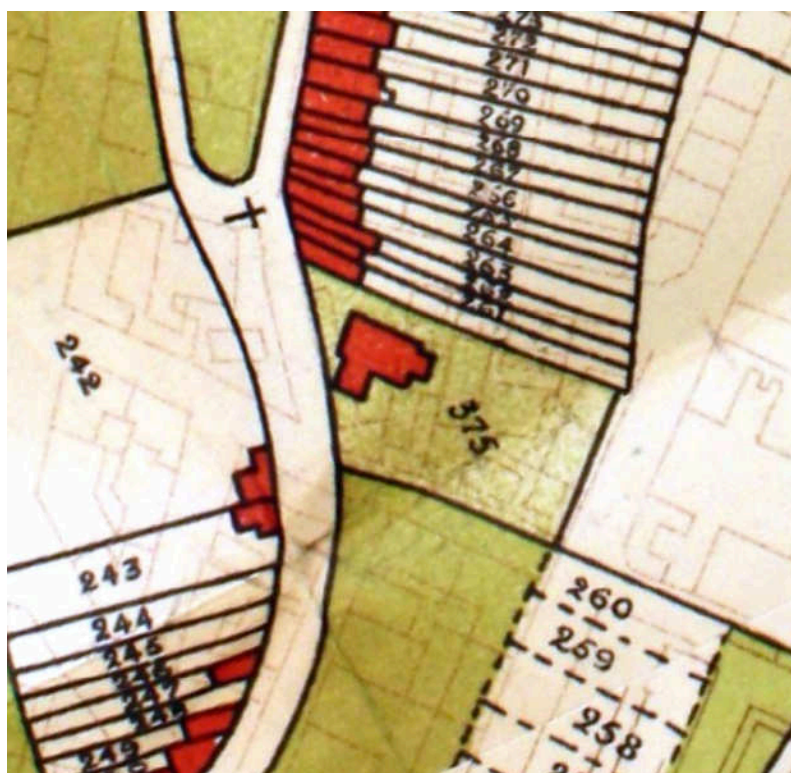


Fig. 63 - Plan du couvent (détail de Blondel 1919)

COPPET - DOMINICAINS



Fig. 64- Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

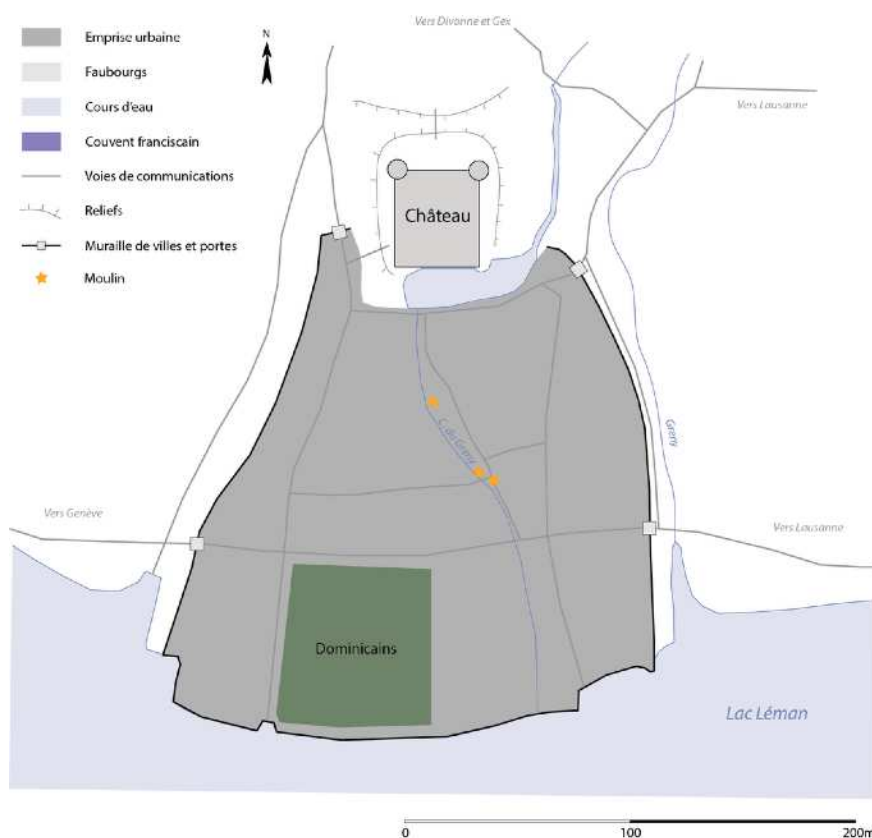


Fig. 65 - Plan schématique de Coppet et du couvent dominicain (D.A.O. : A. Roger)

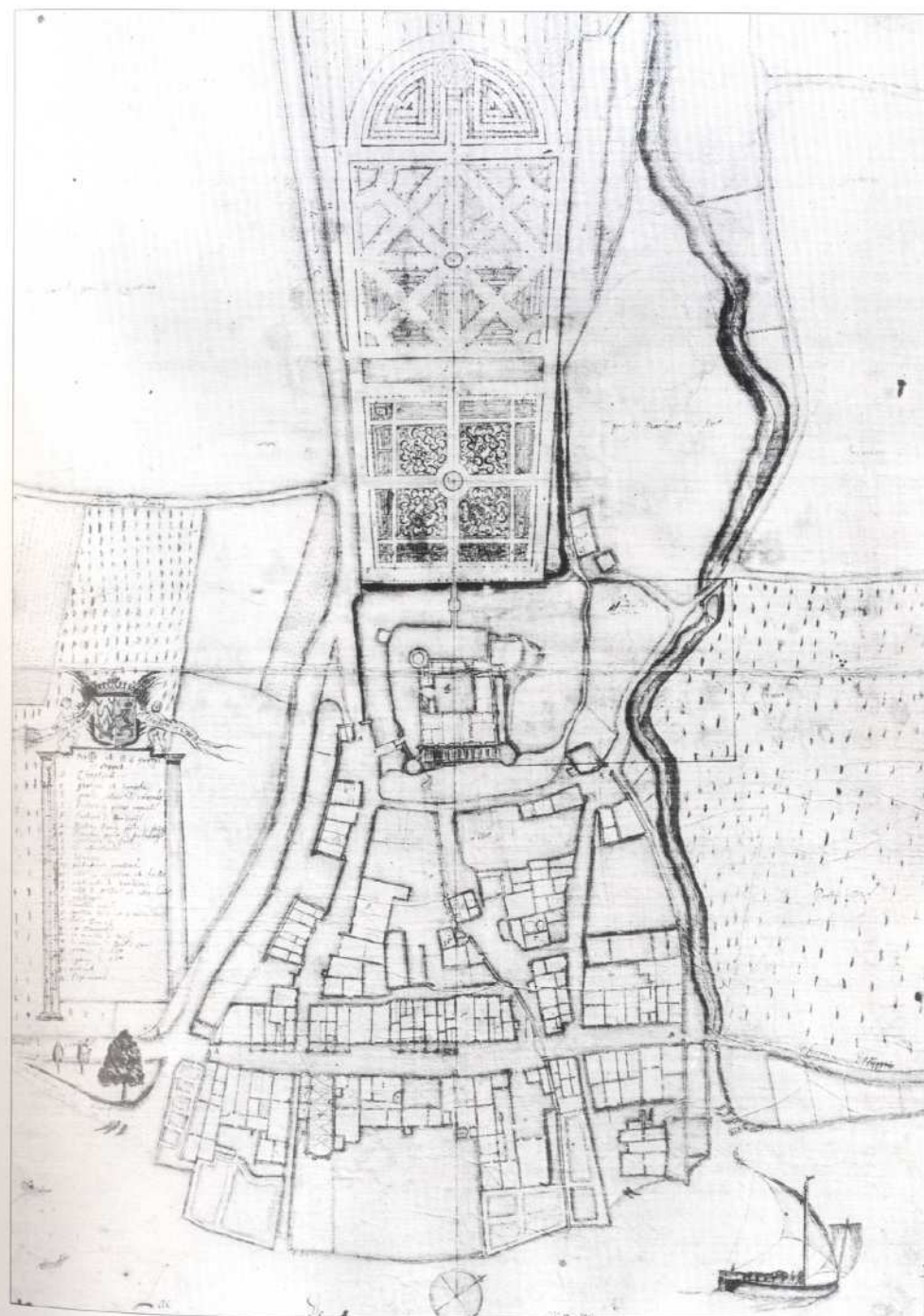


Fig. 66 - Plan de la ville et du château de Coppet vers 1660 (photo Monuments d'Art et d'Histoire de l'original perdu) (Eggenberger, Grandjean 1996, 15).

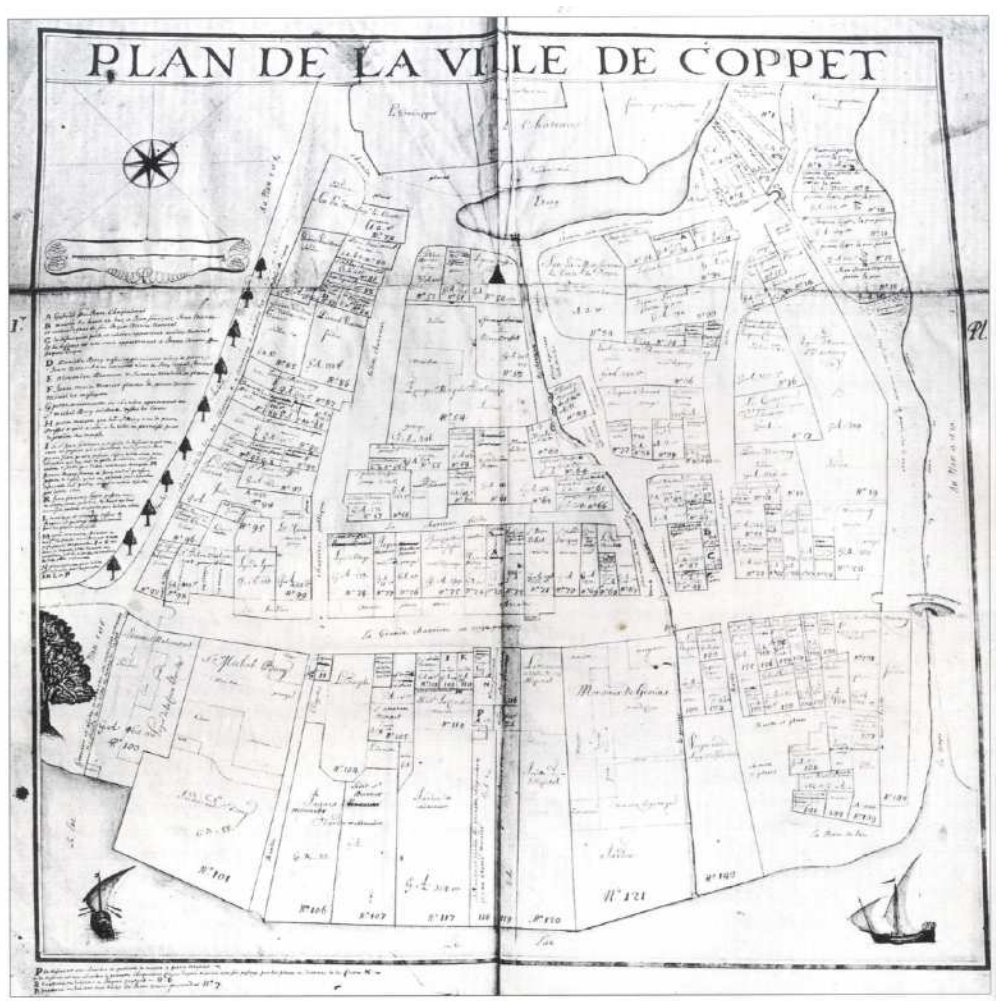


Fig. 67 - Plan de la ville de Coppet en 1701 (photo Monuments d'Art et d'Histoire) (Eggenberger, Grandjean 1996, 16)



Fig. 68 - Temple de Coppet, vue vers l'est, carte postale, 1909

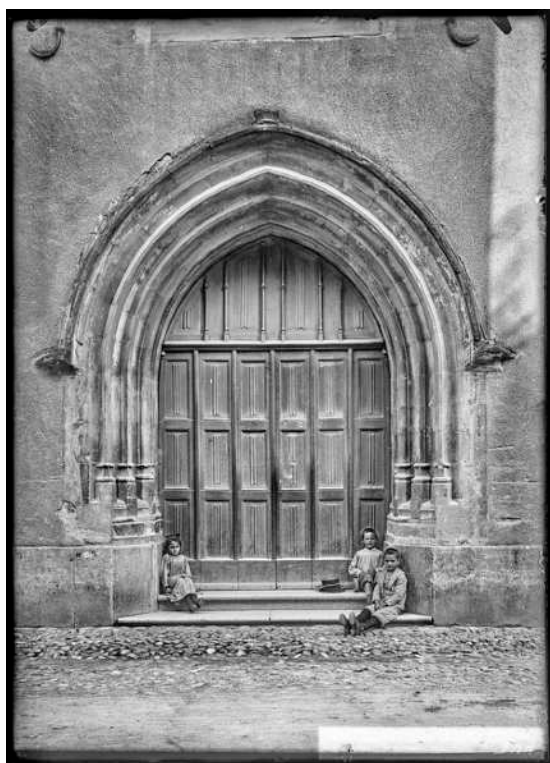


Fig. 69 - Coppet, temple. Portail. Collection Max van Berchem (EAD 8741)



Fig. 70 - Coppet, temple. Vue intérieure. Collection Max van Berchem (EAD 8742)



Fig. 71 - Coppet, temple - Vue du chevet. Collection Max van Berchem (EAD 8740)



Fig. 72 - Façade occidentale



Fig. 73 - « Vieux couvent », façade occidentale (Eggenberger, Grandjean 1996)

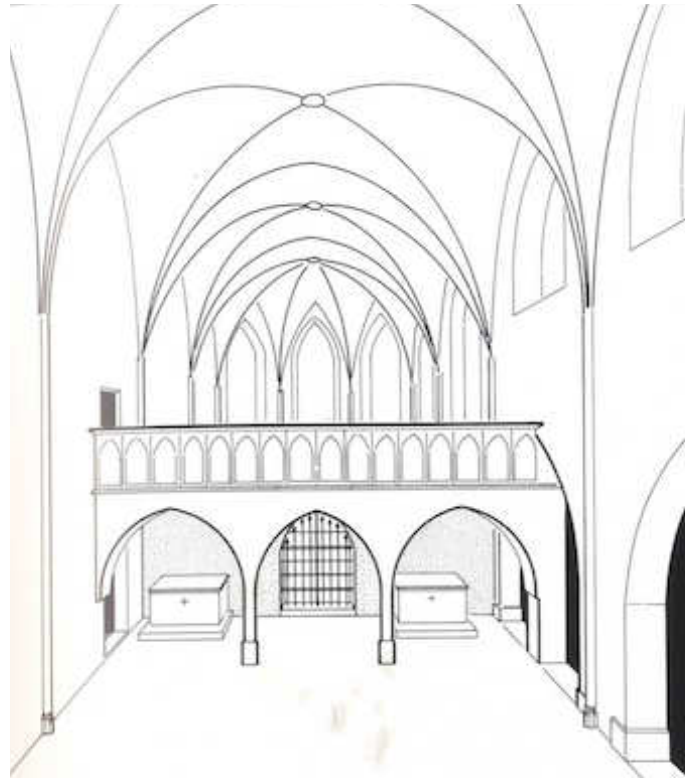


Fig. 74 - Proposition de reconstitution du jubé (Eggenberger, Grandjean 1996)

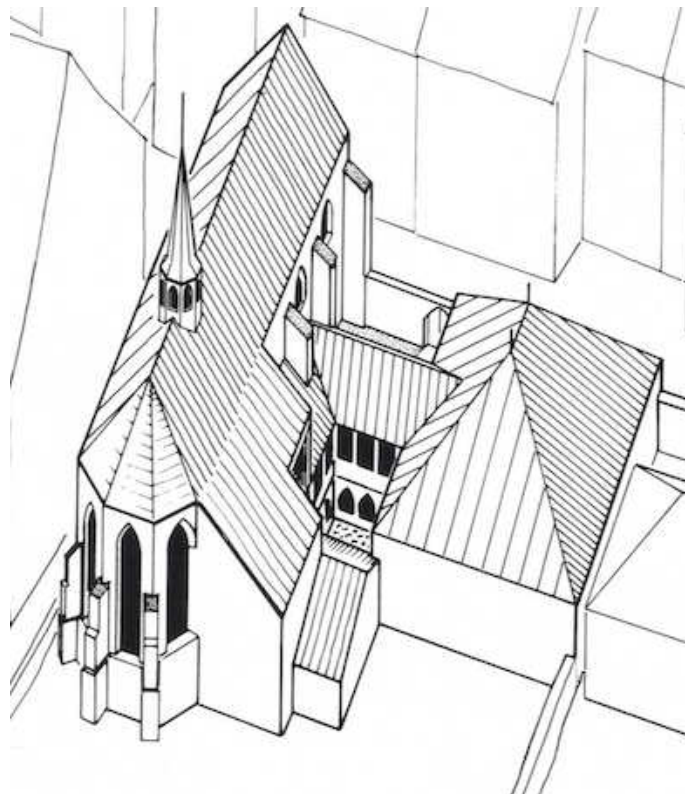


Fig. 75 - Proposition de reconstitution du couvent (Eggenberger, Grandjean 1996)

ANNECY - FRANCISCAINS



Fig. 76 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

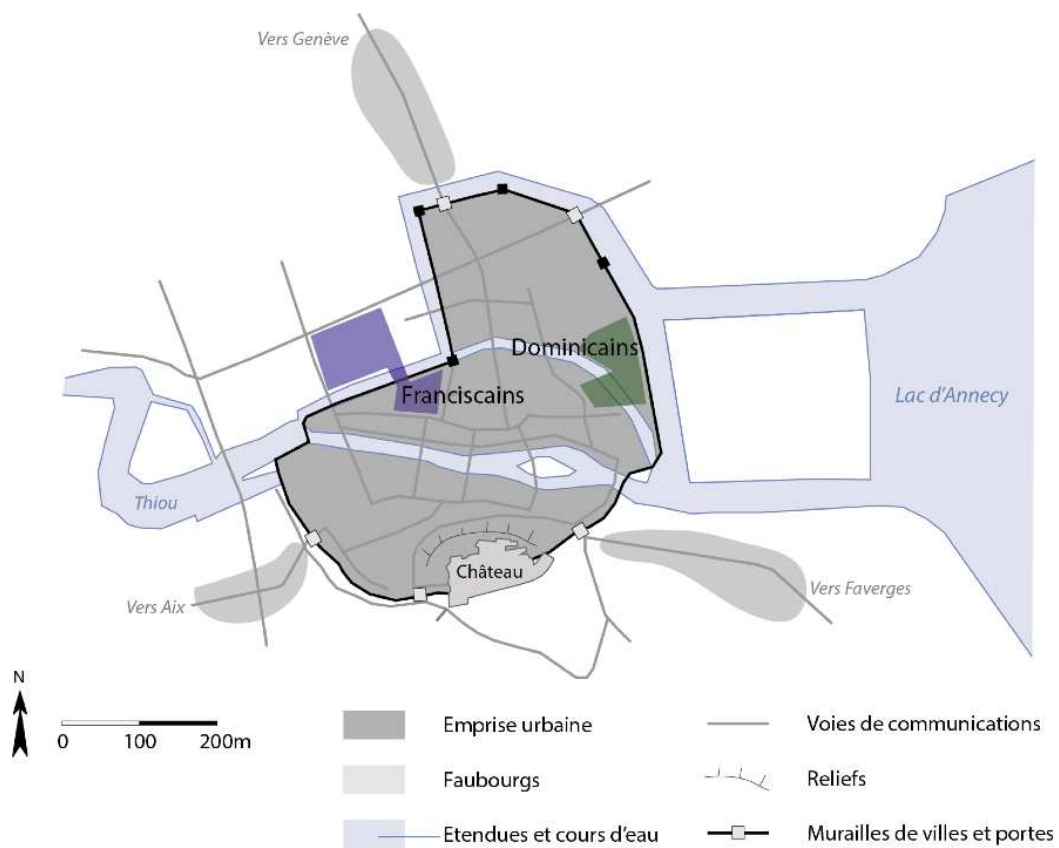


Fig. 77 - Plan schématique d'Annecy et des couvents mendiants (D.A.O. : A. Roger)

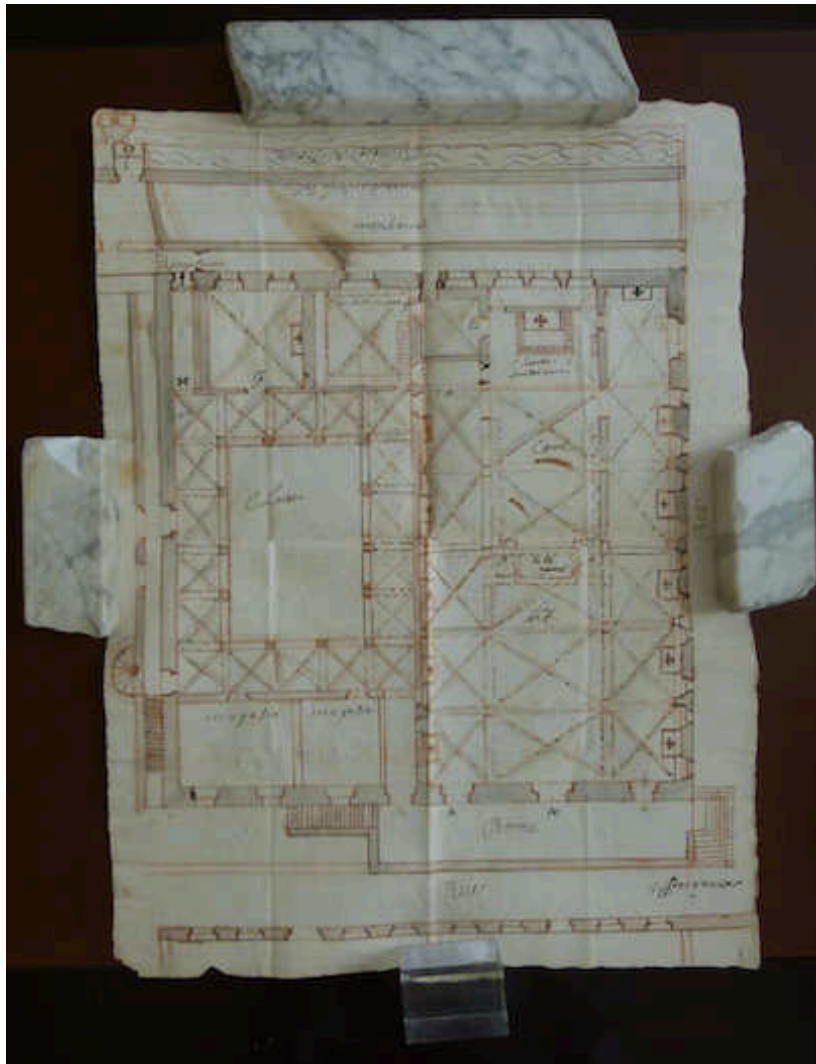


Fig. 78 - Plan non-daté aux Archives d'Etat de Turin (XVIe siècle?)



Fig. 79 - *Theatrum Sabaudiae* - Anney - 1725. La représentation des espaces conventuels ne correspond pas à la réalité



Fig. 80 - Mappede Sarde - 1 C d 88-COPIE - Annecy - 1732



Fig. 81 - Plan demandé aux cordeliers par les syndics pour des travaux le long du Thiou (1739) (A.M.A. FF10 (17))



Fig. 82 - Détail du plan de 1739 (A.M.A. FF10 (17))

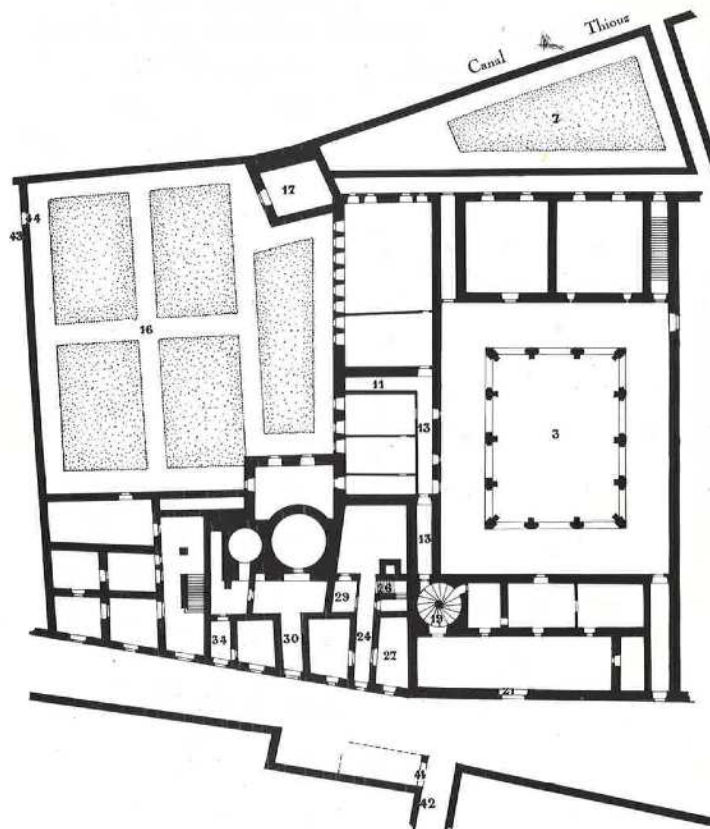


Fig. 83 - Plan du couvent conservé aux A.D.H.S. (1-G-361)



Fig. 84 - Plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T., Inventaire n° 87 « Materie Ecclesiastice », paquet 7 « Regolari di là dai monti », non daté).



Fig. 85 - Détail du plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T.)

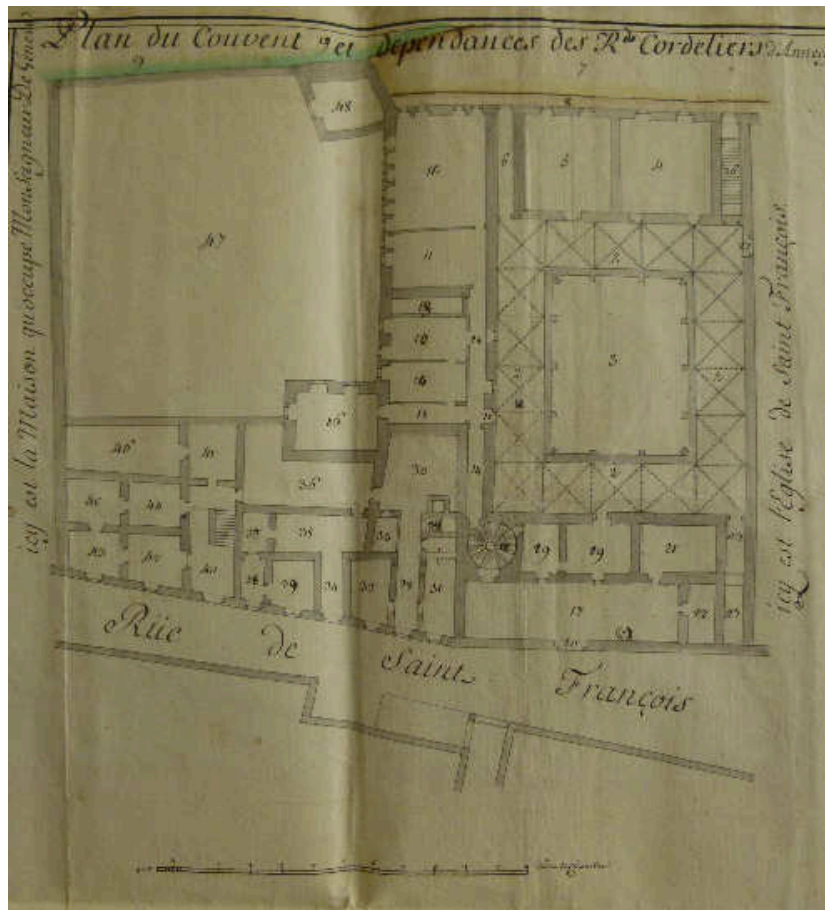


Fig. 86 - Détail du plan du couvent juste avant la construction de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.E.T.) (suite)

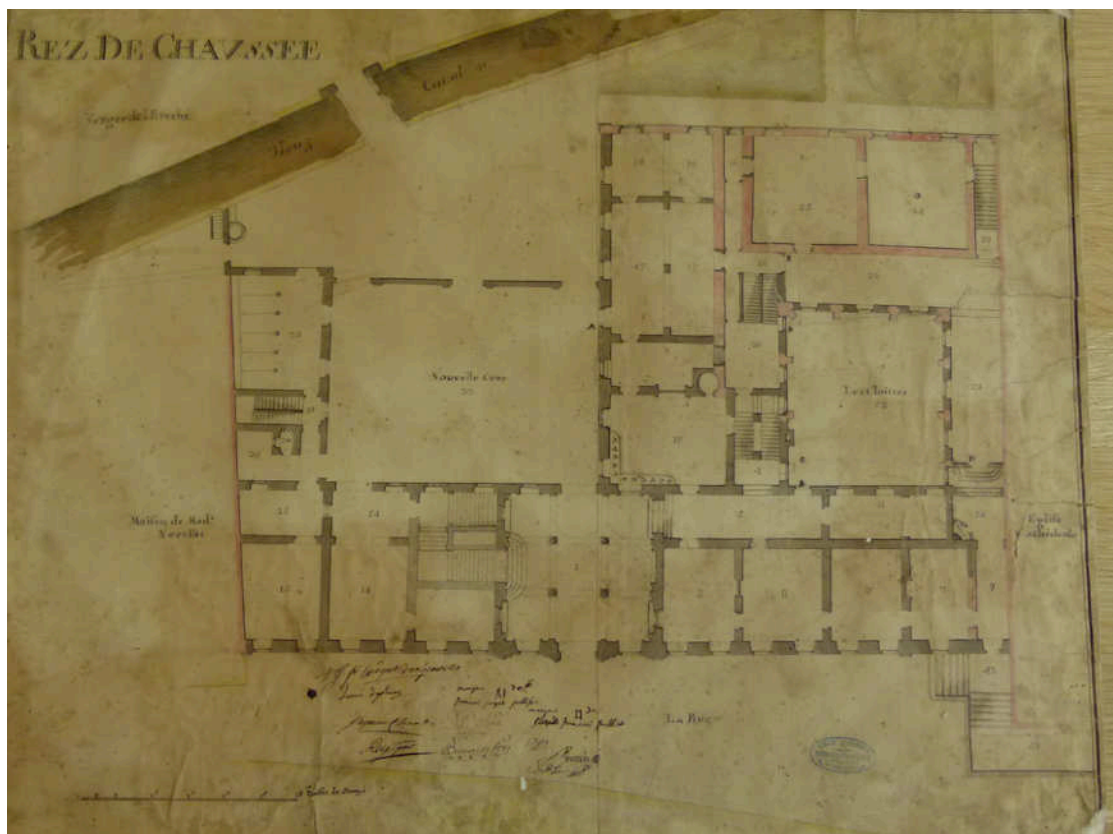


Fig. 87 - Plan de l'évêché (fin XVIIIe siècle) (A.M.A., Cl 9)



Fig. 88 et 89 - Photographies anciennes A.D.H.S., 1883.



Fig. 90 - Photographie ancienne A.D.H.S., 1883.

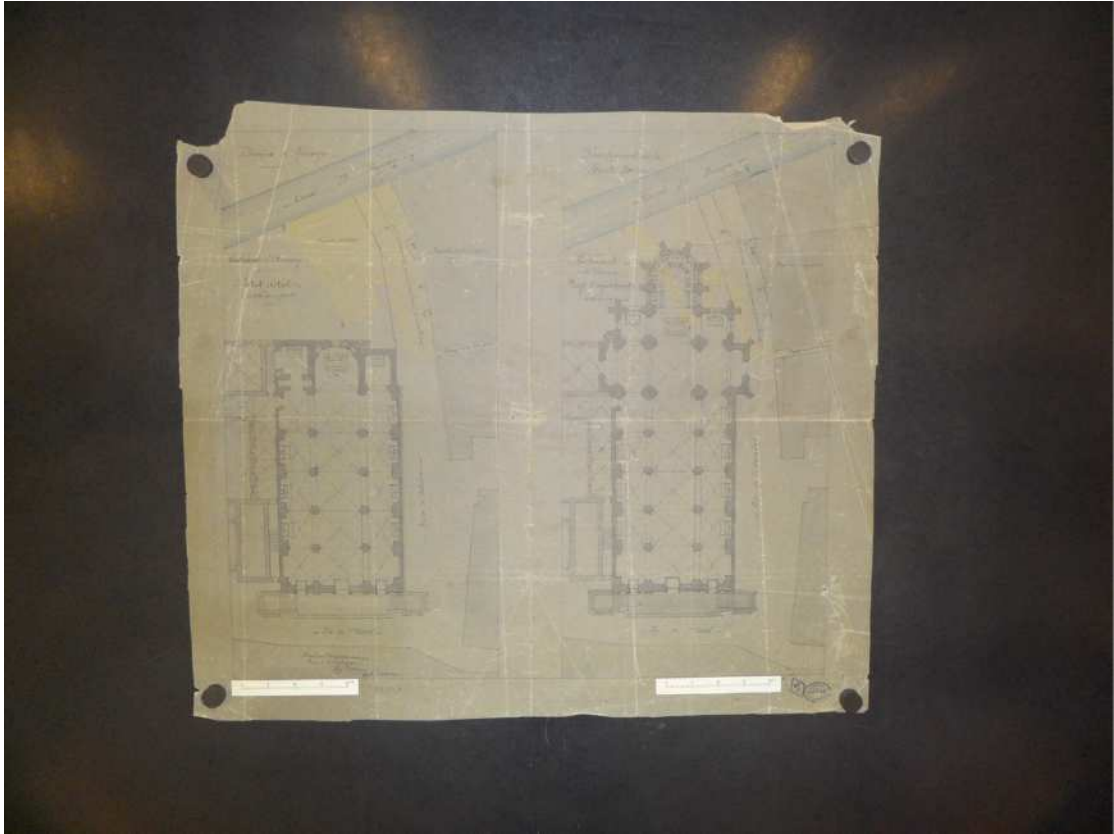


Fig. 91 - 1901 : projet d'agrandissement du chevet (M.H., Plan F I)

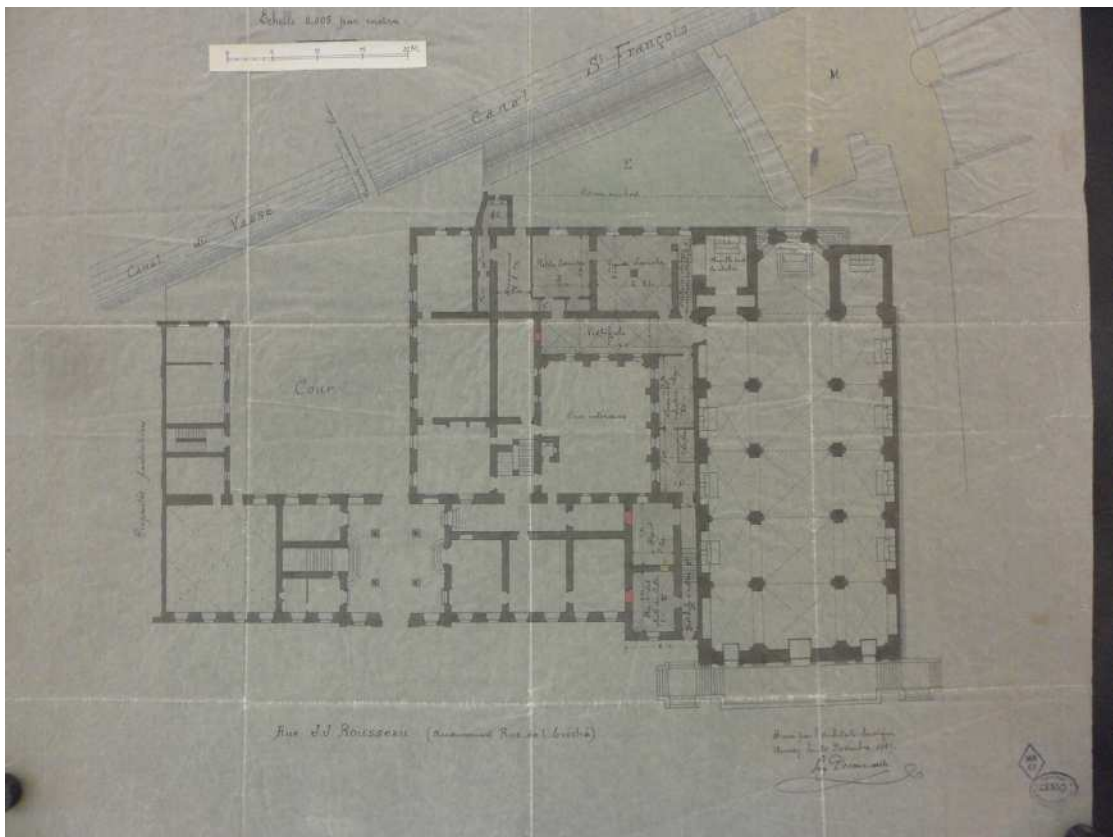


Fig. 92 - Etat des lieux avant projet d'agrandissement du chevet, 1901 (M.H., Plan F I)

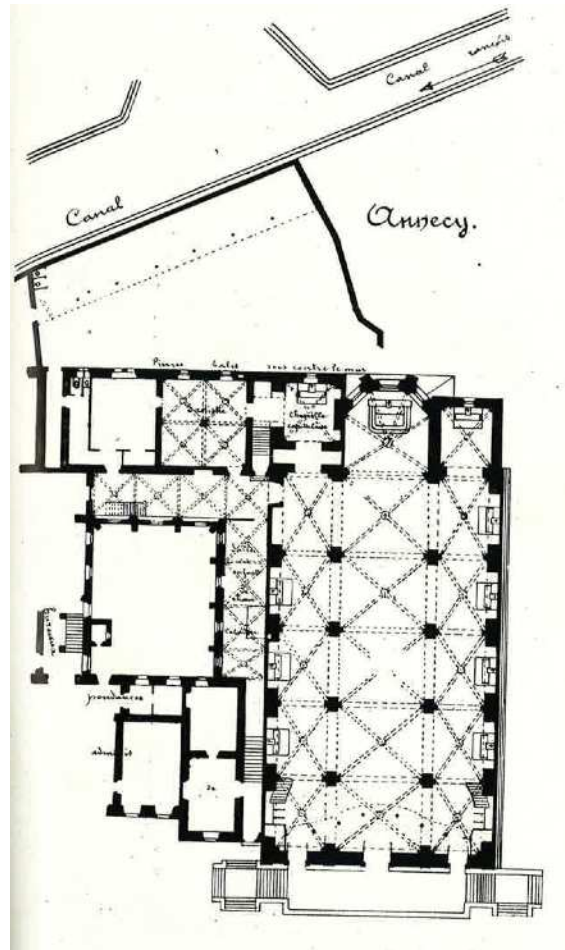


Fig. 93 - Plan en 1942 - R. Fontaine (architecte des Monuments Historiques)

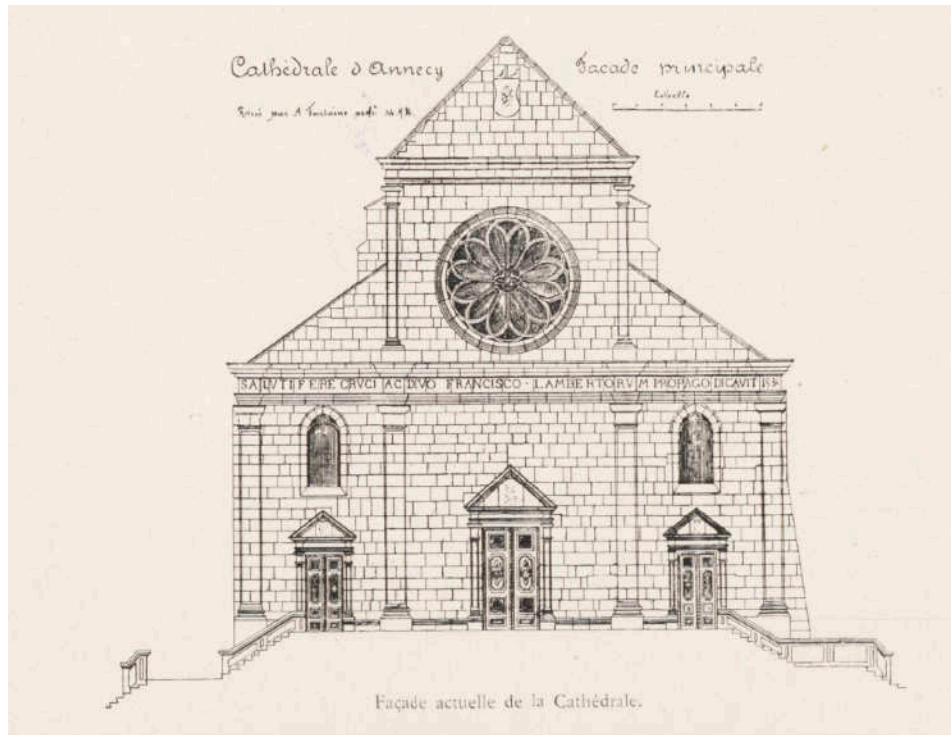


Fig. 94 - Façade en 1942 - R. Fontaine (architecte des Monuments Historiques)



Fig. 95 et 96 - Etat actuel : vaisseau central et sacristie



Fig. 97 et 98 - Etat actuel : galerie est et galerie nord

EVIAN - FRANCISCAINS



Fig. 99 - Emprise de l'enclos repositionnée sur une image satellite actuelle de la ville (A. Roger)

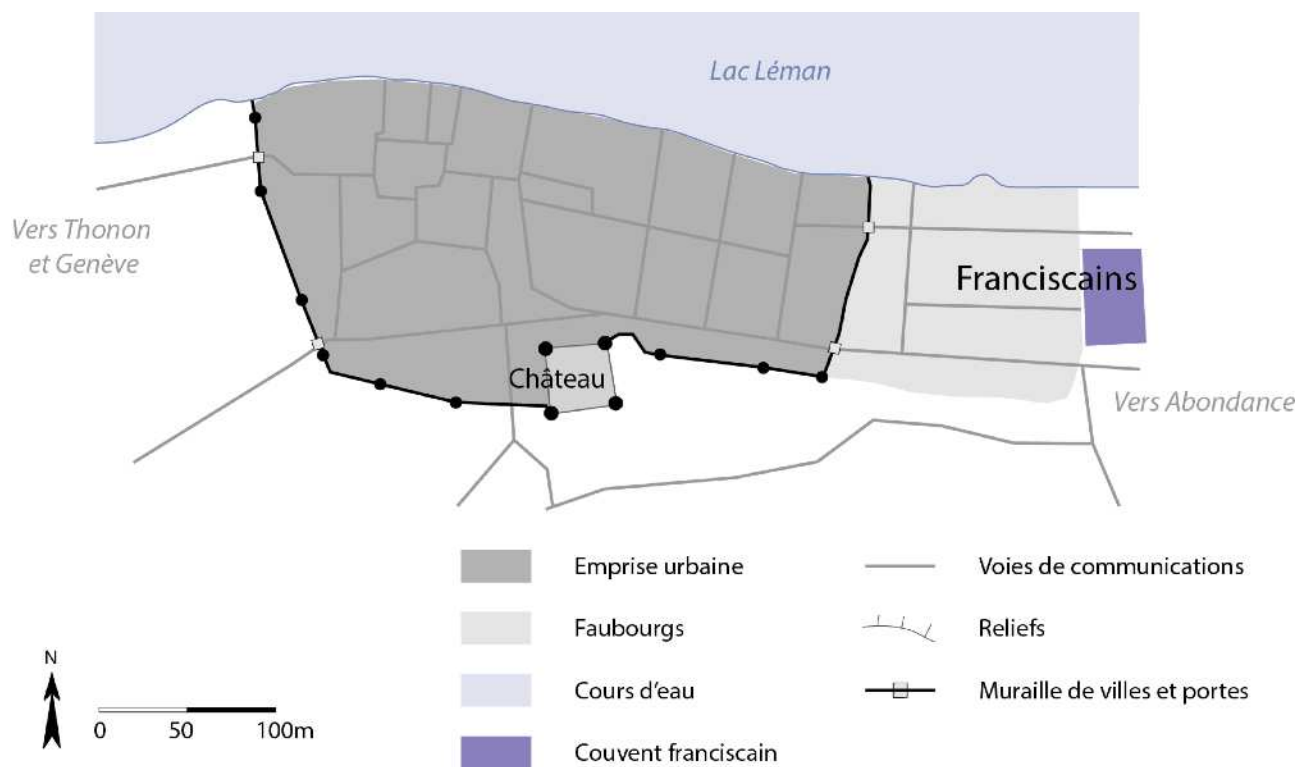


Fig. 100 - Plan schématique d'Evian et du couvent franciscain (D.A.O. : A. Roger)

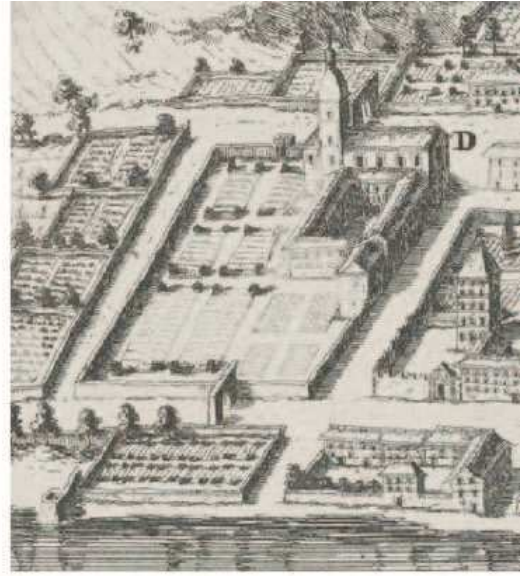


Fig. 101 - *Theatrum Sabaudiae* - Evian (vue depuis le nord) - 1725



Fig. 102 - Mapped Sarde - Evian (vue depuis le nord) - 1 C d 146-COPIE - 1728-1738

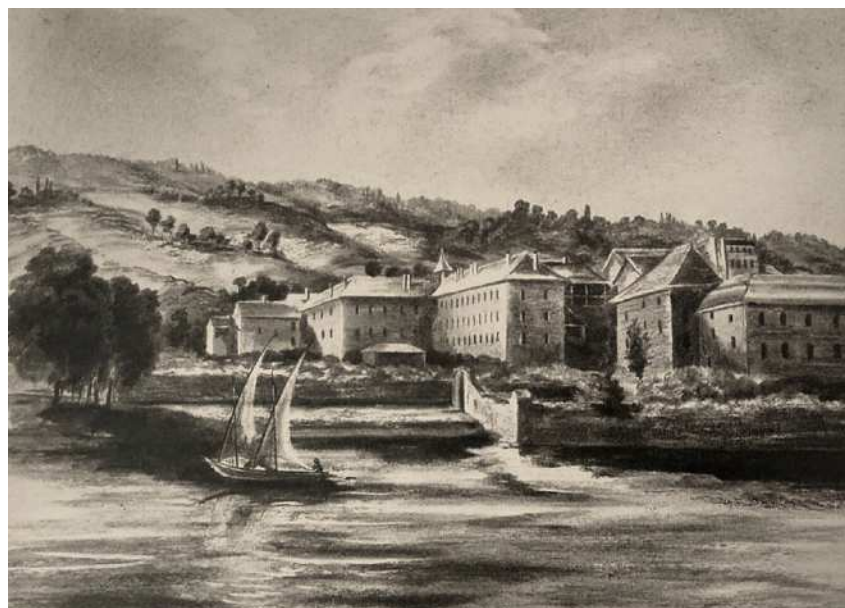


Fig. 103 - Couvent des soeurs de saint Joseph - Gouache de A. de Lenaul - 1854



Fig. 104 - Cadastre français : 3 P 3/4497 - Tableau d'assemblage - 2 octobre 1867

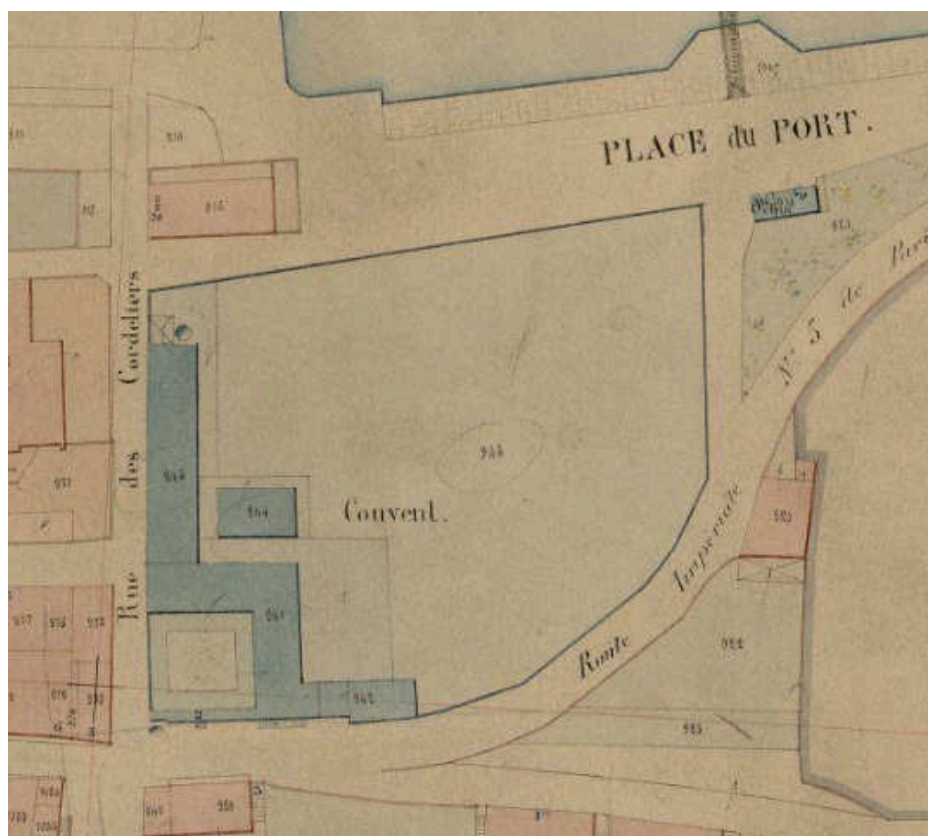


Fig. 105 - Cadastre français : 3 P 3/4499 - Feuille n° 2, parcelles n° 363 à 1200 - 1er novembre 1867

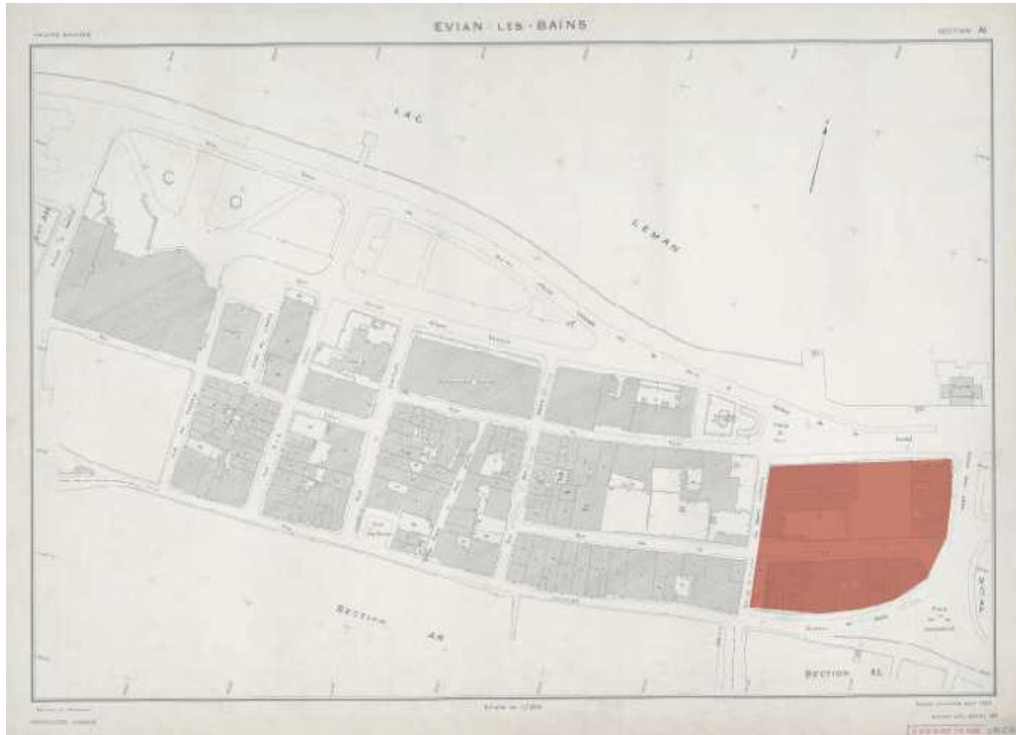


Fig. 106 - Cadastre rénové - 2591 W 190 - 1964



Fig. 107 - Probable ancienne élévation du couvent des soeurs de Saint-Joseph. Photo prise lors d'une visite d'Evian (17 juin 2019). Ce mur masque la descente d'un parking sous-terrain.

PHASAGES

Au cours de ce travail de recherche, diverses opérations archéologiques ont pu être menées sur les couvents du diocèse encore en élévations. Ainsi, plusieurs études de bâti et une surveillance de chantier BTP ont été réalisées à l'actuelle église Saint-Maurice d'Annecy, ancien édifice dominicain. Les premières portaient sur les élévations de l'église et ont constitué le sujet de notre Master 2. Par la suite, nous avons plus spécifiquement étudié la cage d'escalier épaulée au nord du chevet, contre le clocher, dernier vestige de l'ensemble conventuel médiéval. Les importants travaux de restauration entrepris sur le bâtiment à partir de 2014 nous ont permis de surveiller la dépose des sols des chœur et sanctuaire, et de mettre à jour les fondations du jubé et des aménagements liturgiques du XIXe siècle, mais également deux caveaux anciens. En parallèle, nous avons pu suivre les sondages réalisés par une restauratrice d'art sur les différents enduits des parements intérieur du chevet.

En 2016 et 2017, nous nous sommes intéressés à l'ancien couvent des franciscains observants de Cluses. L'église, devenue paroissiale en 1847, a été conservée en l'état jusqu'à nos jours. Au tout début du XXe siècle, l'ensemble conventuel a été en grande partie détruit pour laisser place au nouvel hôtel de ville. Néanmoins, quelques espaces restent encore en élévation et ont donc fait l'objet d'une étude de bâti. Au même moment, la mairie réalisant des travaux sur les réseaux urbains, il nous a été possible de réaliser une petite fouille nécessitée par l'urgence à l'emplacement de l'ancien couvent. Celle-ci s'est révélée positive mais a malheureusement démontré la destruction totale des fondations conventuelles pour l'installation d'un poids public.

Deux autres anciennes maisons mendiante présentent encore des élévations. Il s'agit de celles des cordeliers d'Annecy et des dominicains de Coppet. L'église des premiers est

aujourd'hui la cathédrale du récent diocèse d'Annecy. Après le départ des franciscains, vers 1771, le chapitre cathédral de Genève s'est définitivement installé dans ces murs. La construction du nouveau palais épiscopal a nécessité la destruction d'une partie du couvent mendiant. Néanmoins, le premier niveau des ailes orientale et septentrionale du cloître ont été conservés. Tous ces éléments ont fait l'objet d'une étude très poussée par les architectes des Monuments historiques au début du XXe siècle¹. Nous avons néanmoins mené une petite opération de bâti pour réaliser des plans actualisés. Sur le temple de Coppet, ancienne église dominicaine, un travail beaucoup plus récent et beaucoup plus important a été engagé au début des années 1970, et particulièrement une fouille archéologique de grande envergure dirigée entre 1973 et 1994 par Peter Eggenberger et Philippe Jatton. Les résultats de cette longue opération ont été publiés, avec le concours de l'historien Marcel Grandjean, en 1996². Nous renvoyons donc le lecteur à cet ouvrage pour les données concernant cet ancien établissement mendiant.

Les autres couvents de l'ancien diocèse de Genève ont tous disparus. A Genève, seul l'établissement des cordeliers a survécu un temps à la Réforme. Ceux des prêcheurs et des augustins ont été rasés dès le XVIe siècle. Des fouilles réalisées au début et à la fin du XXe siècle ont permis de mettre au jour des éléments appartenant aux maisons dominicaine et franciscaine. Dans les autres localités, les couvents ont laissé la place à d'autres édifices (nouvel établissement religieux, église, parking, hôpital,...). Les sites des établissements seysselan³ et thononais⁴ ont fait l'objet de petites campagnes de fouilles.

Nous proposons ici les descriptions sommaires des couvents dominicains d'Annecy et franciscain de Cluses. Complétées par les recherches archivistiques, il est également possible de présenter des hypothèses concernant le phasage de leurs constructions.

¹ Classement par arrêté du 30 octobre 1906. Monumentum : PA00118342.

² Eggenberger, Grandjean 1996.

³ Mazuy 1998.

⁴ Une surveillance archéologique a été demandée par le Service régional d'archéologie lorsqu'a eu lieu le chantier du parking Aristide Briand en 1984. L'opération, dirigée par Laurent Berman (aujourd'hui responsable des collections archéologiques au Musée de Thonon-les-Bains), n'a pas donné lieu à un rapport archéologique, mais le mobilier mis au jour a été inventorié et entreposé au dépôt archéologique de la ville.

DOMINICAINS D'ANNECY

Aujourd'hui, l'église Saint-Maurice est sise au cœur du centre-ancien de la ville d'Annecy, entre la rue Saint-Maurice au sud, la rue du Collège chapuisien à l'ouest, les rues Saint-Dominique et Camille Dunand au nord, et le quai Eustache Chappuis à l'est. Orientée, elle présente au-devant de sa façade occidentale, un parvis créé par un large trottoir qui se prolonge sur le gouttereau sud jusqu'au canal. Autour du chevet, la place de l'ancienne grenette propose un petit espace de détente faisant face au bâtiment XIXe de l'hôtel de ville d'Annecy. Le canal Saint-Dominique coule toujours sous l'église, à ciel ouvert au sud et au nord. Saint-Maurice, malgré de très nombreux remaniements, demeure le plus ancien bâtiment médiéval encore en élévation à Annecy.

Description de l'église

Le chevet



Fig. 108 - Eglise depuis l'est

L'église présente un chevet allongé de deux travées se terminant par une abside polygonale à cinq pans coupés. Les travées sont déterminées par les retombées des ogives et les arcs doubleaux les séparant. De forme barlongue, elles sont longues d'environ 13,30 m pour des largeurs variables : la première travée, à l'ouest, est large de 8,70 m, la seconde accuse 1 m de moins. L'abside présente une longueur similaire de 13,35 m, mais s'étend jusqu'à son pan le plus oriental sur une distance de 10,50 m. Ses pans nord et sud sont longs de 6 m, les trois autres, plus petits, mesurent 4,90 m. Les dimensions en plan du chevet sont donc approximativement de 27 x 13,30 m.



Fig. 109 - Choeur et sanctuaire

Le chœur architectural s'élève dans le prolongement de la nef. Outre l'absence de chapelle à ce niveau de l'édifice, aucun élément structurel n'indique de séparation distincte entre les travées du chœur et celles de la nef. A l'inverse, l'abside se distingue clairement du chœur architectural par l'arc doubleau montant de fond, unique exemple dans l'église. Les murs du chœur et de l'abside présentent une certaine homogénéité, à l'exception notable des tronçons de la première travée tant au nord qu'au sud. Alors que dans l'abside ils sont épais de 1,13 m en moyenne, dans la première travée leur épaisseur atteint 1,58 m au nord et 1,73 m au sud. L'élévation présente un étage unique d'une hauteur de 14 m en moyenne. Seul un cordon, à environ 3,60 m du sol, vient rythmer les cinq pans intérieurs de l'abside, la scindant fictivement en deux espaces superposés. Le sol est un dallage contemporain bétonné et surélevé couvrant le sanctuaire et la moitié de la seconde travée du chœur. Avant les travaux de 2015, un triple emmarchement venait racheter la différence de niveau avec le reste de l'édifice, mais aussi au nord de l'abside, où le sol était également plus bas afin de faciliter l'accès à des ouvertures. La première travée du chœur est bâtie sur le canal Saint-Dominique. Celui-ci est couvert par une voûte en berceau, dès lors élément constitutif de la fondation de cette travée.



Fig. 110 - Canal Saint-Dominique

L'abside est couverte par une voûte sexpartite. Celle-ci est structurée par six branches d'ogives rayonnantes montant de fond. Toutes les retombées d'ogives de l'abside reposent sur des bases polygonales. A la rencontre du doubleau, des formerets et des ogives, au nord et au sud, ces bases présentent cinq moulurations prismatiques. Les quatre autres retombées, à l'est, n'en présentent que trois, correspondant à l'ogive et aux deux branches de formerets. A l'exception de la base située au nord de l'abside, toutes les autres prennent appui sur le sol surhaussé. Elles sont donc plus hautes, réduisant par la même la hauteur des retombées qu'elles supportent.

Chacune des deux travées du chœur est surplombée par une voûte d'ogives à quatre quartiers. Celles-ci respectent un schéma identique à celui de l'abside. La différence notable tient dans les supports. Les retombées d'ogives et de doubleaux reposent non plus sur des bases, mais sur des culs-de-lampes, permettant ainsi de distinguer l'abside du chœur architectural. Les culs-de-lampe figurent des angelots. Au nombre de trois de chaque côtés, ils portent les insignes cardinalices (le chapeau à pompons au nord, la mitre au sud) et des blasons du cardinal de Brogny, le fondateur. Sans entrer dans le détail de ces sculptures, les historiens de l'art relèvent une influence française, et non bourguignonne ou méridionale⁵.

⁵ Voir Oursel 2008 et Lachèvre 2000 : « Joufflus à souhait, expressifs et agréable à regarder. Gestes souples et relativement naturels mais leurs drapés manquent de rigueur et de précision. Le sculpteur a tenté d'être réaliste dans la retombée des pompons. Ils sont écartés comme s'ils venaient de tomber. Ils semblent pris sur le vif et suggèrent un mouvement. La restauration permet de retrouver la polychromie d'origine qui mettait en valeur les visages et les blasons. Les couleurs tranchaient les unes sur les autres : les ailes en or nuancées par des effets pourpres, verts, ocres et noirs, les aubes blanches, les visages couleur chair et les blasons rouge et bleus. La gracieuse rondeur de certains modelés semblent indiquer une influence française plutôt que bourguignonne ou méridionale ».



Fig. 111 - Retombées des ogives du sanctuaire (à gauche) et du chœur (à droite)

Dans l'église Saint-Maurice, la poussée exercée par le voûtement intérieur a la particularité d'être visible à l'œil nu. En effet, les murs-porteurs subissent une compression repoussant leurs faîtes vers l'extérieur et créant une asymétrie globale du chœur et de l'abside. De puissants contreforts tentent d'absorber et de limiter cette déformation. Ils prennent place au droit des retombées de la voûte et permettent ainsi de lire la disposition intérieure depuis l'extérieur.

Le chevet est percé par sept baies rendant le chœur et l'abside très lumineux. La première travée du chœur est ouverte par une baie au nord comme au sud, tandis que la seconde n'est éclairée qu'au sud. Seule le pan nord de l'abside est dépourvu de fenêtre. La baie axiale est la plus imposante. Trois portes sont ménagées dans le mur nord du chevet : deux dans la seconde travée du chœur, la dernière dans le pan le plus septentrional de l'abside. La première mène à la sacristie actuelle, les deux autres portes sont chacune épaulées d'un côté de la retombée de voûtes située entre la seconde travée du chœur et l'abside. L'une ouvre sur un couloir commandant l'accès à l'espace compris entre la sacristie et le clocher, et par lequel on peut accéder aux étages de ces deux derniers. Le pan ouest de ce couloir n'est pas droit mais arrondi. Il porte ainsi la trace de l'escalier à vis, disparu à ce niveau, mais encore en place à l'étage supérieur. La dernière porte ouvre directement sur le rez-de-chaussée du clocher. Quatre autres ouvertures ponctuent le chevet. La première est une petite fenêtre rectangulaire ménagée dans le mur sud de la première travée. Masquée par les stalles à l'intérieur, elle n'est visible que de l'extérieur. Les trois autres ouvertures sont ménagées dans le pan nord de la deuxième travée du chevet. Il s'agit de simples rectangles élancés, très simples, formant jour pour éclairer l'escalier du clocher.

Deux éléments propres à la liturgie sont aménagés dans le sanctuaire : une réserve eucharistique, sous la forme d'une niche de forme quadrangulaire entourée d'une moulure et surmontée d'un linteau sculpté à triple arcature et accolade, et une piscine liturgique encadrée par un arc en plein cintre mouluré. Malgré une sobriété apparente, l'église Saint-Maurice possède de nombreux éléments de décor. Dans l'abside, les baies sont agrémentées de vitraux⁶. Le plus imposant est celui de la baie axiale. Ses deux lancettes principales représentent le couronnement de la Vierge auquel, par la présence de leurs blasons, sont associées la maison de Savoie et la ville d'Annecy. Elles sont accostées au nord par une lancette présentant saint Jean et au sud par une autre sur laquelle figure sainte Madeleine. Un blason de Jean Magnin de Cruseilles, donateur du voûtement, est représenté sous chacun de ces deux personnages. Les autres baies proposent pour l'une une représentation de saint Dominique et de saint Bernard de Menthon, et pour l'autre saint Nicolas et saint Maurice. Enfin, l'une des particularités de l'église Saint-Maurice repose dans la présence d'une grande quantité de blasons dans son ornementation. Ces derniers prennent place au centre des clefs-de-voûtes annulaires, mais aussi à la naissance de chaque branche d'ogive. Le blason de Jean Magnin de Cruseilles est le plus représenté. Il orne toutes les ogives du chevet, et les clefs-de-voûtes des deux premières travées de celui-ci. Par ailleurs, la clef-de-voûte de l'abside porte l'unique écu des Savoie-Montferrat présent dans cet édifice. A l'exception des parties basses de l'abside, tous les murs sont recouverts d'un enduit rose. Il a été appliqué en deux couches après piquetage des parois pour une meilleure adhérence. Des sondages ont été effectués par des restaurateurs contemporains, permettant d'affirmer que sous cet enduit, le chœur et l'abside était entièrement peints dans leurs parties hautes. Certains de ces sondages laissent en effet deviner la présence de petites croix rouges sur fond blanc cassé. D'autre part, le mur nord du sanctuaire est décoré d'une imposante fresque s'étendant sur toute sa largeur sous le bandeau. Il s'agit d'une peinture murale en trompe-l'œil représentant la mort de Philibert de Monthouz. Différentes inscriptions indiquent que cette œuvre date de 1458.

⁶ Ils ont été réalisés par M. Bessac à Grenoble en 1897.



Fig. 112 - Fresque de Philibert de Monthouz dans le sanctuaire (mur nord)

Mise en œuvre du chevet

Le chevet de l'église Saint-Maurice présente dans ses parements tant intérieurs qu'extérieurs un appareil réglé d'assises irrégulières. Dans un premier temps, après avoir préparé les fondations, il semble que les bâtisseurs installent les blocs constituant l'assise en calcaire d'un ressaut, délimitant ainsi le soubassement du chevet. Afin d'assurer la stabilité nécessaire à un édifice bâti près d'un lac et sur un canal, deux assises de grand appareil en calcaire jaune sont disposées sur ce ressaut. On peut également attribuer à ce calcaire un rôle d'isolant. Il supporte en effet neuf ou dix assises de moyen appareil en molasse, pierre très poreuse sujette aux remontées d'eau par capillarité. A l'extérieur, les nombreux raccords nous permettent d'envisager la manière dont ont été montés ces parements de molasse. Tout d'abord, on maçonne les angles, formant ainsi des triangles dont les deux côtés servent de harpe d'attente. L'espace ainsi créé est complété par des assises qui viennent mettre à niveau la partie basse du mur avant de recevoir le larmier de calcaire. Une fois ce dernier installé, on commence la mise en place de deux appareils, l'espace les séparant étant destiné à accueillir l'ouverture. Les piédroits de celle-ci sont en fait les extrémités des parements l'accostant. Une fois la base de sa future arcature atteint, là encore deux attentes sont ménagées en harpe le temps que l'arc soit inséré, et avant que la construction des deux pans ne reprenne. Leur jonction au-dessus de la baie présente un décrochement, immédiatement rattrapé à l'assise supérieure. Afin de terminer l'élévation, on reprend la technique des « triangles » utilisée en partie basse, que l'on complète jusqu'au faite du mur. Les liaisons entre les différents murs ne sont lisibles que sur deux assises au-dessus des contreforts.

Elles présentent des raccords nous permettant d'affirmer que le chevet est bâti de manière horizontale par plusieurs « équipes » d'ouvriers travaillant en même temps. Une fois tous les pans achevés, ils sont couronnés d'une corniche en calcaire blanc. Les contreforts sont construits en même temps que les pans du chevet. Les carreaux et boutisses sont superposés et harpés régulièrement. Ils sont chaînés, mais de manière irrégulière car les assises des pans de murs ne correspondent pas exactement à celles des contreforts. Au niveau des liaisons, les blocs ne sont pas taillés en parallélépipède mais en une forme spécifique pour épouser à la fois le contrefort et le mur avec lequel il est chaîné. A l'intérieur, les ogives sont construites par superposition de voussoirs nervurés unique. Aux clefs-de-voûtes, la continuité de la courbe des branches est brisée par des jarets. Ces brisures saillantes semblent être le fruit d'un écart entre le tracé théorique et le tracé réel. Notons que des césures sont identifiées sur le parement intérieur de l'abside. Il s'agit de petits raccords correspondants sans aucun doute à la création de nouvelles bases, plus hautes, lors du rehaussement du sol du sanctuaire. Afin de réaliser ces travaux, les maçons s'aident d'échafaudages dont l'utilisation est attestée par des trous de boulins actuellement bouchés sur le parement extérieur. A Saint-Maurice, ils sont façonnés : certaines pierres du parement ont délibérément été taillées avant d'être posées. Ces trous de boulins sont au nombre de huit par pan du chevet, quatre de chaque côté, alignés régulièrement le long des contreforts. Le premier niveau est à mi-hauteur de la baie. La partie basse, non échafaudée, a dû nécessiter l'utilisation d'échelles ou de plateformes non-ancrées dans les parois. La construction horizontale du chevet fait penser qu'une grande quantité de bois a été utilisée afin de construire un niveau de platelage d'échafaudage sur tous les pans de murs en même temps.

Le vaisseau central

Le vaisseau central de l'église Saint-Maurice présente quatre travées. Celles-ci sont déterminées par des piliers à l'aplomb desquels prennent place les retombées du couvrement. Ces travées sont inégales, la première à l'ouest étant plus large que les autres. De forme barlongue, elles sont longues d'environ 13m30, soit les mêmes dimensions que les travées du chevet. Cet espace compris entre la façade occidentale et le chœur s'étend sur environ 27 mètres, faisant ainsi de la nef un vaisseau aussi long que le chevet. Presque aussi haute que large, elle offre un aspect général plutôt trapu. La nef présente un étage unique de grandes arcades. Les parois de chaque travée sont ouvertes sur les bas-côtés, au nord comme sud, par des arcs formerets. Ces derniers,

en cintres brisés, ne sont pas totalement symétriques les uns par rapport aux autres. Ils reposent sur de puissants piliers aux formes variées. Aucune séparation architecturale ne marque de distinction entre la nef et le chœur. Les parois se poursuivent de l'un à l'autre sans discontinuer. Le sol présente un alignement de lambris en bois organisés de part et d'autre d'une allée centrale composée de dalles⁷. Une tribune est appuyée contre le parement intérieur du massif occidental. Soutenue par quatre colonnes, sa superficie correspond à celle de la première travée de la nef. Elle s'élève à hauteur des naissances des formerets nord et sud. On y accède par deux escaliers tournant en bois. Aujourd'hui, cette tribune accueille un grand orgue. La façade occidentale, très sobre, est articulée par deux contreforts obliques et un larmier courant entre ces deux derniers. Les têtes d'une dizaine de tirants établis après le séisme de 1996 sont visibles sur toute la façade.



Fig. 113 - Vues générales de la nef avant les travaux de 2015 (vers l'est)

A l'instar des travées du chœur, celles de la nef sont couvertes par des voûtes à quatre quartiers soutenues par des ogives. Chacune est séparée de la suivante par un arc doubleau. A leurs naissances, ces deux éléments reposent sur des culs-de-lampes aux formes géométriques et dépourvus de décoration. Ces derniers, plus haut que ceux du chevet, retombent entre les formerets ouvrant sur les bas-côtés. Les branches d'ogives sont jointes dans leurs parties sommitales par une clef-de-voûte annulaire. Leur profil nervuré, identique à celui des doubleaux, correspond à ceux des voûtes du chevet. Les bas-côtés flanquant au nord et au sud le vaisseau central servent de contrebutement à la poussée des voûtes. Celle-ci, tout comme dans le chevet, est visible à l'œil nu. Les parois s'écartent vers l'extérieur dans leur partie haute. La façade est contrebutée par deux puissants contreforts d'angle obliques talutés et à ressauts. Ils sont en partie noyés dans les élévations des bas-côtés, en particulier le talus du contrefort méridional.

⁷ Certaines sont des dalles de sépulture.

Outre les formerets, aucune ouverture ne vient rythmer l'ordonnance des flancs du vaisseau central. L'éclairage s'effectue de manière indirecte grâce aux baies des bas-côtés. La nef est donc plongée dans une certaine pénombre qui, par contraste, met en exergue le chœur très lumineux. Trois ouvertures alignées sont ménagées dans la façade du vaisseau central. La plus imposante est celle de la baie axiale. Décorée d'un vitrail et d'un remplage, elle présente un arc brisé à trois lancettes et des ébrasements internes et externes à double cavet. Son remplage, le plus ouvragé de l'édifice, est composé de nombreuses mouchettes lovées. A l'intérieur, l'orgue broche sur la baie, contribuant ainsi également à l'assombrissement de l'église. Le portail central est ouvert au nu de cette baie au niveau de circulation. Contemporain, son profil décrit une voussure à cinq rouleaux d'arcs brisés, accostée de deux petits piliers engagés, et encadrant une porte en bois à double-vantail. Celle-ci est complétée par un tambour de porte en bois construit à l'intérieur, au dépend de la superficie de la première travée, servant de vestibule à l'édifice. A l'aplomb de ces deux ouvertures, près du faîte de la façade, une fenêtre maçonnerie a été ménagée pour aérer les combles de la nef.

Les décors ne sont pas légion dans le vaisseau central. Outre, tout comme dans le chœur, les blasons de Jean Magnin de Cruseilles venant agrémenter les clefs-de-voûtes et les départs d'ogives, ainsi que le tore de ces dernières présentant un réglelet doré, le seul élément décoratif remarquable est une fresque murale. Celle-ci prend place sur le deuxième pilier sud de la nef, dont toute la face est peinte. La scène principale, une Assomption de la Vierge⁸, est encadrée par un arc brisé délimitant une niche peu profonde.



Fig. 114 - Peinture murale de la Vierge à la ceinture

⁸ Voir Lachèvre 2000, 127.

Le bas-côté sud

Le vaisseau central est accosté au nord comme au sud par des bas-côtés auxquels on accède grâce à des arcs formerets pratiqués dans les flancs de la nef. Chacun est composé de quatre travées irrégulières délimitées par des arcs doubleaux. Le bas-côté sud s'étend sur 31,90 mètres de long pour 6,60 mètres de large. Bien qu'il soit constitué de quatre travées, il ne présente toutefois que trois chapelles. La délimitation entre celles-ci est claire. Alors que dans la première, la plus orientale, les deux travées sont séparées par un simple arc nervuré, les deux autres sont déterminées par d'épais doubleaux. Dans sa partie ouest, le doubleau entre la première et la seconde chapelle est légèrement diaphragme accusant ainsi une construction non contemporaine des deux espaces. Les formerets ouvrant sur la nef, ne sont pas axés. Ils sont en effet décentrés par rapport au plan de chaque travée.



Fig. 115 - Bas-côté sud (intérieur)

A l'extérieur, le bas-côté s'appuie contre le contrefort sud de la façade à l'ouest, et le contrefort sud de la première travée du chœur à l'est. Ces derniers se retrouvent ainsi noyés dans les élévations des chapelles. Le parement extérieur ouest de la chapelle occidentale est bâti dans la continuité de la façade, prolongeant celle-ci vers le sud. Chaque travée est couverte par une voûte d'ogives partant de fond, soulignée par des formerets à l'aplomb des quatre voutains. Les branches d'ogives se rejoignent autour de clefs-de-voûtes annulaires. Le contrebutement, nécessaire malgré une épaisseur de murs très correcte, est réalisé par des contreforts qui

permettent de comprendre la disposition de ce bas-côté uniquement depuis l'extérieur. En effet, aux angles ouest et est de la chapelle orientale, ils sont obliques, épousant l'angle des élévations. Entre ces deux derniers, le contrefort est droit, déterminant ainsi un élément de bâti unique constitué de deux travées. La distinction entre les autres chapelles est caractérisée par des contreforts obliques noyés à l'ouest dans l'épaisseur des murs venant s'épauler sur eux. Le contrebutement de la dernière chapelle occidentale, oblique lui aussi, constitue l'angle sud de la façade, et donc l'angle sud-ouest de l'édifice. Dans chaque travée, une baie à arc brisé est ménagée, rendant le bas-côté très lumineux. D'autre part, deux portes permettent un accès à ces espaces. La première prend place à l'aplomb de la baie dans la travée orientale de la première chapelle. De profil extrêmement simple, elle est ouverte par un arc brisé sur le parement extérieur, et par un arc segmentaire à l'intérieur. La seconde porte est ménagée sur le parement ouest du bas-côté et lui offre donc un accès direct depuis la façade. Plus récente, elle est déterminé par un arc en anse de panier Son parement intérieur n'est pas visible, masqué par un panneau monumental en bois.

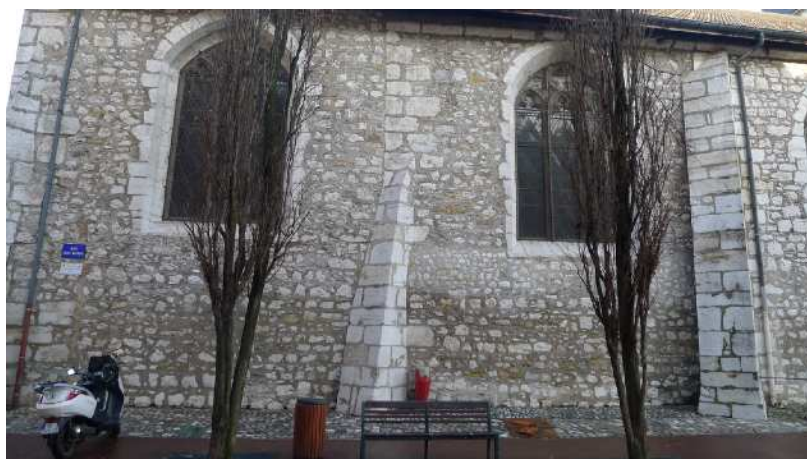


Fig. 116 -Bas-côté sud (extérieur)

Seule la première chapelle orientale est munie d'un aménagement liturgique. Le grand retable du rosaire, accolé au parement est et devant lequel est installé un autel, dispose d'une piscine liturgique maçonnée dans le gouttereau sud. Celle-ci, en calcaire layé, est encadrée par un arc plat à double accolade. Un bénitier en forme de coquillage et en calcaire est installé à l'ouest de la porte de cette chapelle, dans la deuxième travée. Des dalles gravées ont été insérées dans les murs. L'une est un cadeau de paroissiens pour le repos de l'âme de leur curé, décédé en 1858. La seconde, à gauche de la porte dans la deuxième travée, est le couvercle du sarcophage d'une abbesse morte en 1556. Cette dalle est simplement maintenue debout par des agrafes accrochées

au mur. La dernière, à droite du bénitier dans cette même travée, est difficile à catégoriser. Elle porte les armes gravées des Savoie-Luxembourg. Comme partout, les ogives portent à leurs naissances tout comme à leur clef-de-voûte les blasons de leurs commanditaires. L'enduit des parements intérieurs est d'un rose concordant avec celui du reste de l'édifice. Cependant, les voutains présentent une différence notable : ils sont peints en bleu. Des sondages réalisés à divers endroits par des restaurateurs d'art laissent apparaître des décors de fleurs entrelacées. Seule la baie sud de la première travée est décorée de vitraux. Dans la lancette de gauche on trouve une représentation de saint Joseph tandis qu'à droite prend place une Vierge à l'enfant.

Mise en œuvre spécifique du bas côté sud

Nous ne pouvons détailler ici que la mise en œuvre extérieure, l'intérieur étant masqué par l'enduit. Le parement extérieur du bas-côté sud présente des appareils plus ou moins réglés constitués de moellons. La chapelle orientale est la première à être bâtie. Dans un premier temps, les maçons installent un soubassement de gros moellons équarris chaînés aux contreforts. Puis, petit à petit, ils montent ces derniers jusqu'au niveau des baies en continuant le chaînage avec des blocs taillés spécifiquement pour correspondre à la fois au mur et au contrebutement. L'espace entre les contreforts est complété par des moellons ébauchés, de taille moyenne et plus ou moins assisés. Les baies sont ensuite ménagées. Façonnées en pierre de taille, leur profil est sculpté très finement dans l'embrasure, mais simplement ébauché dans la partie extérieure des piédroits. En même temps, la construction des contreforts se poursuit et l'espace les séparant des baies est comblé par des moellons de plus en plus équarris jusqu'au faîte du mur. La porte ouvrant sur la deuxième travée est insérée suivant la même logique, avec de très gros blocs taillés uniquement sur leur face appartenant à l'arc côté extérieur. Côté intérieur, les voussoirs de l'arc segmentaire sont larges de toute l'épaisseur du mur et viennent s'appuyer contre l'ogive extérieure. On en conclut que la construction du parement extérieur de cette maçonnerie fourrée a sans doute précédé de peu celle du parement intérieur. Le mur oriental de cette chapelle, prend appui plus bas, dans le fond du canal Saint-Dominique, et vient s'épauler au contrefort de la première travée du chœur. De mise en œuvre similaire, chaîné au contrefort, il présente des moellons de grande taille, plus finement équarris et formant un talus important contrebutant cette partie de l'édifice. Un revêtement en empêche la lecture complète. Les deux chapelles suivantes suivent le même modèle, chacune venant s'épauler au contrefort sud-ouest de la précédente. Notons que la

deuxième chapelle présente un léger ressaut de très petits moellons juste en-dessous de sa baie, confirmant les étapes de mise en œuvre du parement détaillée ci-dessus. Les contreforts s'articulent autour d'un système de carreaux et de boutisses en grand appareil de pierres de taille. D'angle ou droit, ils présentent tous une face antérieure oblique. A la différence des autres contrebutelements de l'édifice, ils ne possèdent pas de ressaut. Toutefois, leur partie sommitale est bien encore talutée. Ils montent tous jusqu'à hauteur de la corniche, à l'exception du contrefort contrebuteant la deuxième chapelle du bas-côté. Plus bas, il laisse deviner l'angle sur lequel vient s'épauler la dernière chapelle. Le plus oriental prend appui dans le canal. Enfin, tous présente des talus plus ou moins importants sur une ou deux de leurs faces latérales. L'ensemble de ces pierres est lié par un mortier gris, à l'exception de quelques assises du mur est de la première chapelle orientale. Dans cette dernière, les joints sont beurrés jusqu'au niveau des baies.

Le bas-côté nord

Au nord, le bas-côté est légèrement plus petit qu'au sud. Il accuse une longueur de 31,30 m pour une largeur de 6,40 m. Également composé de quatre travées prolongeant latéralement celles du vaisseau central, chacune correspond ici à une chapelle différente. Elles sont déterminées par des arcs doubleaux épais, légèrement en avancée des parois, et enduits sur leur face interne. A l'extérieur, le bas-côté vient s'épauler à l'est et à l'ouest, respectivement contre le premier contrefort nord du chevet et contre le contrefort nord-ouest du vaisseau central, ces contrebutelements se trouvant ainsi noyés dans les murs des chapelles. Une série de onze corbeaux, espacés régulièrement, prend place sur la façade nord. A l'ouest, le bas-côté est un prolongement de la façade. A l'est, il est entièrement masqué en partie basse par un local électrique contemporain et en partie haute par un revêtement.



Fig. 117 -Bas-côté nord (extérieur)

Chaque travée est voûtée d'ogives nervurées se rejoignant par des clefs-de-voûtes annulaires. Ces voûtes sont soulignées par des arcs formerets sur les quatre pans à l'aplomb des voûtains. Sur le parement nord, les branches de ces arcs se prolongent jusqu'au sol et reposent sur des bases polygonales triples s'appuyant sur un socle commun. Au sud de ce bas-côté, elles sont supportées par des culs-de-lampes aux formes géométriques identiques à celles de la nef. Les doubleaux étant épais, chaque travée possède donc deux supports propres au sud. Aucun contrefort n'est aménagé dans cette partie de l'édifice. Le contrebutement s'effectue par le talutage des trois murs extérieurs de ce bas-côté. D'autre part, la présence des corbeaux indique qu'un élément de bâti ancien était appuyé ici.

Quatre baies en tout point identiques éclairent ce bas-côté. Composées de trois lancettes et d'un remplage sous un arc brisé, elles ne sont pas élancées comme dans le chevet. Une porte est ménagée dans la première chapelle orientale. Légèrement désaxée par rapport à la baie, elle est composée d'un arc presque plat à l'intérieur, et d'un arc en accolade orné d'une voussure en haut-relief à l'extérieur. Ces accolades retombent sur des piédroits très moulurés reposant sur des bases polygonales imitant celles de l'intérieur et supportées par des socles. Enfin, une ouverture quadrangulaire est ménagée pour aérer les combles à l'est et à l'ouest. Les aménagements liturgiques sont identiques à ceux du vaisseau méridional : une piscine liturgique et un bénitier dans la première chapelle orientale. Ils n'occupent cependant pas tout à fait les mêmes emplacements. Alors qu'au sud, la piscine est installée dans le gouttereau, au nord, elle est ouverte dans le parement intérieur est. Surmonté d'un arc à accolades creusées de cavet, le petit bassin central est en partie bouché par un tronc maçonné. Le bénitier est quand à lui situé dans l'embrasure est de la porte. Les décors sont également identiques au bas-côté sud. Les clefs-de-

voûtes et les naissances d'ogives sont agrémentées des blasons des fondateurs. Un enduit rose recouvre les murs à l'exception des voûtains, peints en bleu.

Le clocher

Au nord du chevet, une imposante tour-clocher hors-œuvre est accolée au droit du parement extérieur. De base plus ou moins carrée, elle porte les traces des nombreuses modifications et restaurations qu'elle a subies au fil de son histoire. Ses faces sud et ouest, respectivement accolée au chevet et épaulée par la sacristie, ne sont de fait lisibles qu'à partir de la toiture de ces derniers. La disposition extérieure n'est pas tout à fait concomitante avec celle de l'intérieur, les remaniements successifs ayant perturbé l'agencement des six étages. Les façades sont rythmées par un larmier au nord, et deux moulurations sur les quatre pans en partie haute. Un petit toit en bâtière, présentant un fronton au nord et au sud, est surmonté par un dôme nervuré à base polygonale, séparé du sixième niveau par une corniche. Ce dôme soutient un lanternon à colonnades, également de forme polygonale, complété par une croix et un coq.



Fig. 118 -Clocher

A l'intérieur, une petite chapelle prend place au rez-de-chaussée. Pour accéder aux étages, et suite à la destruction de la partie basse de l'escalier ancien, un escalier moderne lié à la construction récente de la sacristie a été aménagé. On accède ainsi au premier étage du clocher, une salle basse de plafond dont le sol est constitué d'un plancher. Un cul-de-lampe apparaît dans l'angle sud-ouest de la pièce. Notons qu'entre le rez-de-chaussée et cet étage, le parement extérieur nord, présentant des pierres taillées en arc de cercle et un comblement différent, laisse

deviner la présence ancienne d'un arc ouvert dont les claveaux auraient disparus. L'escalier en colimaçon d'origine permet, à partir de ce niveau, d'accéder à l'étage supérieur. Sa cage est de forme quadrangulaire. Le deuxième étage est entièrement plongé dans l'obscurité. Chaque pan de mur présente un arc en plein-cintre bouché. Ils s'interpénètrent aux angles de la pièce et leurs clefs se perdent dans les solives du plancher de l'étage supérieur. Leurs naissances semblent bûchées et leurs retombées sont masquées par le plancher. Sur le parement intérieur nord, un deuxième arc en plein cintre prend place. De plus petite taille, il est également bouché.



Fig. 119 -Clocher, deuxième étage

Une salle très haute de plafond constitue le troisième étage. Celle-ci présente uniquement un escalier en bois, accolé au mur sud et faisant un angle pour accéder à la pièce supérieure le long de son mur est. En effet, l'escalier en colimaçon s'arrête brusquement à ce niveau. Dans l'angle sud-ouest, trois claveaux semblent en place sur le parement ouest. Des corbeaux supportent le plancher de l'étage supérieur. Sur le parement extérieur sud, des négatifs apparaissent. Le mur a été creusé en deux endroits, comme si deux toits superposés étaient venus s'appuyer contre lui. Le quatrième étage présente sur ses parements est et ouest de grandes césures rectangulaires et des soubassements de murs à double ressaut. Au nord et au sud prennent place deux rangées superposées de petits trous rectangulaires très rapprochés semblant correspondre à l'aménagement d'un ancien plancher. Le dernier étage accueille les beffrois et leurs cloches, ainsi que les charpentes du dôme et du lanternon.

Le couvrement de chaque niveau présente des variantes. Au rez-de-chaussée, la chapelle est couverte d'une voûte d'ogives. Celles-ci se rejoignent en une clef-de-voûte annulaire. Les quatre voûtains sont soulignés par des arcs formeret, engagés dans chaque pan de la pièce, et qui s'interpénètrent à leurs naissances avec les branches d'ogives. Tous les arcs sont supportés par

des culs-de-lampes figurés. Du premier au quatrième étage, toutes les pièces sont couvertes par des solives supportant le plancher de l'étage supérieur. Le clocher n'est contrebuté par aucun contrefort. Le seul élément contribuant à la stabilité de cette tour est un retrait de la partie haute commençant entre le deuxième et le troisième étage. Le périmètre diminue donc en hauteur, faisant ainsi des deux premiers niveaux une base solide supportant les autres.

De nombreuses ouvertures, bouchées ou non, viennent ponctuer se clocher. Au rez-de-chaussée, la chapelle est éclairée par deux fenêtres. La première est ménagée dans le premier contrefort nord de l'abside, et présente un arc en plein-cintre sur ses deux parements. La seconde est également installée dans le mur oriental. A l'extérieur, cette dernière est ouverte par un arc segmentaire, tandis qu'à l'intérieur, elle présente un arc cintré. Elle prend place, semble-t-il sur une ouverture ancienne bouchée dont le bas des piédroits et l'appui sont encore lisibles. Trois portes permettent aujourd'hui l'accès à cette salle. Au sud, déjà évoquée, elle ouvre par un arc segmentaire presque plat directement sur le sanctuaire. La porte du mur occidental, surmontée d'un arc à accolades sur la face est du parement oriental, permet un passage vers l'escalier et la sacristie. Sur sa face ouest, elle est ouverte par un arc segmentaire presque plat. Enfin, au nord, une troisième donne sur la rue. Cette dernière est ménagée en partie sur une ouverture ancienne bouchée, sans aucun doute une petite fenêtre. De forme rectangulaire aux angles arrondis, son linteau et ses piédroits sont encore visibles, noyés dans la maçonnerie. La porte est surmontée au sud par un arc segmentaire plat, et au nord, à l'extérieur, elle est encadrée de deux piédroits supportant un arc en accolade. La salle du premier étage est éclairée par une baie géminée. Celle-ci est construite en molasse et divisée par une colonnette surmontée d'un chapiteau à crochets supportant deux arcatures trilobées. Cette baie est en partie bouchée dans sa partie haute, accueillant des ouvertures quadrangulaires contemporaines. A l'intérieure, l'embrasement correspond à ces aménagements récents. La pièce du deuxième étage est plongée dans l'obscurité car deux ouvertures anciennes ont été bouchées. Sur le mur est, ce comblement est lisible à l'intérieur comme à l'extérieur. La fenêtre présentait une forme rectangulaire simple à l'extérieur, et un embrasement ébrasé à l'intérieur. La même disposition se retrouvait pour l'ouverture bouchée du mur ouest. Une troisième fenêtre bouchée elle aussi apparaît sur le parement extérieur nord de cette pièce. De forme rectangulaire, présentant un léger ébrasement, aucune césure n'atteste de sa présence à l'intérieure. Dans l'alignement de cette dernière, une ouverture similaire la surplombe à l'étage supérieur. De même, bouchée, elle n'a laissé aucune trace sur le parement intérieur. Le quatrième étage n'est éclairé qu'au sud par une fenêtre rectangulaire

présentant des abat-sons sur son parement extérieur. La dernière pièce, accueillant les cloches, est ouverte sur chacune de ses quatre faces par trois fenêtres. Au nord et au sud, on trouve une baie surmontée d'un arc en plein-cintre accosté par deux ouvertures rectangulaires. A l'est et à l'ouest, les trois baies également ouvertes par des arcs en plein-cintre sont identiques. Les deux frontons sud et nord sont percés en leur centre par une ouverture en plein-cintre présentant la forme d'un demi-cercle parfait.

La chapelle du premier niveau présente des décors, liés à ses ogives, très intéressants. Comme dans le reste de l'édifice, la clef-de-voûte annulaire est décorée par un blason, ici cerné d'un quadrilobe, et les branches d'ogives reposent sur des culs-de-lampes. Dans cette salle, ces derniers sont figurés. A la différence du chœur, ils ne représentent pas des anges, mais des grotesques. Au sud-ouest, il s'agit d'un visage, avec des yeux tournés vers le sol, est entouré de cheveux. De profondes rides d'expression en forme de « V » viennent compléter son front. La bouche ouverte laisse voir les dents. Les oreilles sont à peine ébauchées, mais on devine aisément une barbe sur le menton du personnage. Dans l'angle sud-est, on découvre un homme accroupi serrant ses mains sur ses genoux. Il porte un petit bonnet et une tunique. A droite de la porte, au nord, le personnage semble plus difforme. Il relève plus du grotesque que les autres. Sa tête repose sur sa main et le bas de son corps paraît atrophié et difficilement compréhensible. Le dernier cul-de-lampe, dans l'angle nord-ouest, représente un homme dont la tête est entièrement entourée d'une sorte de tissu. Il semble tenir celui-ci avec sa main gauche. De très nombreuses traces de peintures complètent la clef-de-voûte et les culs-de-lampes. De plus, dans la partie sommitale des voûtains, des éléments de décoration nous laissent penser que la pièce était peinte de couleurs vives dans son intégralité.



Fig. 120 -Culs-de-lampe de la chapelle au rez-de-chaussée du clocher



Fig. 121 -Clé de voûte annulaire au rez-de-chaussée du clocher



Fig. 122 -Déroulé pierre-à-pierre de l'escalier médiéval

L'escalier médiéval (opération 2015)

La seconde travée du chœur de Saint-Maurice présente une porte ménagée dans l'épaisseur du mur gouttereau nord. Elle ouvre sur une cage d'escalier qui, autrefois, permettait d'accéder aux différents étages du couvent et du clocher. Aujourd'hui, sa première révolution n'existe plus, et le vide ainsi créé a laissé place à un couloir desservant le chœur, la nouvelle sacristie, la chapelle Sainte-Catherine, la volée droite de marches menant au premier étage, et l'extérieur. L'escalier prend place dans un corps de bâtiment de plan carré (avec un côté de 2,90 m, pour une hauteur totale de 17,30 m), hors-œuvre, au droit occidental de la tour du clocher, et au droit septentrional du chœur de l'église.

Il s'agit d'un escalier en vis bâti à partir de marches monolithiques superposées en encorbellement. Les blocs, ainsi agencés de manière autoportante, constituent à la fois le noyau, l'espace de circulation et la couverture de la révolution inférieure. Les parements gironnés de la cage suivent l'alignement extérieur des marches. Le diamètre intérieur est légèrement supérieur à 2,50 m, pour une échappée atteignant jusqu'à 3 m de hauteur. L'absence d'éléments de fermeture sur les baies donnant vers l'extérieur en fait un escalier dit « ouvert ». Il ne dispose ni de rampe, ni de main-courante. Cet escalier, tournant à droite à retours complets, présente dans l'état actuel trois révolutions et demie, desservant trois étages. Quelques repos rythment la volée au niveau des portes. Il ne s'agit pas de palier, mais de marches légèrement plus larges rompant la pente pour faciliter l'accès aux salles desservies. Tout en haut de la structure, la volée et le parement s'arrêtent brutalement et des traces d'arrachements de marches laissent penser que l'escalier devait, auparavant, disposer d'au moins une autre révolution. Trois arcs ont été installés plus tardivement dans les parties affaiblies de l'escalier. Le premier contrebalance la disparition de la première volée au rez-de-chaussée. Les deux autres, en partie haute au niveau de l'arrêt brutal des marches, rigidifient les liaisons entre la cage et le clocher au nord, et entre la cage et le gouttereau du chœur au sud. Notons enfin qu'un enduit, sans doute anciennement peint, recouvre une partie des première et deuxième révolutions du parement, entre la porte **P1** et la baie **B2**. Celui-ci s'arrête de manière très nette.

L'appareil est globalement triple (trois modules différents) à alternance d'assises régulières allongées. Aux abords des ouvertures, les reprises rendent les assises plus irrégulières. Il s'agit alors plutôt d'un appareil double polygonal rectangle. Le nivellement des assises n'est donc pas

systématique et s'interrompt près des ouvertures. Le réglage est réalisé à l'aide d'assises plus fines ou de pierres de calage façonnées spécifiquement pour l'emplacement auquel elles sont destinées.

Le profil des marches semble standardisé. Il présente une hauteur moyenne de 20 cm et une largeur moyenne, sur la ligne de foulée, de 32 cm. Selon l'interprétation proposée par Pérouse de Montclos, on peut dire qu'il s'agit de marches hautes (supérieures à 17 cm de hauteur) présentant une largeur « normale » (inférieure à 33 cm de largeur). Dans son dictionnaire, Pérouse de Montclos nous donne encore une particularité caractérisée par un calcul simple : si $L + 2H$ est supérieur à 65 cm (la longueur moyenne d'un pas), alors il s'agit d'une « grande » marche. Dans notre cas, on obtient le calcul suivant : $32 + 2 \times 20 = 72$ cm. Les marches de Saint-Maurice peuvent donc être qualifiées de « grandes ». D'autre part, chaque marche est à la fois constitutive du noyau central de l'escalier, et engagée dans le parement de la cage. Il s'agit donc de marches dites « scellées ». Chacune accuse donc la longueur du rayon de la cage, soit environ 1,40 mètres en prenant en compte l'épaisseur du noyau mais en ignorant l'épaisseur d'ancrage dans le mur qui demeure inconnue. Au niveau de son engagement dans le parement, un angle a été façonné sur chaque marche, lui permettant ainsi de s'insérer dans la continuité de l'appareil général. Il est à noter également qu'aucune trace de goujon n'apparaît sur la marche la plus haute, nous laissant avancer que cet élément n'a pas été jugé indispensable par les bâtisseurs. La hauteur de l'escalier (2,96 mètres en moyenne) est suffisante pour laisser passer un homme sans encombre. Néanmoins, les arrêtes inférieures des marches sont délardées afin sans doute d'augmenter l'échappée. Elles ont par la suite été recouvertes d'un badigeon blanc aujourd'hui très abîmé.

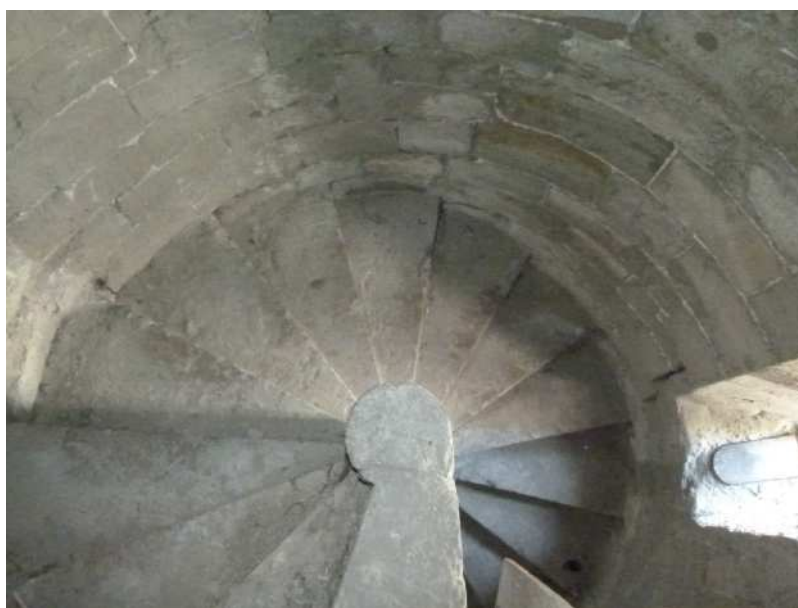


Fig. 123 - Vue zénithale de l'escalier

Deux matériaux sont utilisés pour la réalisation de cet escalier. Les marches monolithes sont finement taillées dans du calcaire blanc. On reconnaît là la volonté des constructeurs d'utiliser une pierre dont la solidité est avérée afin de construire le squelette de la structure. Sans doute pour les mêmes raisons, le calcaire blanc est aussi privilégié pour les trois arcs venant renforcer les parties affaiblies de l'escalier.

En revanche, les parois de la cage et les ouvertures qui y sont pratiquées sont construites en molasse de moyens et grands modules. Cette dernière, n'endossant aucune responsabilité architectonique dans la structure, présente tout de même l'avantage d'une très grande densité. Ainsi, le choix de cette pierre s'est-il sans doute posé assez rapidement pour l'édification des parois devant supporter leur propre poids, au-delà des considérations de légèreté, d'approvisionnement et de taillage qui se sont déjà avérées positives pour ce matériau. La molasse utilisée dans cet escalier présente deux coloris : le jaune, et le gris-vert. Celles-ci correspondent à des bans différents, ou, plus certainement, à des veines au sein d'un même ban dans la carrière. Ceci n'a semble-t-il dérangé ni les tailleurs, ni les constructeurs. En effet, on trouve des pierres de parement présentant soit une unique couleur, soit les deux. D'autre part, elles sont aléatoirement disposées de chant ou en délit. Enfin, notons que la molasse du parement des parties hautes de l'escalier présente une très forte dégradation. La pierre a comme fondue. Caractéristique bien connue de la molasse soumise à l'eau, cette dégradation prouve donc que le haut de l'escalier a été laissé ouvert pendant un temps ou qu'il a subi de fortes infiltrations. On retrouve cette altération dans le chevet même de Saint-Maurice.



Fig. 124 - Molasse bicolore dans l'escalier

L'escalier de Saint-Maurice présente dix ouvertures. Parmi celles-ci on trouve cinq portes (dont une bouchée), quatre fenêtres (dont une non relevée), et quelques éléments d'une ouverture non-identifiée.

La première porte (**P1**), située à 4,83 m du niveau du sol, donne accès à l'escalier. Rappelons que la partie basse de ce dernier s'arrête brutalement dans le vide et n'est donc pas accessible. La porte, contemporaine s'ouvre au nord de l'escalier par un encadrement de 188 cm x 85 cm. Elle donne accès à un palier au premier étage de la sacristie contemporaine. Au droit des parements de la cage, elle ne présente pas de piédroits et est simplement surmontée d'un linteau plat en bois. Son embrasure ne présente pas d'ébrasement et un vantail en bois, chevillé à l'est et ouvrant vers le sud, la complète.

Deux autres portes (**P2 et P5**) situées à l'aplomb l'une de l'autre présentent un profil similaire. Elles se situent respectivement à 7,00 m et à 13,06 m du niveau du sol. Ouvrant à l'est sur les premier et troisième étages du clocher, elles sont ménagées en même temps que les parements de l'escalier. Elles sont montées de telle sorte que les blocs taillés forment à la fois leurs embrasures et les parements cylindriques de la cage. Leurs encadrements mesurent respectivement : **P2** = 192 cm x 85 cm, **P5** = 172 cm x 77 cm. Sur **P2**, le piédroit méridional présente une mouluration très dégradée, taillée directement dans les pierres du parement. L'encadrement de l'ébrasement interne a lui aussi été taillé et présente un double cavet. **P3** pourrait avoir supporté les mêmes décors. On reconnaît des formes de mouluration à double cavet déjà observées à une autre échelle pour les fenêtres du chœur. Les deux portes sont surmontées de linteaux plats sur lesquels se poursuivent les moulurations de l'encadrement. Des vantaux en bois viennent compléter ces portes. Au premier étage, il est chevillé au sud et ouvre vers le clocher à l'est. Au dernier étage, le vantail est chevillé au nord et ouvre vers l'intérieur de l'escalier. Celui-ci s'arrêtant net, le vantail crée ainsi une sorte de protection fermant ainsi le haut de la volée. Cette porte dessert un petit palier ménagé directement dans le gouttereau nord du chœur et permettant, outre le clocher, d'accéder aux charpentes de l'église et à sa couverture.

La quatrième porte (**P4**), située à 10,06 m du niveau du sol, entre **B2 et B3**, présente un encadrement de 178 cm x 76 cm. Elle donne accès au deuxième étage actuel du clocher. Les bords de l'ébrasement interne ne sont pas symétriques. Au nord, il présente un simple biseau sur seulement cinq assises. Au sud, il est arrondi sur toute la hauteur de la porte. Cette dernière est surmontée d'un simple linteau plat, sans moulurations. Un vantail en bois, chevillé au sud ouvre sur la pièce à l'est.

Une dernière porte vient compléter cette liste (**P3**). Bouchée, elle n'entre plus en compte dans le système actuel de circulation de l'escalier. Orientée vers le nord, elle présente un encadrement de 240 cm x 102 cm et se situe entre les portes ouvrant sur les deuxième et troisième étages du clocher, 7,63 m du niveau du sol. Son linteau n'est pas lisible, mais nous avons tout de même noté le léger « arrondi » du haut de son encadrement. L'enduit (peint?) déjà mentionné est venu couvrir son blocage et une partie des parements de la cage la jouxtant. Ce qui semble être un petit sondage, dont on ne connaît pas l'origine, nous laisse deviner quelques éléments concernant cette ouverture. Le blocage est assez grossier, composé de moellons et de mortier. L'élément intéressant est à peine observable. Il s'agit de son embrasure présentant un fort ébrasement vers l'intérieur. Ce petit élément semble correspondre, dans sa mise en oeuvre, à celle des portes **P2** et **P5**.

Trois ouvertures sont ménagées dans le pan nord de la deuxième travée du chevet (**B1** et **B2**; la dernière n'ayant pas été accessible pour le dessin). Chacune s'ouvre dans une révolution de l'escalier, entre deux étages actuels. Elles se situent respectivement, de bas en haut, à 4,27 m, 6,42 m et 9,70 m du niveau du sol. Il s'agit de simples rectangles élancés, très simples, formant un second jour pour éclairer l'escalier du clocher depuis le chœur. Leurs embrasures présentent un très léger ébrasement. Deux de ces ouvertures se situent à l'aplomb l'une de l'autre et mesurent environ 160 cm x 25 cm. Notons que la baie située entre le rez-de-chaussée et le premier étage du clocher n'a pu être étudiée du fait de son positionnement au niveau de l'arrachement bas de l'escalier. La plus haute des trois baies (**B2**) est très légèrement décalée à l'ouest et ses dimensions, amoindries par les ogives de la voûte, ne dépassent pas 80 cm de hauteur. Il semble que ces trois baies n'aient pas été ménagées dans le même temps de construction que les parement intérieurs de la cage d'escalier, mais au moins quelques temps après. On remarque en effet des césures très nettes sur leur contour, et des blocs du parement pourraient avoir été retaillés pour faciliter cette insertion postérieure, offrant ainsi le profil double polygonal rectangle déjà évoqué.

Une dernière baie vient éclairer l'escalier (**B3**). A l'inverse des autres, celle-ci prend place dans le parement nord de la cage, au début de la dernière demi-révolution haute, à 11,57 m du sol. Elle respecte néanmoins le même schéma de construction que les trois autres avec des dimensions atteignant 160 cm x 20 cm. Cette baie présente également des césures, traces d'insertion postérieure à la construction de l'escalier.

Notons pour terminer qu'au niveau de l'arrachement supérieur de l'escalier trois pierres taillées semble avoir été constitutives de l'embrasure oriental d'une ouverture. L'exiguïté et la

hauteur de ces éléments ne nous a pas permis de les analyser plus précisément. Un questionnaire demeure donc quant à la destination de cet arrachement, quant à son positionnement à l'aplomb direct d'une baie, et donc quant à la chronologie relative de sa construction.

Fondations du jubé (opération 2014)

A l'ouest du canal, plusieurs massifs de fondations ont été mis au jour lors du décaissement du sol du chœur. Trois d'entre eux viennent s'appuyer contre l'extrados du couvrement du canal, les autres se situent de part et d'autre de l'entrée du chœur.



Fig. 125- Fondations du jubé (et des aménagements liturgiques du XIXe siècle)

Au nord, un massif long de 2,40 m présente deux retours. 17 cm d'épaisseur de ce massif sont visibles et son plus haut point s'élève à 14 cm sous le sol actuel de la nef. Le retour le plus septentrional s'étend vers l'est sur 36 cm et laisse apparaître 50 cm de largeur. Il vient s'appuyer contre le gouttereau nord en partie basse, et semble ancré à ce dernier en certains endroits plus hauts. Il est clairement posé sur l'arcature nord du couvrement du canal. Le second retour est un peu plus grand, et s'étend sur 70 cm vers l'est pour une largeur d'environ 60 cm. Le massif est constitué de gros blocs de tout-venant, plus ou moins plats, noyés dans une épaisse couche de mortier. Au sud prend place un autre massif. Celui-ci, à l'inverse du massif nord, ne présente aucun retour. Il vient

s'appuyer sur le couverture du canal et son arcature sud. La liaison avec le gouttereau sud n'est pas lisible. Il s'étend sur 1,80 m vers le nord et mesure en moyenne 60 cm de largeur. Tout comme le massif septentrional, il est composé de divers blocs de tout-venant noyés dans une épaisse couche de mortier. Contre son parement ouest est plaqué un morceau d'enduit sur lequel on peut voir un fragment de décor géométrique de couleur brique sur fond crème.

Dans la partie centrale de l'avant-chœur, deux imposants massifs de fondation, distant de deux mètres l'un de l'autre, prennent place et semblent correspondre aux fondations d'un couloir. Chacun présente une forme longitudinale : au sud, ces dimensions extrêmes sont 3,80 x 1,00 m, au nord, elles atteignent 4,80 x 1,20 m. Tout comme les autres massifs, ils sont composés de tout-venant noyé dans du mortier et viennent s'appuyer sur le couverture du canal à l'est. Leur point le plus haut s'élève en moyenne à 26 cm sous le niveau actuel de la nef. Dans la partie intérieure de chacun de ces massifs, on note un vide prenant un aspect semi-circulaire (diamètre de 1,20 m). Ces deux demi-cercles ne sont pas alignés : au sud, il est légèrement plus à l'ouest que celui du nord.

Au nord comme au sud, à l'entrée du chœur, deux structures ont été mises au jour près des gouttereaux. Au nord, 15 cm au-dessous du sol actuel de la nef, on distingue deux éléments : à l'est, un massif ancré dans le gouttereau nord (qui semble être bâti après cette structure) constitué de deux grandes pierres plates, grossièrement ébauchées afin d'aplanir le lit d'attente, liées par du mortier, et dont les dimensions approchent des 1,30 m de long sur 90 cm de large ; à l'ouest, une petite structure de tout-venant et mortier qui vient s'appuyer contre la première et contre le gouttereau nord, longue d'environ 90 cm pour 50 cm de large en moyenne. Au sud, le massif de fondation mis au jour laisse encore apparaître une partie des maçonneries qu'il supportait. Comme au nord, on note la présence de deux structures : à l'est un massif d'1,20 m de long et de 80 cm de large ancré dans le gouttereau sud ; à l'ouest, un massif plus petit (60 x 60cm) appuyé contre le premier et contre le gouttereau sud. La structure orientale supporte une maçonnerie présentant cinq parements droits taillés, en partie buchés. Il s'agit d'une seule et même pierre finement ouvragée sur laquelle on devine encore des traces de layage. Cette base mesure 26 cm d'épaisseur, 1,10 m de long et 70 cm de large. Elle est ancrée dans le gouttereau sud. Sur son lit d'attente, on note la présence très claire d'un négatif d'ancrage prenant une forme quadrangulaire d'environ 30 x 30 cm et taillé au pic. A cet endroit, l'élévation du gouttereau sud a été mise au jour grâce au retrait des stalles modernes. L'absence d'enduit permet également d'observer l'arrachement d'une structure autrefois ancrée dans le mur.

Les matériaux

Deux matériaux principaux sont utilisés dans la construction de l'église Saint-Maurice : le calcaire et la molasse. A l'intérieur, le calcaire n'apparaît que dans les bases de retombées d'ogives. Plus présent à l'extérieur, il est l'élément constitutif du soubassement de tous les murs et du couvrement du canal sous la première travée du chœur. En outre, tous les contreforts sont intégralement bâtis en calcaire. Enfin, ce matériau est également utilisé dans la construction du larmier courant sur le chevet, pour la corniche sommitale, ainsi que pour les appuis extérieurs des baies. Des traces de tailles ont pu être relevées. Globalement, les blocs de calcaires du soubassement portent des traces de bouchardage lorsqu'ils ont été remplacés, et de piquetage grossier lorsqu'ils sont d'origine. Notons toutefois que certains blocs anciens ont été retaillés à la boucharde. Une grande partie des éléments constituant les larmiers calcaires ont été remplacés et portent eux aussi les marques du bouchardage. Lorsqu'ils sont d'origine, comme sur l'appui extérieur de la baie axiale, on relève des traces de gradine. Le calcaire est utilisé dans les élévations du reste de l'édifice.

La molasse est beaucoup plus présente que le calcaire dans le chevet. En effet, c'est avec ce matériau qu'est bâtie l'abside tant pour son parement intérieur, dans sa partie basse non-enduite, que pour son parement extérieur sur toute la hauteur des quatre pans visible. Les baies, outre leurs appuis extérieurs, sont intégralement réalisées en molasse, de leur arcature et ébrasements, jusqu'aux détails de leur remplage. C'est avec cette pierre que sont construites toutes les voûtes du chœur architectural et de l'abside, des bases aux clefs-de-voûte. Dans l'élévation de l'église Saint-Maurice, cette pierre présente des teintes allant du gris au vert, créant ainsi à l'extérieur un fort contraste avec l'ocre des contreforts et des soubassements. Les infiltrations et les intempéries ont fortement dégradé la molasse, arrondissant ses angles et lui donnant un aspect savonneux. Ainsi, en de rares endroits, on devine avec difficulté quelques traces de piquetage ancien, mais aussi et surtout des traces de layage, particulièrement claires en parties extérieures hautes, sur les parements intérieurs et dans les ébrasements internes des baies. A l'intérieur, cette pierre résiste mieux aux effets du temps. Bien qu'elle présente de nombreuses épaufrures, particulièrement sur les bases surhaussées de l'abside, les parois sont plutôt bien conservées. C'est également en molasse que sont réalisées l'intégralité de ogives de l'église.



Fig. 127 -Utilisation de la molasse dans les élévations du chevet

Proposition de phasage

La confrontation des sources parvenues jusqu'à nous et de l'étude archéologique du bâti encore en place nous permet de proposer un phasage de construction de l'église Saint-Maurice. Il aura fallu près d'un siècle pour que l'édification de cette dernière soit achevée jusqu'à atteindre l'état qu'on lui connaît aujourd'hui.

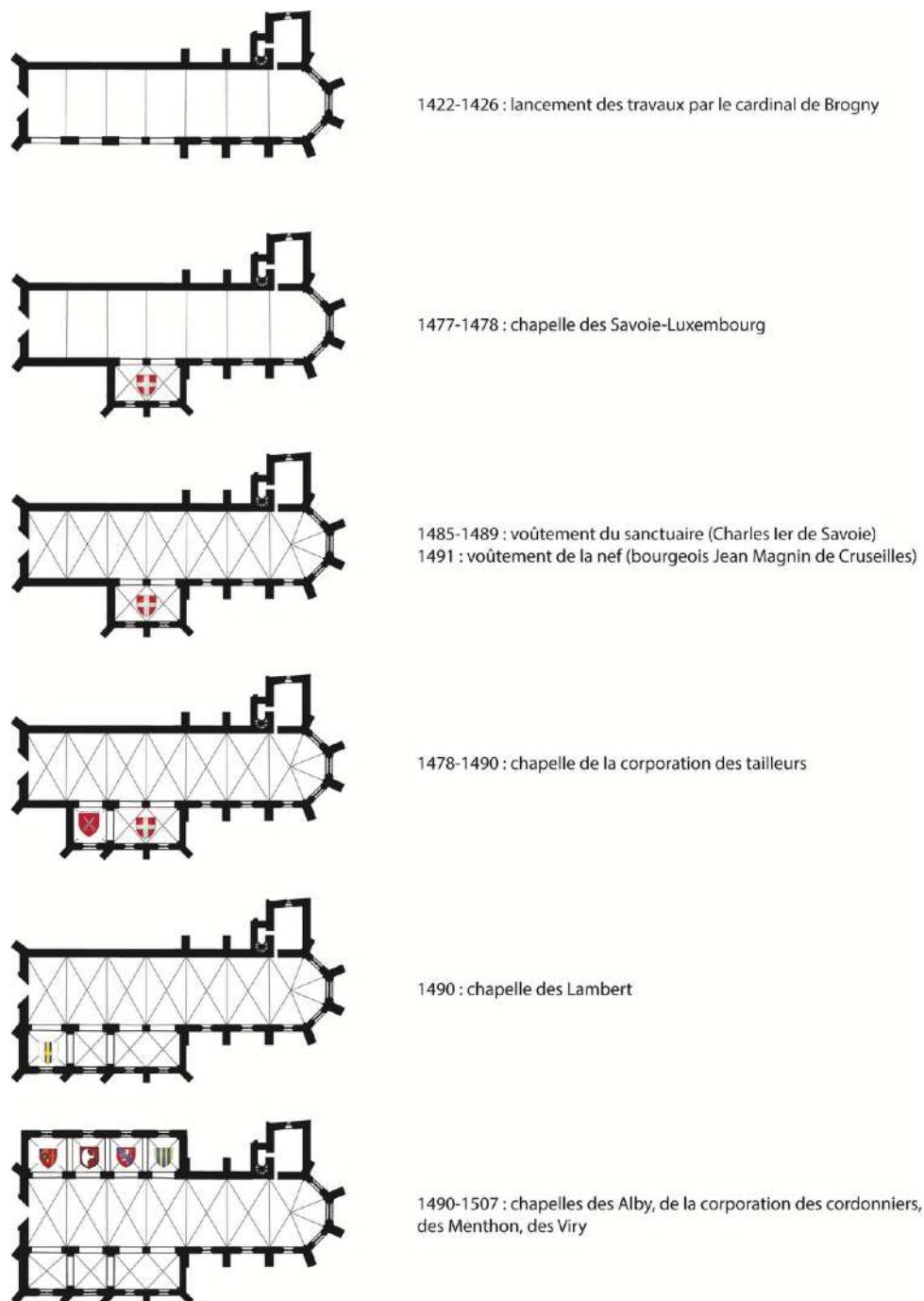


Fig. 128 -Proposition de phasage de construction de l'église Saint-Maurice

Construction de l'église d'après les textes

Deux copies de la charte de fondation du couvent dominicain sont aujourd'hui consultables. La première est conservée aux Archives d'état de Turin⁹. La seconde est à chercher dans l'ouvrage du chanoine Besson datant du milieu du XVIII^e siècle¹⁰. Pour appuyer ses propos sur l'histoire du diocèse, il recopie intégralement la charte en latin. Il a donc certainement eu accès au document originel. Le document présente assez de matière pour déterminer qui sont les initiateurs de ce projet. Après avoir reçu une bulle du pape Martin V datée du 5 octobre 1421 et l'autorisant à bâtir un couvent de mendiants dans la ville d'Annecy, le Cardinal Jean Alarmé de Brogny prend en main le lancement des travaux. Brogny envoie son procureur le père Jean Grucelli pour lancer concrètement cette entreprise. Ce dernier arrive à Annecy le 22 mai 1422 et ouvre aussitôt le chantier. Dans un premier temps, il prend possession des terrains et immeubles situés à l'emplacement du futur couvent et lance les premiers devis. Les nouveaux bâtiments doivent être implantés en lieu et place des propriétés d'Antoine Cagnaci, chancelier du Comte du Genevois, et de la famille lombarde des Asinari, préalablement achetées par le Cardinal de Brogny. L'église quand à elle est édifiée sur une parcelle propriété de la famille de Menthon, dit de Dingy. A cette fin, ces derniers font don de la « maison des Lombards » par un acte signé quelques jours auparavant, le 17 mai 1422.

Début des travaux : 1422-1445

Le document retranscrit par Besson nous offre également des détails concernant les premières années de construction. Les travaux commencent immédiatement sur une avance de 1000 écus d'or consentis par le Cardinal de Brogny. Les annéciens font montre d'une grande motivation à l'idée de cette implantation. Ils accueillent chaleureusement le procureur de Brogny et s'investissent rapidement pour l'entretien et l'ameublement des religieux. Le prélat ne verra toutefois jamais le couvent achevé. Le 15 février 1426, il meurt à Rome sans avoir pu revenir à

⁹ Mémoire de la fondation du Couvent des Pères de St Dominique dans la ville d'Annecy, Archivio di Stato di Torino, *in* Materie ecclesiastiche, Regolari di là dai monti, mazzo 5, fasc. 1. Domenicani di Annecy, n. 1 ; *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Tome VIII, Chambéry, 1864.

¹⁰ BESSON Joseph-Antoine, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du Décanat de Savoie*, Henault, Annecy, 1759.

Annecy. Mais Brogny n'a pas oublié les dominicains dans son testament et le codicille de celui-ci. Une somme importante leur été réservée pour finir la construction de leur couvent. Cependant la générosité du cardinal fût limitée car ses finances n'étaient pas à la mesure de sa prodigalité. Au final, les dominicains d'Annecy ne reçurent que mille florins, un calice et quelques ornements. Dès lors, la construction se poursuit au ralenti, à l'exception notable d'un leg octroyé par Henri de Menthon, en 1437, « pour la réparation de l'église des dominicains¹¹ ». En présence du duc Louis et de sa cour, l'église est consacrée vierge de voûtement le 14 septembre 1445 par Barthélemy Vitelleschi, évêque de Corneto et de Montefiascone, suffragant du pape Félix V¹². L'église fut placée sous le vocable de Saint-Nicolas. Le couvent est terminé avant l'église et les dominicains l'investissent très rapidement.

La poursuite des travaux : 1478-1510

L'entreprise, sévèrement ralentie par le manque de subventions, est l'objet d'un regain d'intérêt dans la seconde moitié du XVe siècle. La générosité de divers bienfaiteurs permet l'agrandissement, l'embellissement et l'achèvement de l'église Saint-Dominique.

La reprise des travaux est à mettre au crédit de l'aristocratie de naissance. Le couple comtale s'intéresse en effet de près à cette toute jeune communauté. Janus de Savoie, Comte du Genevois et Baron du Faucigny, ainsi que son épouse Hélène de Luxembourg, veulent faire du comté une province modèle. Troisième enfant du duc Louis et de la duchesse Anne de Chypre, Janus fut apanagé le 27 septembre 1463 par lettres patentes. Il a de grandes ambitions pour ses possessions. Après avoir confirmé les privilèges d'un certain nombre de monastère dans sa province, il fixe son attention sur Annecy, ville qu'il chérit particulièrement, et sur ses dominicains. Par acte solennel daté du 23 mai 1478, les époux érigent une chapelle, dans l'église des prêcheurs, sous le vocable de Notre-Dame de Pitié et de Saint Michel¹³. Cette dernière est en réalité légèrement antérieure. Le jour de la signature, on décrit cette chapelle comme étant

¹¹ A.D.H.S., E 110. Le mot « réparation » signifie certainement ici « construction ».

¹² Il s'agit du duc Amédée VIII. Sacré le 24 juillet 1440, il est devenu pape en novembre 1439 lors du concile de Bâle. En 1444, il s'est créé administrateur perpétuel du diocèse de Genève. Consacrer les églises était relevait donc de cette charge épiscopale.

¹³ Elle est connue aujourd'hui sous le nom de chapelle du Rosaire.

« construite et érigée depuis peu¹⁴ ». Hélène y est inhumée en 1488, suivie par Janus en 1491. Par son testament du 17 décembre 1526, leur fille Louise¹⁵ émet le souhait d'être enterrée « dans l'église du couvent de Saint-Dominique, au tombeau de ses parents¹⁶ », érigeant ainsi la chapelle en lieu de sépulture privilégié de la famille des Luxembourg-Martigues.

Au début des années 1480, l'église Saint-Dominique n'est toujours pas voûtée. C'est ce que nous apprend la visite pastorale de Monseigneur Claude Rupp, évêque auxiliaire de Monseigneur Jean-Louis de Savoie, en 1481. Il semble que le plafond du chœur ait été remplacé par un voûtement grâce à la générosité du duc Charles Ier de Savoie et de sa femme Blanche de Montferrat. Un blason à la clé de voûte de la première travée du chœur l'atteste archéologiquement. En ce qui concerne les sources, nous devons faire confiance à Raymond Oursel évoquant en 1954 un texte que nous n'avons pu localiser¹⁷. Ce voûtement serait daté entre 1485 et 1489. Il faut attendre encore dix ans avant qu'un bourgeois, récemment anobli pour service rendu au prince, vienne palier l'absence de voûtes dans la nef. En 1491, en effet, le noble Jean Magnin de Cruseilles lance les travaux de voûtement. Il s'agit d'un des personnages les plus importants d'Annecy. Apparenté à la famille des du Crest, il devient conseiller de ville et auditeurs des comptes en 1476. Rapidement, il devient échevin et maître en la Chambre des comptes du Genevois pour atteindre, en 1491, le Conseil restreint du Genevois, sommet de l'administration comtale. Les registres du conseil de ville¹⁸ offrent un aperçu de sa très grande générosité. En 1480, il fait don à la paroissiale Saint-Maurice d'un gobelet d'argent à ses armes. Quelques années plus tard, il fonde à Annecy un hôpital pour les pestiférés. Mais c'est dans l'église des prêcheurs que son altruisme s'exprime de la manière la plus ostentatoire. Par son testament daté du 8 juin 1493, trois ans avant sa mort, il prévoit les fonds nécessaires à l'achèvement du voûtement, ordonne de faire poser ses armes sur toutes les retombées des voûtes, et institue les dominicains d'Annecy comme ses légataires universels.

L'actuelle église Saint-Maurice possède, en dehors de celle de la maison de Savoie, six autres chapelles. Aucun document les concernant n'est parvenu jusqu'à nous. Pour les dater, il faut se fier à la confrontation de dates et à l'analyse archéologique.

¹⁴ Archives rétrocedées de Turin, *Bénéfices au-delà des monts*, paquet n°2.

¹⁵ Veuve de Jacques-Louis de Savoie, remariée avec François de Luxembourg, vicomte de Martigues.

¹⁶ Archives du château de Duingt, fonds de Villarchabod, *in* Annesci 2.

¹⁷ Oursel 1954.

¹⁸ Registres du Conseil de ville. Voir table de G. Letonnelier aux ADHS.

Compléments d'informations fournis par l'étude de bâti

1422-1426 : chevet et partie basse du clocher

L'acte de fondation est signé le 2 mars 1422. Le 17 mai, le terrain dévolu à l'édification de l'église est offert par Jacques de Menthon-Dingy. Le procureur du cardinal de Brogny arrive cinq jours plus tard à Annecy et les travaux commencent immédiatement. Les maçons ne transigent pas à l'usage qui veut qu'on débute la construction d'une église par son chevet. Dans un premier temps, le chantier doit être préparé. En effet, une maison est bâtie sur le terrain offert. Aucun document ne nous permet de connaître son positionnement exact, toutefois il est fort probable qu'elle ait été élevée d'un seul côté du canal. Nous rejetons effectivement l'hypothèse selon laquelle une maison particulière aurait été bâtie à cheval sur ce dernier, Annecy n'en possédant aucun exemple. Le chevet étant élevé sur la berge orientale, deux possibilités se profilent. Soit la maison est également sise sur cette berge, en ce cas sa destruction est une étape préliminaire au lancement du chantier. Soit elle se dresse à l'ouest, et sa destruction peut être concomitante à l'édification du chevet. Des fouilles du sous-sol pourraient apporter des précisions nouvelles à ce sujet. Dans tous les cas, la construction commence très vite. Il est prévu de bâtir la première travée du chevet sur le canal, alors Notre-Dame. Celui-ci est donc couvert par une voûte en berceau de calcaire jaune. On lance, peut-être en même temps, l'installation des premières assises calcaires chaînées constituant le soubassement du chevet et de ses contreforts. Ainsi, elles présentent une sorte de plan à taille réelle délimitant le chantier de l'église dans sa partie orientale. Le calcaire est sans aucun doute choisi afin d'apporter une solide base à l'édifice. Celle-ci était en effet indispensable pour un bâtiment édifié à proximité d'un lac et sur un canal. Grâce à l'utilisation de la molasse, matériau détritique présent en grande quantité dans la région, léger à transporter et très facile à mettre en œuvre, les murs sont montés rapidement. Ils sont contrebutés dès l'origine par des contreforts en calcaire jaune chaînés de bas en haut à leurs parements extérieurs. Notons que les murs nord et sud de la première travée du chevet sont plus épais qu'ailleurs. Il s'agit certainement d'une précaution des bâtisseurs, renforçant l'édifice au-dessus du canal.

La tradition voulant que le sanctuaire soit voûté est respectée dans l'église Saint-Maurice. Toutefois, un questionnement persiste : s'agit-il d'un couvrement d'origine ? Les armes ornant sa clef-de voûte indiquent une construction plus tardive. Bipartites, on reconnaît le blason de la famille des Savoie et celui des Montferrat. L'union de ces familles date de 1485 lorsque le duc Charles Ier épouse Blanche de Montferrat. Ce dernier meurt en 1490, restreignant à cinq années la contribution personnelle qu'il a pu apporter à la construction de Saint-Dominique. D'autre part, les blasons des clefs-de-voûtes du chœur sont ceux de Jean Magnin de Cruseilles. On sait qu'il fait une donation pour le voûtement de l'église en 1491. Enfin, les ogives du sanctuaire et du chœur architectural s'interpénètrent dans une mise en œuvre commune confirmant qu'ils sont voûtés en même temps. Pourtant les culs-de-lampes du chœur sont figurés, aux armes du Cardinal de Brogny. Or, ce type de décor est typique du début du XVe siècle, où il connaît un regain de faveur. Le gothique tardif dont l'apogée se situe un peu plus en avant dans ce siècle, est caractérisé par la disparition de ce style de décor sculpté. Une incompréhension persiste donc. Les culs-de-lampes aux armes de Brogny sont-ils sculptés en souvenir de Brogny ? Sont-ils d'origine et, en ce cas, les donations des Savoie et Cruseilles sont-elles destinées à une réfection ?

Les baies du chevet, élancées et décorées de remplages, correspondent à un gothique typique de la première moitié du XVe siècle. Identiques dans leur mise en œuvre, elles répondent sans aucun doute à une phase de construction unique. Seule peut-être la baie du gouttereau nord, présentant des lancettes surmontées d'arcs plats, indique que cette partie du chevet est légèrement postérieure, tout en faisant partie du même phasage. Notons que la petite fenêtre ménagée au sud de la première travée du chœur, au vu de son style et de sa mise en œuvre, est une insertion plus tardive. Le plan établi à la Révolution nous indique l'existence ancienne d'un jubé. Si un autel était appuyé contre le parement ouest au sud de celui-ci, la fenêtre a peut-être été ménagée pour apporter de l'éclairage dans un recoin assombri par la barrière.

Les questionnements se posent de manière plus prononcée en ce qui concerne le phasage du clocher. Avec le chevet, il semble qu'il soit terminé à la mort du cardinal de Brogny le 15 février 1426. Pourtant, des éléments dans le bâti indiquent un temps de construction décalé. Tout d'abord, le mur est du clocher est épaulé contre le premier contrefort de l'abside qui est noyé en partie dans sa maçonnerie. La fenêtre ménagée dans ce contrefort est maçonnée. Il y a donc une volonté initiale de créer une ouverture permettant logiquement d'éclairer une pièce fermée.

D'autre part, le contrefort est également chaîné au mur oriental du clocher. De l'autre côté, à l'ouest, la cage d'escalier vient s'appuyer contre le clocher, puis le mur nord du chevet contre la cage. On en conclut que le chevet, exceptés les murs nord des deux travées du chœur, est bâti en même temps que le clocher. Le premier contrefort de l'abside est clairement et volontairement maçonné en même temps que le mur oriental de ce dernier. Une fois celui-ci terminé, on monte les murs nord, ouest et sud de la cage d'escalier. Puis, le gouttereau nord du chevet est complété. L'édification de celui-ci avait peut-être déjà commencé en partant de l'ouest, mais il est clair qu'il vient s'appuyer contre l'escalier, mettant ainsi un terme à la construction du chevet. A ce stade, le clocher s'élève donc au moins jusqu'au niveau supérieur de l'escalier.

A l'intérieur, la disposition actuelle des étages ne correspond pas à celle d'origine. Il semble qu'alors le premier et le second niveau n'en formaient qu'un, constitué d'une unique pièce voûtée d'ogives. Les indices nous sont effectivement donnés par le couvrement. Au premier étage, dans l'angle sud-ouest, le cul-de-lampe apparent correspond sans aucun doute aux retombées d'un voûtement. Au second, les arcs présents sur chaque pan étaient les formerets de cette voûte. De plus, dans l'angle sud-est, on devine encore la naissance d'une branche d'ogive au niveau de sa pénétration avec les deux formerets. Les deux premiers niveaux du clocher étaient donc tous les deux voûtés d'ogives en molasse. Ce matériau est également utilisé dans la mise en œuvre de la baie géminée du premier étage. Celle-ci semble insérée postérieurement. La mise en place d'échafaudages pendant le temps de restauration permettra sans doute une meilleure analyse. Au nord du clocher, la porte n'est pas d'origine. Son style et la présence ancienne d'une fenêtre bouchée sur laquelle elle vient s'insérer attestent d'une insertion postérieure. De même, la porte occidentale semble bien postérieure. La question se pose donc au sujet de la circulation des frères. La réponse se trouve certainement dans l'ouverture bouchée encore visible sur la face est du clocher. Les frères devaient entrer par une porte située à cet emplacement, constituant en ce cas cette salle en vestibule où ils pouvaient revêtir les coules servant à l'office. Ainsi, la fenêtre ouvrant actuellement à l'est du rez-de-chaussée ne doit pas être d'origine. Enfin, un dernier élément d'ordre stylistique vient confirmer que la construction du clocher prend place dans la première moitié du XVe siècle. En effet, les culs-de-lampes et la clefs-de-voûte ouvragés sont typiques de cette époque et disparaissent par la suite. Le clocher est donc édifié et voûté dès la première phase de construction.

Première moitié XV^e siècle : l'escalier. Quelques éléments d'analyse (opération 2015)

Comme dans tout bâtiment, l'escalier de Saint-Maurice est une structure commandant à la circulation et à la distribution de différentes parties de l'édifice. Son analyse stricte ne peut être envisagée sans prendre en compte la mise en œuvre des éléments qui le jouxtent. Ainsi, en confrontant nos descriptions et analyses, nous pouvons proposer une hypothèse de phasage pour la construction de cet escalier. De plus, le positionnement et la mise en œuvre des ouvertures nous donnent des indications assez précises sur le phasage des aménagements ultérieurs. Il semble que l'escalier soit installé dès les premiers temps de construction, au même moment que le chevet et le clocher dont il assure une grande partie de la distribution. En effet, à la mort du Cardinal de Brogny en 1426, le chevet et le clocher sont terminés. On peut dès lors faire remonter la construction de cet escalier au premier quart du XV^e siècle.

Les étages actuels ne correspondent pas à la réalité médiévale. Aujourd'hui, l'escalier dessert trois niveaux du clocher. À l'origine, du moins pour les niveaux d'élévations encore en place, il n'en desservait que deux (Fig. 22). Effectivement, il semble qu'alors le premier et le second étages n'en formaient qu'un, constitué d'une unique pièce voûtée d'ogives. Les indices nous sont donnés par le couvrement de ces salles. Au premier étage, dans l'angle sud-ouest, un cul-de-lampe apparent correspond sans aucun doute aux retombées d'un voûtement. Au second, les arcs présents sur chaque pan correspondent à ce que devaient être les formerets de cette voûte. De plus, dans l'angle sud-est, on devine encore la naissance d'une branche d'ogive au niveau de sa pénétration avec les deux formerets. S'il n'existait bien qu'une seule pièce, celle-ci ne pouvait être desservie que par une seule porte depuis l'escalier (**P2**). Dès lors, il est possible de placer la construction de **P3** dans un temps postérieur à celui de **P2**. En revanche, la mise en œuvre de **P2** et de **P5** semble concomitante. On retrouve effectivement le même type de mouluration sur leurs encadrements internes et surtout le même type de mise en œuvre dans la continuité du parement de l'escalier.

Les baies sont-elles toutes installées en même temps. Leur forme très similaire et les césures prouvant leur insertion dans un parement auparavant déjà construit sont des indices probants. Il est donc clair que ces ouvertures ne faisaient pas partie du programme initial. Nous pouvons néanmoins apporter un élément de chronologie relative. En effet, la plus petite de ces baies (**B2**) accuse des dimensions moindres et un léger décalage vers l'ouest à cause des ogives des

voûtes dans le chœur. Ces dernières étaient donc déjà mises en place au moment de la construction des baies. Nous évoquons plus loin ce sujet, mais il est clair que l'installation des ogives ne remonte pas avant la fin des années 1480. Dès lors, toutes les baies de l'escalier ne peuvent être insérées avant les dernières décennies du XVe siècle.

La porte **P3** pose encore quelques réflexions chronologiques. Son ouverture, vers le nord de l'escalier, laisse peu de doute quant à sa destination : elle desservait le couvent. Ainsi, l'escalier permettait une circulation directe entre les étages de ce dernier et l'église. D'autre part, le seuil de cette porte à 7,63 m du niveau du sol nous indique que le couvent (aujourd'hui disparu) devait disposer d'au moins un étage. Nous sommes déjà loin des injonctions des débuts de l'Ordre dominicain, limitant la hauteur des bâtiments à 20 pieds (soit environ 7,50m jusqu'au toit)¹⁹. Cette porte est donc construite lorsque le couvent dispose d'un étage. Nous n'avons pour l'instant pas d'autres indications chronologiques. Il est également à noter que les trois pierres, qui pourraient constituer l'embrasure interne orientale d'une ouverture disparue, se situent à l'aplomb de **P3**. S'il s'est bien agi d'une porte, alors nous pouvons imaginer que le couvent disposait au moins d'un étage supplémentaire.

Lorsque la Révolution arrive, le clocher subit le même sort que les autres et est détruit au moins jusqu'au niveau supérieur d'arrachement de l'escalier. Ce dernier a donc bénéficié d'une nouvelle couverture. Néanmoins, celle-ci n'a sans doute pas été mise en place assez rapidement. La molasse du parement, laissée ainsi à la portée des éléments naturels, s'est donc fortement dégradée. C'est sans doute à cette époque qu'on décide de condamner la porte **P3**. Celle-ci n'a en effet, plus d'utilité une fois que le couvent est détruit, ou du moins à un moment où les espaces sont séparés et n'ont plus la même affectation. La salle du premier étage est séparée en deux niveaux et on insère donc une nouvelle porte (**P4**) dans le parement de l'escalier.

Au milieu du XXe siècle, un nouveau corps de bâtiment est adjoint au nord de l'église. Une nouvelle et dernière ouverture est alors créée : la porte **P1**.

Cet escalier, toujours utilisé depuis sa construction au début du XVe siècle, s'impose comme élément déterminant dans le système de circulation de l'ancienne structure monastique. Il permettait aux moines d'accéder, directement depuis le chœur, et inversement, à tous les étages de leur couvent. Cet structure a bénéficié de techniques de mise en oeuvre typiquement gothique, avec la

¹⁹ Voir les actes du premier chapitre généralissime de 1228 : *Acta capitulorum generalium Ordinis Praedicatorum*, Romae : In domo generalitia, 1898, vol. 1.

logique constructive des marches autoportantes qui rendait désuet le voûtement d'un passage si réduit²⁰. D'autre part, les marches monolithes utilisées (une cinquantaine encore en place) sont les témoins d'une certaine standardisation de la taille de pierre sur le chantier de Saint-Maurice.

1426-1478 : construction ralentie

A la mort du cardinal de Brogny, en 1426, la construction du couvent de Saint-Dominique est fortement ralentie faute d'argent. Le prélat avait bien prit des précautions en inscrivant les dominicains d'Annecy dans son testament, mais c'était sans compter avec sa trop grande prodigalité. A sa mort, et suite aux nombreuses dettes qu'il avait contractées, il ne reste rien. Pourtant, le 14 septembre 1445, le jour de la consécration de l'église, celle-ci possède les quatre travées de la nef qu'on lui connaît actuellement. C'est d'ailleurs sans aucun doute parce que celle-ci était terminée que l'église a pu être consacrée. Les travaux n'ont donc pas été stoppés mais simplement ralentis. Vingt ans auront été nécessaires pour voir achever le vaisseau central. C'est certainement au grès des quêtes, et de petites donations, que celui-ci a pu être terminé. Un exemple est parvenu jusqu'à nous : le legs d'Henri de Menthon. Signé en 1437, il est clairement stipulé que ce testament est en faveur de « la réparation de l'église des dominicains ». En guise de réparations, comprenons ici qu'il s'agit de construction. On sait que cette famille est attachée à l'église Saint-Dominique. Ayant légué le terrain pour sa construction, elle fondera plus tard une chapelle dans son bas-côté nord. Les moines étant arrivés très tôt, les offices ont déjà certainement lieu dans le chevet. Afin de ne pas être dérangés, on peut supposer que des parois temporaires de chantier sont installées et repoussées au fur et à mesure que ce dernier avance. La baie ménagée dans le massif occidentale est à l'image de celles du chevet, précieux témoignage du gothique flamboyant savoyard. Elle nous confirme que la construction du vaisseau central est antérieure à la fin du XVe siècle. Aucun autre élément ne nous donne d'indication quant à la suite des travaux. On peut supposer que les bâtisseurs poursuivent l'édification du couvent aujourd'hui disparu. Peut-être s'attachent-ils aussi à poursuivre l'érection du clocher dont les étages, détruit à la Révolution, nous empêchent de connaître son état d'origine.

²⁰ VIOLLET-LE-DUC, Eugène, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle, Édition BANCE — MOREL, 1854 à 1868, T. 5 ; HARTMANN-VIRNICH Andréas, « L'escalier en vis voûté et la construction romane : exemples rhodaniens », *Bulletin monumental*, 154, 1996, II, p.113-128.

1477-1478 : Construction de la première chapelle

Les travaux d'agrandissement de l'église sont relancés plus de trente ans après sa consécration. Le 23 mai 1478, Janus de Savoie et sa femme Hélène de Luxembourg fondent la chapelle Notre-Dame-de-Pitié et Saint-Michel. L'acte officiel est parvenu jusqu'à nous, conservé aux Archives d'État de Turin, et nous apporte la preuve que le jour de sa consécration, la chapelle était déjà terminée. Les deux travées sont appuyées contre le gouttereau sud du vaisseau central, et plus exactement, elles viennent s'épauler à l'est contre le contrefort sud de la première travée du chœur. Bien qu'édifiés en calcaire, leur parement extérieur respecte la même mise en œuvre que pour le chevet. De même, les trois baies de cette chapelle sont similaires à celles de ce dernier, témoignant d'une continuité et d'une permanence du style flamboyant. Dès l'origine, cette chapelle possède son entrée personnelle au sud.

1485-1491 : Voûtement

La question du voûtement a déjà été évoquée plus haut. Rappelons qu'en 1481 lors de sa visite pastorale, l'évêque remarque son absence dans l'église Saint-Dominique. Il faut attendre encore presque dix ans pour que le duc Charles Ier et sa femme Blanche de Montferrat fassent don de la voûte de l'abside, tandis que Jean Magnin, bourgeois anobli natif de Cruseilles, pourvoit au couvrement du chœur et de la nef. La voûte de l'abside se distingue par ses retombées descendant jusqu'au sol. La base de ces dernières est en calcaire afin de leur donner une assise plus solide. En revanche, dans le chœur et dans le vaisseau central, Magnin a opté pour des culs-de-lampes aux formes géométriques installés très haut, pratiquement à la naissance des arcs. Ce choix impliquait une force de compression très élevée et, de fait, la nécessité urgente d'édifier une structure de contrebutement. L'écartement des murs de la nef date certainement de cette époque. Si des contreforts existaient, ils n'étaient pas suffisants pour contrebuter ces imposantes voûtes. La construction des chapelles devenaient dès lors indispensable.

Analyse du couvrement du chœur architectural et de l'abside (opération 2015)

L'installation des échafaudages à l'intérieur de l'église nous a permis d'accéder directement au couvrement de son chœur et de son abside. D'autre part, le décaissement du sol du chœur a libéré les bases initiales des retombées de ces ogives. Celle-ci avaient effectivement été masquées par la surélévation, au XXe siècle, de ce sol. Ainsi, nous avons pu faire de nouvelles observations à ce sujet.

Toutes les retombées d'ogives de l'abside reposent sur des bases polygonales. A la rencontre du doubleau, des formerets et des ogives, au nord et au sud, ces bases présentent cinq moulurations prismatiques. Les quatre autres retombées, à l'est, n'en présentent que trois, correspondant à l'ogive et aux deux branches de formerets. A l'exception de la base située au nord de l'abside, toutes les autres prenaient appui, avant le décaissement, sur le sol surhaussé. Une fois le sol décaissé sur environ 70 cm de hauteur, il est apparu que les anciennes bases étaient encore présentes mais largement buchées, ne laissant plus apparaître que trois pans plans. Dans le chœur, nous l'avons vu, les retombées d'ogives et de doubleaux reposent non plus sur des bases, mais sur des culs-de-lampe, permettant ainsi de distinguer le sanctuaire du chœur architectural.

La présence d'un massif de fondation à l'aplomb du cul-de-lampe de la première retombée d'ogive du chœur au nord pouvait laisser penser que ces dernières étaient prévues dès la construction de l'église, mais jamais réalisées. Cette hypothèse n'est plus recevable dès lors que l'on observe le massif symétrique au sud. Effectivement, celui-ci ne laisse pas uniquement voir des fondations, mais également les premiers centimètres d'une base bien taillées supportant un élément de décor qui devait être visible à une époque donnée. Dès lors, on peut affirmer que des piles étaient initialement installées contre les gouttereaux à l'entrée du chœur.



Fig. 129 - Eléments de décor en place contre une base sous un cul-de-lampe (gouttereau sud du chœur)



Fig. 130 - Fondation et base d'une pile mises au jour à l'aplomb d'un cul-de-lampe (gouttereau sud du chœur)

Toutefois, un questionnement persiste : ces piles étaient-elles le support des retombées des voûtes ou bien constituaient-elles un premier état différent, avant l'installation du voûtement ? Quelques éléments sont à mettre en avant afin de pouvoir proposer une hypothèse. Tout d'abord, les ogives du sanctuaire et du chœur architectural s'interpénètrent dans une mise en œuvre commune confirmant que les deux ensembles sont voûtés en même temps. Pourtant, dans les premières travées du chœur, elle reposent sur des culs-de-lampe figurés aux armes du Cardinal de Brogny. Or, ce type de décor est plutôt typique du début du XV^e siècle, où il connaît un regain de faveur. Le gothique tardif dont l'apogée se situe un peu plus en avant dans le siècle, est caractérisé par la disparition de ce style de décor sculpté. D'autre part, lors de l'installation du carroyage pour le relevé manuel de 2014, des piquets ont dû être plantés dans le sol. Or, sous les deux culs-de-lampes des ogives séparant la première de la deuxième travée du chœur, ces piquets ont butés sur des structures dures, au nord comme au sud. Nous n'avons pu fouiller pour le vérifier avec certitude, mais il semble bien que des piles, dans l'axe des ogives actuelles, retombaient également jusqu'au sol. Enfin, lorsque le jubé est installé, les piles ne peuvent plus exister. En effet, celui-ci prend appui contre les gouttereaux, au nord comme au sud. Rappelons enfin qu'un orgue est installé sur le jubé en 1554²¹.

Tous ces éléments nous permettent de proposer une hypothèse de phasage pour la construction du couvrement du chœur et du sanctuaire de Saint-Maurice. Dans les premier temps de la construction, au début du XV^e siècle, des piles étaient ancrées dans les gouttereaux nord et sud. Elles étaient sans doute les support d'un couvrement temporaire, peut-être une charpente. A la

²¹ A.D.H.S., E 446, f°56.

fin des années 1480, suite à des remarques de l'évêque, la grande famille de Savoie s'implique et offre le voûtement du sanctuaire, imitée quelques années après par un noble de la ville qui fait un don pour la construction de celles du chœur. Le couvrement temporaire ainsi que ses supports sont déposés afin d'installer les nouvelles ogives reposant sur des bases dans le sanctuaire et sur des culs-de-lampe dans le chœur. Ces éléments permettent également d'apporter une précision sur l'époque de construction du jubé, la positionnant ainsi, dans la première moitié du XVI^e siècle, entre 1491 et 1554.

1490-1507 : Édification des cinq autres chapelles

A l'extrémité sud-ouest de la nef est sise la chapelle de la famille Lambert. Selon Raymond Oursel, l'archiviste du Genevois Thomas Lambert fait construire cette chapelle vers 1490. On en conclut que la chapelle des tailleurs, qui la sépare de celle des Savoie déjà évoquée à l'est, est édifiée entre 1478 et 1490. Elles sont clairement bâties à intervalles différents. C'est ce qu'attestent les contreforts sud de chacune, noyés dans le parement extérieur de la suivante. Les deux dernières chapelles présentent des baies les inscrivant nettement dans le gothique tardif. On lit donc bien là une évolution du style. La porte aménagée dans la chapelle des Lambert, à l'ouest, est assez récente. Elle date sans aucun doute du temps où ce bas-côté servait de grenette, c'est-à-dire de grenier à grains. Des cloisons en bois avaient été installées pour marquer la distinction avec la nef.

La déformation du vaisseau central plus prononcée au nord s'explique sûrement par un cours temps de latence pendant lequel l'édifice voûté n'était contrebuté qu'au sud. Peu d'années s'écoulaient entre le couvrement de la nef et l'édification du bas-côté nord, mais elles ont suffi pour que le mur nord s'écarte, sous le poids des voûtes, dans sa partie haute. Les quatre chapelles qui composent ce bas-côté sont érigées d'une traite. Ceci est attesté par plusieurs éléments. En premier lieu, aucune césure marquant un arrêt de chantier ou une phase de construction n'est apparente et la moulure couvre la façade tout du long. La même mise en œuvre est respectée pour chaque chapelle. A l'intérieur, les retombées du voûtement suivent un schéma identique dans les quatre travées : elles descendent jusqu'au sol au nord, et reposent sur des culs-de-lampes au sud. Enfin, toutes les baies ont un profil parfaitement semblable. 1490 et 1507 sont les dates extrêmes de construction de ce bas-côté. Pour les déterminer, il faut s'intéresser aux fondateurs de chaque

chapelle. Ces derniers peuvent être identifiés grâce aux blasons ornant les clefs-de-voûtes et leurs sommiers. Dans la première, à l'ouest, ils sont de deux types. Quatre sont aux armes de Richard d'Alby, maître à la chambre des comptes du Genevois et conseiller ducal entre 1490 et 1507. Le cinquième, bipartite, affiche les armes des Alby et des Clets. Richard a en effet épousé Françoise des Clets en 1490. Le bas-côté nord étant construit d'une traite, on peut donc supposer que les travaux ne commencent pas avant 1490. La seconde chapelle porte les blasons de la corporation des cordonniers. Ils sont de deux types : une hache sur fond rouge, et un tranchet sur fond rouge également. Les deux dernières chapelles, à l'est, sont payées par la famille des Menthon, celle-là même qui avait offert le terrain pour bâtir l'église. Le fondateur de la troisième chapelle est Jacques de Menthon-Lornay. Décédé en 1507, il avait demandé d'y être enseveli. On peut donc présumer qu'elle était déjà bâtie à cette date, bornant la construction du bas-côté à 1507. Pour terminer, la quatrième chapelle présente des armes qui ont fait beaucoup parler d'elles. Longtemps, les historiens ont pensé qu'il s'agissait du blason de la famille Montfort. En effet, le blason sur les quatre naissances est décrit comme suit : *pallé* d'or et d'azur : six parties verticales ». A la clef-de-voûte, il s'agit d'un blason bipartite représentant les armes de la famille de Menthon, et celles, longtemps non-identifiées, de la famille de Chalant. Aucun lien n'a pu être trouvé entre les trois familles mentionnées. Pourquoi donc auraient-elles bâti une chapelle ensemble ? La réponse tient certainement dans une erreur de restauration. En effet, si on remplace l'or par de l'argent, on obtient des armes « *pallé* d'argent et d'azur : six parties verticales » correspondant à la famille de Viry. Or Amédée de Viry, chambellan et conseiller du duc de Savoie, a en 1490 fondé le couvent de dominicains de Coppet. Il est donc très attaché à cet ordre. En outre, il a en 1478, épousé Hélène de Menthon, fille de Bernard de Menthon et de Marguerite de Chalant. Pour finir, dans son « État des provinces de genevois et Faucigny » écrit en 1691, Dom François-Luc de Lucinge, prieur des dominicains d'Annecy, fait mention de la générosité des Menthon et des Viry. Les coïncidences sont trop nombreuses pour qu'un doute persiste. Il est désormais certain que cette chapelle a été fondée par Amédée de Viry associé à ses beaux-parents. Cette chapelle possède également son entrée particulière, mise en œuvre de manière identique à celle, au sud, de la chapelle des Savoie-Luxembourg. Le bas-côté nord ainsi élevé entre 1490 et 1507 marque, après plus de 90 ans, l'achèvement de la construction de Saint-Dominique.

FinXVe/début XIVe siècle : un imposant jubé

Les nombreuses structures mises au jour à l'ouest du canal, et les données archéologiques enregistrées nous permettent d'apporter des précisions sur l'existence ancienne à Saint-Maurice d'un jubé déjà attesté par les sources cartographiques et bibliographiques.

Deux plans conservés aux archives figurent le jubé de Saint-Maurice. Le premier correspond à la Mappede Sarde d'Annecy dressée au XVIIIe siècle et conservée aux Archives Départementales de la Haute-Savoie. Les traits de l'intérieur de l'église sont assez fins, mais on devine bien un mur de séparation ouvert par un couloir entre la nef et le chœur. Il semble toutefois mal positionné puisqu'à cheval sur le canal.



Fig. 131 - Mappede sarde Annecy - Jubé de Saint-Maurice

Le second plan offrant une représentation du jubé est intitulé *Plan de la maison, église et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy*. Dressé en 1794 lors du dénombrement des biens du clergé, ce plan est cette fois-ci beaucoup plus précis.



Fig. 132 - Plan de la maison, Eglise et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy, époque révolutionnaire (A.M.A.)

D'autre part, l'étude de la position des anciens autels de dévotions nous a apporté quelques précieux éléments. En effet, les autels et les saints auxquels ils étaient consacrés ont donné leurs noms aux différentes chapelles de l'édifice. Le temps a fait plonger dans l'oubli ces appellations, mais le chanoine Mercier, au XIXe siècle, a su en retrouver les traces dans les registres mortuaires de Saint-Maurice²². Il a recensé neuf autels secondaires chacun lié à une dévotion collective particulière. D'après ses recherches, les confréries les plus importantes du XVe siècle à Annecy, celle du Rosaire et de Saint-Pierre martyr, venaient s'appuyer contre le jubé présentant ainsi la disposition déjà connue d'une clôture avec porte centrale accostée par deux autels²³.

Toujours selon Mercier, ce jubé supportait un grand orgue et était fermé par une balustrade et une porte grillée en fer doré. La présence d'un orgue sur le jubé est attestée par un document ancien des Archives départementales²⁴. Le 20 décembre 1554, les frères réunis en chapitre signent un document passant procuration « *pour, au nom des dits révérends et vénérables priour, frères, religieux du dit couvent de Saint Dominique d'Annessy, recevoir, prendre, accepter et retiré toutes oblations, offertes et aulmosnes que seront distribués, donnés et bailliés par les seigneurs, nobles, commendables, borgoys, manans et habitans en ceste ville d'Annessy [...] pour fayre fère les*

²² MERCIER Jean., Souvenirs historiques de la ville d'Annecy jusqu'à la Restauration, Laffitte Reprints, 1973.

²³ MORTIER A., Histoire des maîtres généraux des maîtres des frères Prêcheurs, Paris, 1903, p. 576.

²⁴ A.D.H.S., E 446, f°56.

orgues, pour l'augmentation et décoration du divin office qui se fait journellement et serat fait dans la dicte esglise du dit couvent de Saint-Dominique ». La générosité des fidèles permit donc, avant le milieu du XVe siècle, d'installer un grand orgue qui resta sur le jubé de l'église jusqu'à la Révolution, moment où se dernier fut démonté.

Les structures mises au jour pendant l'opération de l'été 2014 attestent de la présence d'un jubé à Saint-Maurice. Toutefois, certains éléments ont posé quelques questionnements, en particulier le grand retour du massif de fondations accolé au gouttereau nord. N'ayant pu à proprement parler fouiller la structure, nous ne pouvons qu'avancer l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'une partie des fondations de l'autel du Rosaire, attesté par les textes à cet emplacement. D'autre part, la présence d'un élément de décor plaqué contre le massif sud nous laisse penser que cette structure devait être visible et placerait le niveau de circulation à l'époque du jubé environ 30cm sous le niveau de sol actuel de la nef.

Contre les gouttereaux, la présence de bases est évocatrice d'ogives montant originellement de fond. Celles-ci reposant aujourd'hui sur des culs-de-lampe, il est probable qu'elles aient dû être buchées, en partie basse, pour accueillir le jubé. Enfin, les deux petits socles venant s'appuyer à l'ouest des deux massifs de fondations des retombées de voûtes pourraient correspondre à des fondations de piliers ou de colonnes supportant une plateforme. Ainsi, la confrontation des éléments mis au jour et des sources nous permet d'avancer l'hypothèse d'une construction de jubé postérieure à l'installation des voûtes. La barrière était de type structurel similaire à celui de la Chaise-Dieu ou de Brou. Il s'agirait d'un jubé assez large (environ 3,50m) à trois travées : deux chapelles latérales et un couloir de circulation central communiquant avec le chœur. Sans doute les chapelles étaient-elles voûtées d'ogives, mais cela demeure supposition. Sa largeur laisserait également penser qu'il supportait une plateforme. Celle-ci devait en tout les cas être assez grande pour accueillir, à partir du XVIe siècle et jusqu'à la Révolution, les orgues de l'église.



Fig. 133 - Jubé de la Chaise-Dieu (à gauche) et de Brou (à droite)

FRANCISCAINS OBSERVANTS DE CLUSES

L'actuelle église Saint-Nicolas de Cluses est l'un des derniers vestiges de l'ancien couvent de cordeliers de la ville. Anciennement Saint-François, elle change de vocable après 1844 et prend celui de la paroissiale trop endommagée suite au grand incendie ayant ravagé la ville. Aujourd'hui son nom complet, église Saint-Nicolas-des-Franciscains-de-l'Observance, rappelle ces deux affectations religieuses. Elle est sise derrière la mairie aux 30-34 rue du Pré Bénévix. Le bâtiment n'est pas orienté et accuse une orientation sud/nord. Il s'ouvre, dans sa partie septentrionale sur un vaste parvis. L'ensemble conventuel, largement remanié depuis le départ des mineurs vers 1771, a finalement été détruit en grande partie pour laisser place au nouvel Hôtel de ville au tout début du XXe siècle. Néanmoins, quelques espaces restés en place ont pu être étudié entre 2016 et 2017.

Description des espaces encore en élévation

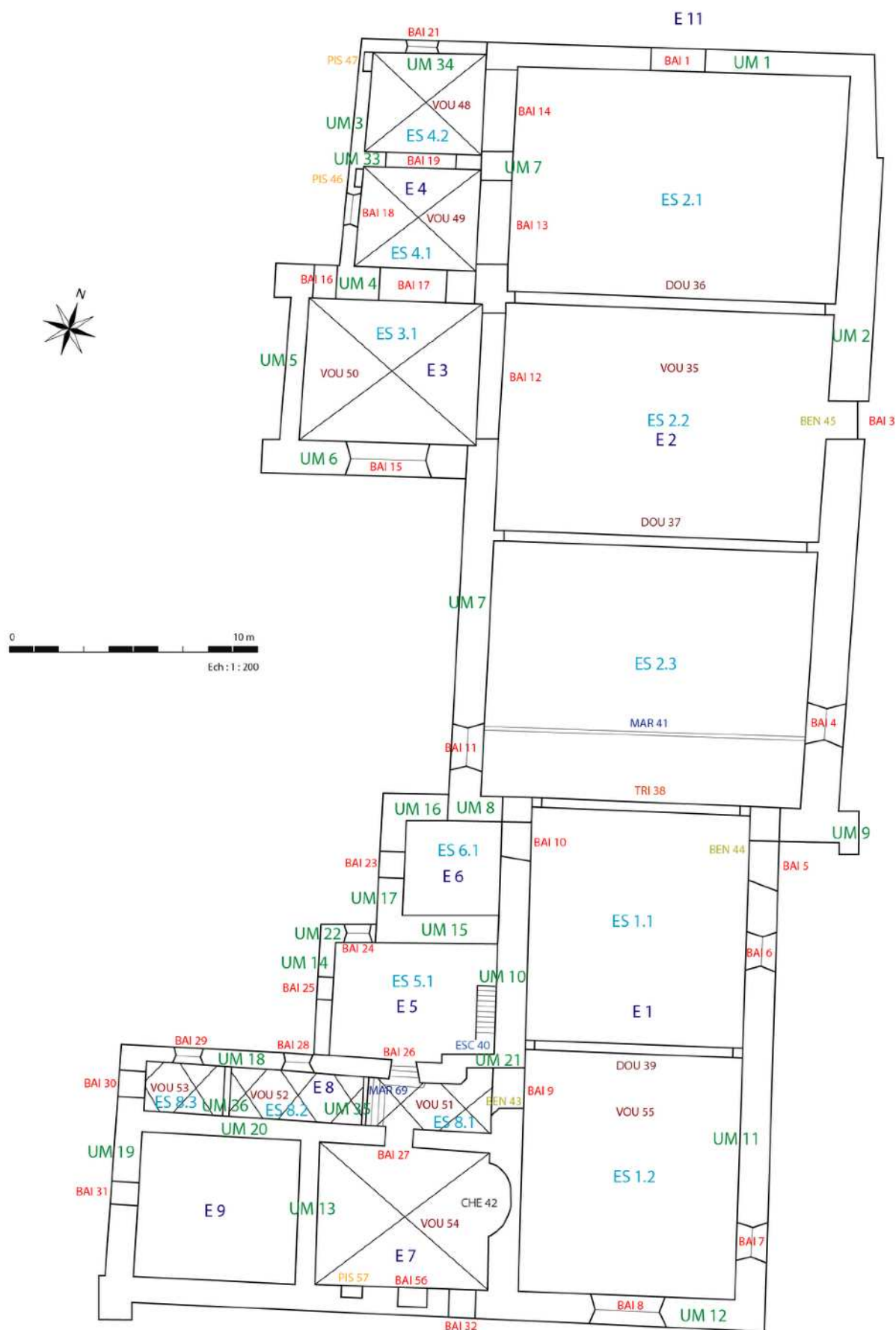
La présente description reprend dans les grandes lignes celle de Raymond Oursel²⁵, complétée par nos observations sur le terrain. L'église est constituée de deux vaisseaux identiques bâtis en enfilade : celui du chœur, à deux travées, et celui de la nef à trois travées. Ils sont appareillés avec de grosses assises de calcaire blanc, visibles uniquement en parement extérieur des gouttereaux orientaux. Les parements intérieurs ont intégralement été restaurés au cours du XXe siècle avec un enduit et une peinture unie. Seuls les divers arcs de l'édifice sont en pierres apparentes. Le chœur présente des dimensions moindres en hauteur et en largeur, mais les deux vaisseaux sont voûtés en berceau brisé. Celui de la nef dispose de proportions importantes avec une largeur atteignant les treize mètres. Ces berceaux sont soutenus par des doubleaux à arêtes

²⁵ Oursel 2008.

chanfreinées s'appuyant, en pénétration, sur des pilastres carrés. Il est à noter que le sol de la nef accuse un pendage notable, plongeant du nord vers le sud, du portail vers le chœur. Le sol de ce dernier est plat, avec une horizontale récupérée par l'adjonction d'un emmarchement entre les deux vaisseaux.

Deux triplets éclairent l'édifice depuis le chevet et la façade. Ils sont complétés par quatre baies : deux se situent dans le chœur, uniquement en parement est, et deux autres de part et d'autre de la première travée de la nef. Sur la façade, un portique postérieur protège un portail en cintre brisé. Quatre autres portes ont été repérées, dont trois encore fonctionnelles aujourd'hui. L'une ouvre depuis la nef sur la rue du pré Bénévix, à l'est. Les deux autres commandent des circulations dans le chœur : à l'est, à l'entrée du chœur, pour sortir du bâtiment, et à l'ouest, pour accéder à la sacristie. La dernière porte est aujourd'hui condamnée. Elle sert de placard, à l'entrée occidentale du chœur, pour le système de sonorisation de l'église.

Le gouttereau ouest présente deux chapelles latérales. On y accède depuis les deux premières travées de la nef par des arcs en plein cintre surbaissé. Un blason en clef de voûte laisse penser que l'une de ces chapelles, la plus méridionale, appartenait à la famille de Riddes. Raymond Oursel reconnaît peut-être en elle la chapelle primitive dédiée à Notre-Dame. Elle présente les caractéristiques typiques du gothique tardif savoyard, avec un couvrement constitué d'une voûte d'ogives nervurées. La seconde chapelle, quant à elle, est composée de deux travées, plus simplement voûtées d'arêtes, et disposant chacune d'une piscine liturgique. La circulation directe entre ces deux chapelles est rendue possible grâce à un arc en plein cintre surbaissé. Enfin, un corps de logis s'appuie contre le gouttereau occidental du chevet. Le clocher est implanté à l'extérieur, au creux de l'épaule des gouttereaux ouest de la nef et du chœur. Un bâtiment récent a été adjoint entre ces deux dernières structures.



Cluses 2017	Responsable opération A. ROGER	Planche 1	Eglise Saint-Nicolas - Rez-de-chaussée - Plan de localisation des UM, E, ES et EA DAO : Amélie Roger	1/200e
-------------	-----------------------------------	-----------	---	--------

Fig. 134 - Plan de localisation des espaces

Afin de faciliter la compréhension des espaces, nous proposons ce plan (Fig. 134) dont les abréviations correspondent aux données suivantes :

- *Ensembles (E)* : entités spatiales structurées (ex : E 1 = chœur). Ils suivent une numérotation continue sur l'ensemble du bâtiment.
- *Entités spatiales (ES)* : subdivisions des ensembles (ex : ES 1.1 = première travée du chœur). La numérotation continue est spécifique à chaque Ensemble.
- *Unités murales (UM)* : murs (ou structures) en élévation. Précédées des lettres « UM », elles sont numérotées en continues sur l'ensemble du bâtiment.
- *Unités construites (UC)* : phasages au sein d'une unité murale. Précédées des lettres (UC), leur numérotation continue est spécifique à chaque unité murale (ex : UC 1.1).
- *Entité architecturale (EA)* : structures significatives. Elles ont été enregistrées en utilisant les trois premières lettres de ces dernières suivies d'une numérotation continue par catégorie de structure (ex : BAI 1 = Baie n°1).

L'église

Le vaisseau central (E 2)

La nef se présente sous la forme d'un vaisseau très simple de trois travées de 9,20m de large séparées par deux puissants doubleaux et voûtées en berceau brisé. Orientée nord/sud, elle accuse une longueur de 29,40m pour une largeur de 13m, identique à sa hauteur. Elle se distingue du chœur grâce à plusieurs éléments. D'une part sa largeur, d'autre part un pendage de son sol, du nord vers le sud, de l'entrée vers le chevet, rattrapé à 2,70m de son gouttereau sud par un emmarchement (MAR 41) menant au chœur.

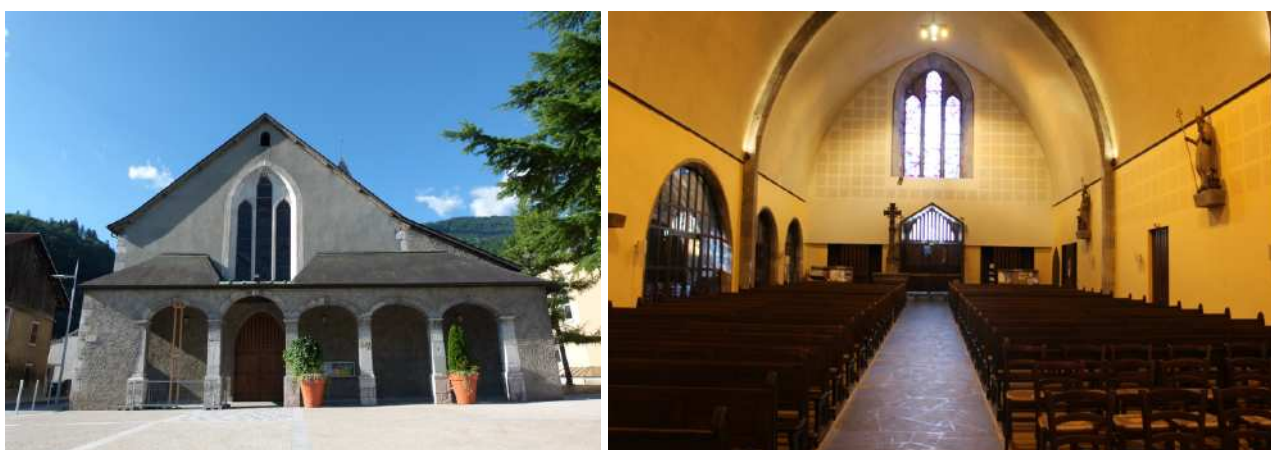


Fig. 135 - Vaisseau central

Le mur de façade septentrionale de l'église correspond à l'UM1. Le bâtiment étant désorienté, c'est par son portail (BAI 1) que l'on accède, à l'extérieur, au parvis. Un imposant portique contemporain s'appuie contre son parement nord.

A l'extérieur, le parement est revêtu d'un badigeon contemporain grisâtre, tandis qu'à l'intérieur un enduit peint et des plaques de placo décoratives empêchent une lecture plus approfondie. Néanmoins, quelques éléments ont été laissés libres de tout revêtements. On distingue ainsi trois baies à l'aplomb les unes des autres : le portail (BAI 1), une grande baie axiale (BAI 2), et une petite ouverture sur comble (BAI 22) ; les deux chaînages d'angle extérieurs, et une corniche. D'autre part, le chaînage ouest, visible en partie haute, au-dessus du porche, marque une césure claire démontrant que la chapelle nord-ouest de l'édifice vient s'épauler contre un mur préexistant.

Le portail (BAI 1) présente un arc en plein cintre reposant sur des piédroits dont l'unique décoration est un simple congé de chaque côté. Les pierres sont bouchardées grossièrement. La grande baie axiale (BAI 2) à arc brisé se décompose en trois lancettes chanfreinées et finement ouvragées. La petite ouverture sur combles (BAI 22) présente un arc en plein-cintre grossièrement chanfreiné.

Deux types de matériaux sont utilisés et visibles dans le parement extérieur. On retrouve le tuf dans l'intrados de la BAI 2 (le reste de l'ouverture est enduit), et dans la mise en œuvre de la corniche. Les chaînages d'angle et la grande baie axiale sont maçonnés en calcaire blanc. Enfin, le portail et le porche présentent des arcs bâtis dans un calcaire différent, plus sombre, et traversé par de nombreuses inclusions de quartz et des nervures de calcites.

Le porche quant à lui présente cinq arcatures. La plus grande, en plein-cintre, se situe dans l'axe du portail de la nef. Elle est accostée par une arcade à l'est, et trois à l'ouest, déterminées chacune par un arc surbaissé. Des traces de bouchardage très fin ont été repérées sur les pierres. Notons que le sol de ce porche est constitué de longues et grandes dalles de granit.

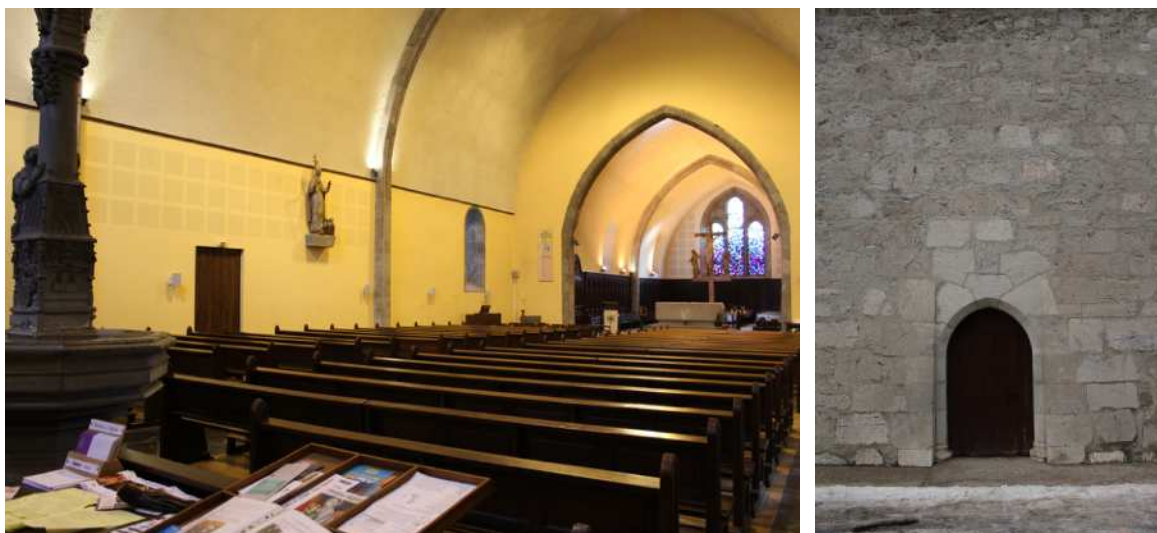


Fig. 136 - Gouttereau oriental de la nef (UM2)

Le gouttereau oriental de la nef (UM2) est, à l'intérieur, recouvert de plaques de placo peintes en partie basse, et d'un badigeon beige sur l'intérieur du voûtement. Ces deux revêtements sont séparés par un listel simple contemporain semblant être en bois. Deux imposants doubleaux, sans revêtements, viennent rythmer ce parement. Ils sont maçonnés en calcaire sombre aux nombreuses inclusions de quartz et des nervures de calcites, très similaire donc à celui du porche nord. Leurs dimensions sont identiques : 43cm de large, pour 38cm de profondeur. Ils ne présentent pas de modénatures compliquées, simplement deux angles chanfreinés à partir de la naissance de la voûte. A l'extérieur, en revanche, aucun badigeon n'empêche la lecture du parement. On distingue ainsi deux états. La partie basse présente un assemblage calcaire de moellons et de blocs de grand appareil grossièrement réglés et assisés. Deux calcaires ont été repérés dans cette mise en œuvre. L'un est assez homogène, sans doute marneux. L'autre est oolithique, avec une apparence plus lisse mais sableuse. La partie haute semble correspondre à un rehaussement du mur. Celui-ci est mis en œuvre avec des moellons de moyen appareil en tuf. Le parement extérieur présente un glacis important, interrompu autour de la porte (BAI 3) et peu avant le chaînage avec l'UM 1 à l'angle nord. L'ensemble a été rejointoyé dans sa totalité.

Deux ouvertures sont ménagées dans ce gouttereau : une porte (BAI 3), ouvrant sur la deuxième travée de la nef, et une grande baie (BAI 4) permettant d'éclairer la première travée de la nef, à l'entrée du chœur. Celles-ci sont réalisées en calcaire gris (visuellement patiné en beige très clair). Ce calcaire semble plus grossier que celui repéré sur la façade septentrionale, et sans doute moins facile à tailler. Notons un élément important : l'ébrasement intérieur de la porte (BAI

3) est mis en œuvre avec un calcaire différent, un calcaire très similaire à celui du porche en façade nord.

La mise en œuvre de la porte (BAI 3), lisible à l'extérieur uniquement, correspond à un arc brisé dont la modénature se limite à un cavet. La clé de cet arc est un élément remarquable. Elle est en fait double et constituée de pierres taillées en « T ». Le taillage est beaucoup plus fin que sur le reste du parement : l'ensemble de l'arcature est finement bouchardé et ciselé. Depuis l'intérieur de la nef, l'ouverture est simplement rectangulaire. L'embrasure est droite, constituée de gros blocs assisés, très finement taillés, aux joints fins, et aux traces de bouchardage grossier et de ciselure fines. Un bénitier (BEN 45) est installé, dans les mêmes conditions de mise en œuvre, dans l'ébrasement nord.

La baie (BAI 4) est, sur le parement extérieur, un arc en plein-cintre dont la base est chanfreinée et la modénature à triple cavet. L'intérieur ne présente pas de décor, mais simplement un ébrasement marqué. Cette baie prend place en-dessous du niveau de départ du voûtement de la nef, sous le listel contemporain en bois.

Notons enfin, à l'intérieur, la présence de deux éléments d'aménagement récent. Au nord, un confessionnal a été mis en œuvre directement dans l'épaisseur du gouttereau. Dans la seconde travée de la nef, une pierre a été maçonnée en encorbellement afin d'accueillir une statue.

Le gouttereau occidental de la nef correspond à l'UM7. Tout comme son pendant oriental, il est recouvert, à l'intérieur, par des plaques de placo et un enduit peint. A l'extérieur, un badigeon contemporain similaire à celui de la façade empêche la lecture de son élévation. Les deux doubleaux (DOU 36 et DOU 37) rythment également son parement intérieur. Quatre ouvertures sont ménagées dans son parement : trois arcs formerets ouvrant sur les chapelles latérales (BAI 12, 13 et 14), et une baie (BAI 11) dans sa partie la plus méridionale. Les deux premiers formerets présentent une largeur maximale de 3,50m, pour une hauteur identique. Ils ouvrent sur chacune des deux travées de la chapelle nord. Le troisième, plus large (5,20m) ouvre sur la chapelle septentrionale sur une hauteur d'environ 4,20m. Ils sont édifiés en calcaire sombre aux nombreuses inclusions de quartz et des nervures de calcites. Si l'on ajoute à cette description les traces de ciselures et de bouchardage, leurs mises en œuvre semble très similaire à celle des doubleaux de la nef. Ces formerets présentent une modénature simple constituée d'un simple

chanfrein terminé, à 70cm du sol, par des congés moulurés redonnant leurs formes quadrangulaires aux piédroits. La baie septentrionale (BAI 11), dans la troisième, présente une largeur d'environ 1m30. A la différence de la baie orientale de la nef, qui lui fait face, cette baie est maçonnée à la fois dans le gouttereau et dans le voûtement. Elle présente donc un appui en glacis à 3,90m du niveau de sol, mais également un encadrement évasé et un linteau légèrement arrondi. La fenêtre qu'elle accueille ne correspond pas à l'encadrement. Ce dernier est en effet rectangulaire, à la différence de la fenêtre en elle-même qui présente, en partie haute, une forme de plein-cintre. Les matériaux utilisés dans sa mise en œuvre ne sont visibles que depuis l'extérieur. Il s'agit d'un calcaire blanc similaire à celui utilisé dans la construction de la grande baie axiale nord. De plus, de l'extérieur, cette baie présente un mode constructif différent de son aménagement intérieur. Il s'agit d'un simple encadrement rectangulaire dont les piédroits sont chanfreinés.

L'extérieur du parement de ce gouttereau n'est, de fait, visible qu'entre la chapelle sud et le clocher. Outre la baie déjà évoquée, seuls quatre corbeaux viennent rythmer ce mur. Positionné à environ 2,60m du niveau de sol actuel, ils sont taillés d'un bloc dans un calcaire blanc similaire à celui de la baie (BAI 11). Le chaînage d'angle avec la façade nord, déjà évoqué, est le seul élément visible de la mise en œuvre de son élévation.



Fig. 137 - Gouttereau occidental de la nef (UM2), corbeaux extérieurs

L'élévation méridionale de la nef est marquée par l'imposante ouverture de 8m de large pour 9m de haut, en arc doubleau, vers le chœur. Ce doubleau, bien que similaire aux autres dans sa mise en œuvre et dans sa modénature, est néanmoins sensiblement plus imposant, atteignant les 70cm de largeur. Il fait sans aucun doute office d'arc triomphal.

Tout comme le reste de la nef, sa mise en œuvre intérieure est masquée par des plaques de placo peintes. Néanmoins, quelques remarques peuvent être apportées au sujet de leurs parements extérieurs. A l'est, le parement extérieur de l'UM 8 est recouvert d'un badigeon grisâtre. Mais, il faut noter la présence imposante d'un enchevêtrement de quatre contreforts, épaulés les uns aux autres au niveau du chaînage d'angle qu'il forme avec le gouttereau est (UM2). A l'ouest, le parement septentrional de l'UM8 se trouve à l'intérieur du clocher. Nous avons pu observer, au rez-de-chaussée, dans ce qui est aujourd'hui la chaufferie de l'église, le chaînage d'angle qu'il forme avec le gouttereau occidental de la nef (UM7). Ce dernier est mise en œuvre grâce à d'imposants blocs (45x80cm en moyenne) de calcaire blanc piqueté.

Le chevet (E 1)

Edifié dans la continuité méridionale de la nef, le chevet présente un profil similaire mais des dimensions moindres (20m de long pour 8,80m de large, et une hauteur de 9m). Il est rythmé par deux travées séparées par un puissant doubleau. Il s'agit d'un chevet plat.



Fig. 138 - Chevet, vue intérieure (choeur et sanctuaire)

Les gouttereaux du chevet correspondent à l'UM10 à l'ouest, et à l'UM11 à l'est. Ils mesurent une vingtaine de mètres de long. Leur épaisseur oscille entre 1m20 et 1m30 en partie basse et 90cm à leur faît (dans les combles). Peints à l'intérieur, seul le parement extérieur de l'UM11, à l'est, est lisible. Ce parement présente quatre unités constructives. La plus basse, l'UC 11.1, est constituée de blocs de grand appareil assez bien équarris, assisés mais non réglés. Juste au-dessus, l'UC 11.2 présente des assises de blocs de moyen appareil à l'équarrissage plus sommaire. Tout en haut du parement, un badigeon grisâtre (l'UC 11.4) en empêche la lecture. Les UC 11.2 et 11.4 sont séparées par la présence d'une assise réglée de bloc de moyen appareil très finement équarris (UC 11.3). L'ensemble des blocs de ce parement est réalisé en calcaire blanc ne présentant aucune trace de taille. Notons enfin que le mur accuse, à l'extérieur, un fruit d'environ 8°. La mise en œuvre de l'UM 10 est lisible sur une petite surface d'environ deux mètres carrés, sur son parement ouest, au premier étage des bâtiments accolés à l'ouest du chœur. Elle semble similaire à celle de l'UC 11.2.



Fig. 139 - Chevet, UM 11, parement extérieur

A l'est, l'UM11 présente trois ouvertures : une porte (BAI 5) et deux baies (BAI 6 et 7). La porte (BAI 5) prend place dans la première travée, à l'entrée du chœur. Elle ouvre directement sur l'extérieur. Sur le parement intérieur, l'encadrement, bien que masqué par un décor de panneaux en bois, est une simple ouverture rectangulaire. A l'extérieur, l'encadrement est également rectangulaire, et mis en œuvre à l'aide d'un calcaire gris marneux bouchardé. Le

linteau est décoré par un simple méplat imitant un arc brisé. Les deux piédroits présentent un glacis dont les angles sont chanfreinés, et deux césures de part et d'autre, bloquées à l'aide de petits moellons de calcaire, laissent penser à une insertion postérieure de cette ouverture. D'autre part, la porte présente un désaxement entre l'ouverture intérieure et l'ouverture extérieure, cette dernière se trouvant légèrement plus au sud. L'embrasure présente donc un ébrasement au nord pour rattraper ce décalage. Au sud en revanche, l'embrasure est droite, créant ainsi un recoin au sud de l'ouverture intérieure. Les deux parois de l'embrasure sont recouvertes par un enduit. Ce dernier est gris au nord, mais décoré au sud. En effet, il représente un faux appareil gris aux joints noirs en partie basse.

Les baies de l'UM11, une dans chaque travée, sont mises en œuvre à partir de blocs de calcaire blanc très finement bouchardés. A l'intérieur, elles sont ouvertes directement dans le départ de la voûte. Elles présentent donc, comme la BAI 11 à l'ouest de la nef, un appui en glacis, un encadrement évasé et un linteau légèrement arrondi. A l'extérieur, elles présentent néanmoins des différences. La baie BAI 7, la plus méridionale, présente une ouverture en plein-cintre. Elle est légèrement moins haute que la baie BAI 6. Cette dernière présente quant à elle une ouverture en arc brisé. Enfin, deux césures entourant ces baies, visibles à l'extérieur, semblent indiquer leur insertion postérieure à la mise en œuvre du mur lui-même.

A l'ouest, l'UM10 présente quant à elle trois ouvertures : deux portes (BAI 9 et 10) et une baie (BAI 88). La porte BAI 10 et la baie BAI 88 sont aujourd'hui bouchées. La porte BAI 9 permet d'accéder aux corps de bâtiments accolés à l'ouest du chœur. Elle prend place dans la travée la plus méridionale du chœur, contre l'arc doubleau de ce dernier. Son embrasure est droite et recouverte d'un enduit peint. Son encadrement, côté est, est néanmoins laissé visible. Il s'agit de deux piédroits chanfreinés surmontés d'un arc brisé, le tout mis en œuvre avec des blocs de calcaire gris marneux ciselé et bouchardé, un calcaire différent de celui du porche mais qui semble très similaire à celui de la porte BAI5. La baie BAI 88 prend place à l'aplomb de la porte précédemment évoquée. Elle n'est pas visible depuis le chœur, mais uniquement sur le parement ouest de l'UM 10, au 1^{er} étage des bâtiments accolés. Elle est aujourd'hui comblée par des gravas, et l'UM 27 est installée en partie dans son épaisseur, néanmoins, plusieurs observations ont pu être apportées. Il semblerait que cette baie accusait une forme rectangulaire, avec une embrasure légèrement ébrasée. Un badigeon blanc crème d'environ 2 cm d'épaisseur est encore visible sur ses parois (l'UM 27 s'appuie d'ailleurs contre ce badigeon). Enfin, la porte BAI 10

est, quant à elle, située à l'entrée du chœur, pendante de la porte BAI 5. Bouchée, elle sert aujourd'hui de placard pour le matériel de sonorisation de l'église. Son ouverture ancienne donnait directement au niveau du rez-de-chaussée du clocher, aujourd'hui la chaufferie. Inscrites dans un encadrement rectangulaire, ses parois ne sont pas parallèles. Alors que la paroi nord est droite, la sud, elle, est ébrasée. Elle semble être mise en œuvre dans les mêmes matériaux que les deux autres portes du chœur, un calcaire gris marneux, ciselé et bouchardé.

La façade sud du chœur présente, à l'intérieur, une largeur d'environ 8,80m. Son épaisseur est similaire à celle des gouttereaux qui la jouxtent. Elle accueille une imposante baie axiale. Celle-ci est maçonnée en arc brisé sur piédroits ébrasés, mise en œuvre grâce à un calcaire blanc très calcité, taillé très finement, et similaire au baies orientales. Son décor repose sur trois simples lancettes : une centrale, assez haute, cernée de deux latérales, plus petites et surmontées chacune d'un *oculus* aujourd'hui bouché à l'intérieur.

La lecture de cette unité murale ne peut être complète ; en cause, un enduit peint à l'intérieur et un badigeon contemporain à l'extérieur. Un élément est tout de même lisible : le chaînage d'angle en carreaux et boutisses de calcaire blanc qu'elle forme avec l'UM 11 au sud-est du chœur.

Les chapelles latérales (E3 et E4)

Les deux chapelles latérales ne prennent place que du côté occidental de la nef contre laquelle elles viennent s'appuyer.



Fig. 140 - Chapelles latérales (gouttereau occidental de la nef)

La chapelle sud (E 3)

La chapelle la plus au sud est constituée d'une seule travée. Ouverte sur la nef par un formeret déjà évoqué, elle est l'unique entité de l'ensemble intérieur dont les parois ne sont pas recouvertes. A l'extérieur, elle accueille le même badigeon gris que les autres murs. De forme quadrangulaire (6m x 7m environ), elle est constituée (outre le gouttereau occidental de la nef) de trois unités murales : l'UM 6 au sud (1,20m à 1,30m d'épaisseur), l'UM 5 à l'ouest (environ 70cm d'épaisseur), et l'UM 4 au nord (1,20m à 1,30m d'épaisseur). Son couverture est une voûte d'ogives nervurées de 26cm de large. Les moulurations de celles-ci correspondent de chaque côté à un cavet séparé d'un tore par un filet le tout reliait au centre par un bandeau. Le blason respecte la forme « écu français du XIIIe siècle ». Il présente un découpage tiercé en pal, sans doute d'argent au pal d'azur, accosté de six étoiles dont la couleur est difficilement identifiable, peut-être de l'or. Son diamètre atteint les 45 cm. La mise en œuvre de la chapelle a été réalisée à l'aide de moellons de petits et moyens appareils calcaires, non réglés et non assisés. Les liaisons de ces derniers ne sont pas observables, recouvertes par un ciment beurré sur tous les joints. Notons que les UM 6 et 4 (sud et nord) présentent, en extérieur à l'ouest, des arrachements transformés en contreforts. Chaque mur présente plusieurs ouvertures, bouchées ou non.



Fig. 141 - Chapelle sud (extérieur et intérieur)

Au sud, une baie (BAI 15) prend place dans l'UM 6. Ses piédroits et son appui sont ébrasés, et la lumière passe à travers deux lancettes de tailles identiques. Elle accuse une largeur intérieure d'environ 3m30, pour une hauteur de 4m30. La mise en œuvre de cette baie est visible depuis l'extérieur. Un calcaire gris, très clair et très homogène, seul exemplaire du bâtiment, a été utilisé. Cette ouverture est cernée par une césure laissant deviner son insertion postérieure. En

revanche, on devine l'existence ancienne d'une porte dans son partie orientale. En effet, au sein de l'appareil, on peut encore voir ce qui fut sans aucun doute un piédroit, constitué d'imposants blocs de calcaire blanc grossièrement équarris, et, plus haut, un arc surbaissé.

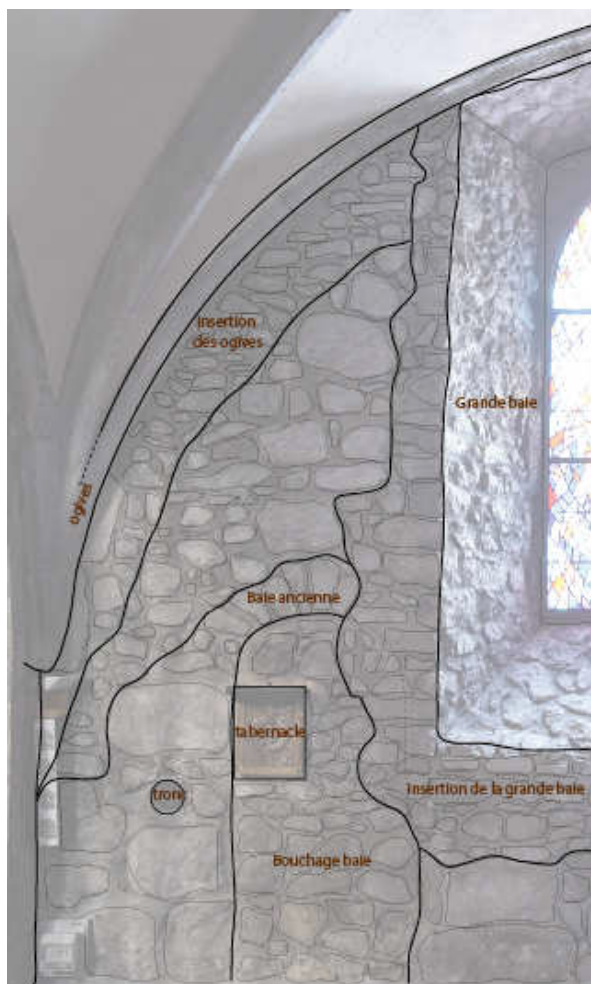


Fig. 142 - Chapelle sud, UM6, porte ancienne

A l'ouest, l'UM 5 est totalement aveugle. Toutes les césures marquent l'existence ancienne d'ouvertures aujourd'hui bouchées. On note ainsi une petite baie centrale de forme rectangulaire ; une porte latérale au nord ; et une ouverture oblongue, à mi-hauteur au sud.

Au nord, enfin, l'UM 4 présente trois ouvertures. Dans sa partie ouest, une porte récente, et quadrangulaire (BAI 16) donne sur l'extérieur du bâtiment. Elle correspond à l'accès PMR de l'église. Au centre et à l'est, un large formeret à arc en plein-cintre (3m de large et 3m de haut) ouvre sans huisserie sur la chapelle nord. Il est maçonné en calcaire sombre aux nombreuses inclusions de quartz et des nervures de calcites, bouchardé et ciselé, très similaire donc à celui du porche nord et des formerets de la nef. Les pierres sont taillées très finement dans l'intrados, avec

des angles simplement chanfreinés, tandis que leurs queues sont grossièrement équarries. Enfin, on note en partie haute, légèrement désaxée vers l'ouest, une baie ancienne aujourd'hui bouchée. Celle-ci suit le même mode constructif que la porte bouchée de l'UM 6 avec un arc surbaissé construit en moellons posés de chant. Cette baie était ouverte à un moment où la chapelle nord n'était pas encore construite.

La chapelle nord (E 4)

La chapelle nord est quant à elle constituée de deux travées. Son élévation est correspond au gouttereau occidental de la nef (UM 7), et son élévation sud correspond au mur nord de la chapelle sud (UM 4). Les deux autres élévations épaulent les précédentes : l'UM 3, à l'ouest, s'appuie contre la chapelle sud ; et l'UM 34, au nord, s'appuie contre le chaînage d'angle nord-ouest de la nef (évoqué précédemment, ce dernier est visible en partie haute de la façade nord). De dimensions similaires (environ 5m x 4m), les travées sont séparées par l'UM 33 dans laquelle la communication entre les deux travées est assurée par un arc formeret surbaissé (3m40 de large pour environ 3m20 de hauteur). Celui-ci est réalisé en calcaire blanc (bouchardé et ciselé) et ses angles sont simplement chanfreinés.

Deux baies éclairent cette chapelle. La première est aménagée dans l'UM 3, à l'ouest, au centre de la travée la plus méridionale. L'enduit empêche la lecture de sa mise en œuvre intérieure, mais sa forme est, elle, possible à décrire. Il s'agit d'une baie en plein-cintre, à embrasures droites et appui chanfreiné. La seconde fenêtre éclaire la travée nord, depuis le nord. Tout comme la précédente, il est possible de décrire sa forme générale. Cette fois, l'arc est surbaissé, l'embrasure est ébrasée des deux côtés, et l'appui est chanfreiné.



Fig. 143 - Chapelle nord (extérieur et intérieur)

Les bâtiments édifiés à l'ouest du chevet (E5 à E9) - Rez-de-chaussée

Couloir de distribution voûté (E8)

A l'ouest du chevet s'élèvent plusieurs corps de bâtiments accolés les uns aux autres. Ils sont accessibles depuis le sanctuaire grâce à un couloir de distribution. Celui-ci, large de 2m, est aujourd'hui séparé en trois espaces par de petites cloisons (vestibule, débarras et toilettes, local municipal). Sa longueur totale en élévation est de 14m. Il est couvert par un voûtement d'arcs brisés déterminant 6,5 travée. La dernière, à l'ouest, à été recoupée par l'installation de l'UM19. L'espace ES 8.1, à l'est, dessert donc le sanctuaire, mais également la sacristie et un petit bâtiment contemporain au nord (actuelle salle de catéchisme).

Deux fenêtres ouvrent sur le côté nord, dans l'UM18. Longues d'1m30, et larges de 80cm, elles présentent des ébrasements interne et externe aménagés en calcaire. Celui-ci présente de nombreuses inclusions de calcite et des marques de boucharde fine.

La partie orientale du couloir est située 65cm plus bas, le dénivelé étant rattrapé par trois emmarchements permettant d'accéder à son prolongement est (ES 8.2) et à la salle de catéchisme au nord (E5). Ainsi, elle prend place au même niveau que le sanctuaire à l'est et la sacristie au sud (E7). A l'ouest de l'UM18, masquée par les enduits contemporains, une ancienne ouverture bouchée a été repérée (UM21). Elle ouvrait un passage vers le nord, le long du gouttereau occidental du chevet (UM10). Aucun sondage n'ayant pu être réalisé, nous avons dû nous contenter du son. En tapant sur le mur, il a été possible de déterminer que sa partie basse était réalisée en pierre sur 65cm de haut, et que le reste de l'élévation était en briques. En partie haute, le son nous permet encore d'imaginer la présence d'une arcature plein-cintre en pierre d'environ 1m de diamètre.

Différentes couches d'enduits blancs empêchent la lecture des élévations. Néanmoins, notons la présence d'un bénitier aménagé près de la porte menant au sanctuaire, des petites consoles récentes en stucs aux retombées des ogives dans la partie centrale de l'espace (ES 8.2) et une croix tréflée de l'Ordre de Saint-Maurice sculptée à l'aplomb de l'entrée de la sacristie.



Fig. 144 - Couloir de distribution voûté (accès au chœur vers l'est, à gauche, poursuite du couloir vers l'ouest, à droite)



Fig. 145 - Poursuite du couloir de distribution voûté (petit local technique municipale à droite)

Sacristie (E7)

La sacristie actuelle s'élève à l'ouest du chevet, dans la continuité de son gouttereau méridional. Il s'agit d'une salle rectangulaire assez grande de 6,90x5,70m pour une hauteur de 5,50m environ. Elle est voûtée d'ogives et présente quatre aménagements. A l'est, dans l'UM10, prend place une imposante cheminée de 3m de large pour 4,30m de haut. Le conduit est aujourd'hui bouché par du mortier et l'ensemble a été peint. Le mur sud est percé par une porte d'accès en pierre de taille, aux ébrasements droit avec un léger chanfrein sur les angles. Toutes les baies de cette façade (UM12) présente le même type de mise en oeuvre. C'est le cas des deux

grandes baies éclairant la sacristie. Enfin, ce mur sud accueille également une piscine liturgique et, sans doute, un placard liturgique maçonnés.



Fig. 146 - Sacristie. A droite, vue extérieure (la sacristie correspond à la moitié droite de l'image)

Après la sacristie, le bâtiment se poursuit vers l'ouest (Fig. 145). Amputé d'une partie de son élévation lors de l'édification de l'actuel hôtel de ville, le rez-de-chaussée est aujourd'hui occupé par des locaux de la police municipale. Le premier étage accueille une grande salle utilisée autrefois par l'Orchestre d'Harmonie de Cluses.

Rez-de-chaussée du clocher (ES 6.1)

Le clocher est épaulé dans l'angle formé par la nef et le chevet, à l'ouest de l'église. Il présente une forme carrée de 4m de côté dans son parement intérieur. Au rez-de-chaussée, il accueille l'actuelle chaufferie de l'édifice. Son mur nord (UM16) s'inscrit parfaitement dans le prolongement de l'épaulement du vaisseau central (UM8). La chaudière et tous ses systèmes de tuyauteries rendent compliqué l'accès à cet espace. Néanmoins, on distingue clairement l'épaulement occidental de la nef et un élément intéressant a été repéré au sol. Dans l'alignement du gouttereau ouest du vaisseau central, et parallèle à celui du chevet, un mur arasé de 43cm de large prend place, noyé dans une dalle de ciment.



Fig. 147 - Chauffèrie (rez-de-chaussée du clocher), épaulement occidental de la nef (vue vers le nord)

Salle paroissiale (E5)

Cette salle est édifiée entre le clocher au nord et le couloir de distribution (E8) au sud contre lesquels ses murs nord et ouest viennent s'épauler. Ce dernier (UM14) obstrue d'ailleurs une petite portion d'une baie du couloir (BAI 28). L'espace créé présente globalement la forme d'un quadrilatère irrégulier d'environ 30m². Il dispose d'un accès à l'extérieur et au couloir de distribution. C'est là également que se situe l'escalier récent permettant d'accéder aux étages.

L'élévation extérieure est masquée par un revêtement contemporain épais, mais quelques pierres sont apparentes. Il s'agit de remplois divers, pour la plupart en calcaire. Ainsi, le linteau de la porte occidentale est un ancien piédroit de fenêtre et l'un de ses piédroits est un ancien linteau de porte.

Premier étage des bâtiments occidentaux

Petite pièce voûtée (ES 8.4)

A l'aplomb du couloir de distribution du rez-de-chaussée prend place une petite pièce au profil très similaire. Elle accuse des dimensions sensiblement identiques avec 2,20m de large pour 4,80m de long, et présente un voûtement en arc brisé déterminant deux travées. Un seul accès la commande, depuis le nord. Le niveau de seuil a été repéré sous des gravas. Il est constitué de carreaux en terre cuite. Une fenêtre est ménagée dans son élévation septentrionale (UM27). Elle est aujourd'hui murée et masquée à l'extérieur par l'aménagement de la toiture des bâtiments contemporains.



Fig. 148 - Petite pièce voûtée au 1^{er} étage. Vue vers l'est, à gauche. Vue vers l'ouest, à droite.

1^{er} étage du clocher (ES. 6.2)

Comme nous l'avons mentionné, le clocher s'élève dans l'épaule occidental de l'église. Au premier étage, il prend appui sur le sommet du gouttereau ouest du chevet (UM10). Largement remanié, deux éléments semblent néanmoins remarquables. En premier lieu, un départ d'arc est encore en place dans l'alignement sud du gouttereau occidental de la nef (UM7). Sa projection longe le gouttereau du chevet et semble axée avec le petit retour de l'UM18 relevé au rez-de-chaussée. Il présente d'ailleurs la même largeur de 67cm. L'autre élément intéressant est un corbeau sur l'UM10, très similaire à ceux repérés en extérieur sur le gouttereau occidental du vaisseau central. Il prend place à 1,30m de l'épaule de la nef (UM8) et mesure 16cm de

hauteur, 36cm de longueur et 12cm de profondeur visible. La différence principale tient à son emplacement en hauteur, près de 2m plus haut que les corbeaux extérieurs, à 6m du niveau 0 de circulation. Le départ d'arc mentionné ci-dessus est quant à lui situé 70cm au-dessus de ce corbeau et atteste d'un changement de niveau dans cet espace, aujourd'hui rattrapée plus au sud grâce à un petit emmarchement (ESC 58). Le départ d'arc détermine un espace de type couloir le long du gouttereau occidental du chevet et d'une largeur totale de 2m.



Fig. 149 - Clocher. Départ d'arc dans le prolongement de l'UM7. Corbeau sur l'UM10.

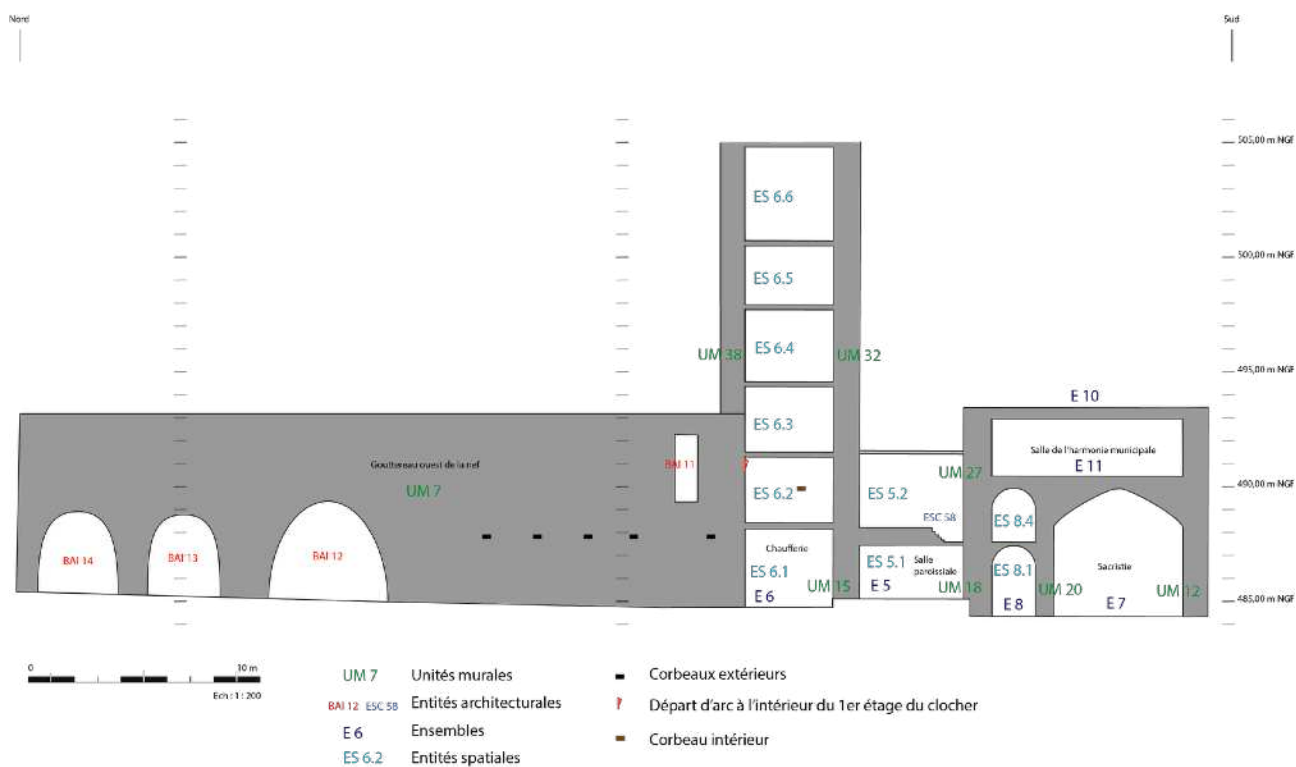


Fig. 150 - Coupe longitudinale sur l'axe de l'UM7

Espace de distribution du premier étage (ES 5.2)

Entre le clocher, au nord, et les bâtiments occidentaux, au sud, un espace intérieur permet la distribution de l'étage. On y accède par un escalier récent aménagé dans la salle paroissiale (ES 5.1) et il ouvre sur la petite salle voûtée (ES 8.4), le clocher (ES 6.2) et les combles de l'église (E10). Cet espace présente un élément remarquable : une baie dans le gouttereau occidental du chevet (UM10). Aujourd'hui bouchée et en partie obstruée par la mise en place de l'UM27, elle conserve encore une partie de son enduit. La présence de l'UM27 empêche la lecture totale, mais il est probable que son ouverture sur le sanctuaire s'approchait d'un carré d'1mx1m. Ses ébrasements vers l'ouest créaient un espace un peu plus large sur le parement occidental de l'UM10. Cette baie prend place à proximité immédiate de la petite pièce voûtée du premier étage. L'association de ces deux espaces permettrait d'envisager que l'ouverture était de type hagioscopique et servait aux frères âgés et malades, faisant de la petite pièce une chambre d'infirmierie... Les enduits intérieurs du sanctuaire ont masqué toute trace de sa présence depuis l'intérieur du chevet.



Fig. 151 - Petite baie (UM10) donnant originellement sur le sanctuaire

Les combles

Les combles de l'église apportent de nouvelles données sur les différents états des bâtiments. Les quatre murs cernant les combles du chevet sont des surélévations des gouttereaux de ce dernier. Leur étude, en 2017, fut compliquée par l'absence d'éclairage naturel et la présence d'une importante quantité de poussière. Des photos, des relevés et des descriptions ont néanmoins pu être effectués.

Le gouttereau septentrional du chevet (UM23)

L'élévation la plus intéressante des combles est sans conteste le gouttereau septentrional du chevet (UM23).



Fig. 152 - UM23, surélévation du gouttereau nord du chevet (détail des UC)

Il s'agit en réalité d'une surélévation du mur nord du chœur (UM08 et UM09), orientée ouest/est. Seul son parement sud a pu être étudié, depuis les combles du chevet. Il est antérieur à

l'actuel voûtement du chœur qui s'appuie contre son parement sud. Il est chaîné avec l'UM 29 à l'ouest, mais, à l'est, l'UM 24 lui est postérieure. Ce mur présente, dans sa partie visible, dix-neuf UC comprenant : un premier état du mur, une surélévation, quatre baies (dont le blocage de trois d'entre elles), des trous, et des éléments de charpente. Le conduit d'aération de la chaudière moderne, en béton et ciment, appuyé contre son parement sud en gêne la lecture, ainsi que des reprises en ciment également.

L'UC 23.1, le mur originel, est construit en moellons de calcaire de 15 à 20 cm de long. L'appareil présente des assises plus ou moins réglées, à peine lisibles derrière de grosses reprises de ciment étalées sur le parement. La surélévation, UC 23.5, est un mur présentant un appareil différent constitué de moellons de calcaire et d'ardoises. Il n'est pas chaîné à l'UM 29. En partie supérieure, elle a été arasée afin d'installer une nouvelle charpente commune au chœur et à la nef. Des traces d'un ancien toit (UC 23.12) sont visibles en partie basse de l'UC 23.1. Il s'agit de plaques d'ardoises, assez fines en partie basse (environ 1,5 cm d'épaisseur), mais très épaisses au faite (4,5cm). L'angle formé par ce dernier est de 100°. Trois trous ont été repérés, il s'agit peut-être de trous de boulins. Le plus oriental, UC 23.13, a pu être étudié. Il est maçonné contre le piédroit ouest de la BAI 75. Il fait 29 cm de haut, 24 cm de large, et 21 cm de profondeur. La baie ouest, BAI 73, est constituée de l'UC 23.2, son encadrement, et de l'UC 23.7, son blocage. Ses piédroits et son arc en plein cintre sont en tuf, tandis que son appui est en calcaire présentant du bouchardage et des ciselures très fines. Ce dernier a été retaillé dans sa partie orientale afin d'insérer une toiture dont il ne reste aujourd'hui que le négatif. Les dimensions de son encadrement intérieur sont de 2,14m de haut pour 1,04m de large. Son blocage, UC 23.7, est réalisé en tout-venant noyé dans un mortier blanc-gris très friable. Tous ses ébrasements ont un angle de 45°. La baie centrale, BAI 74, est constituée de l'UC 23.1, son encadrement, et de l'UC 23.8, son blocage. Elle présente un appui très fin, de 6 à 7 cm, en calcaire bouchardé et ciselé, et un ébrasement de 45°. Ses appuis sont en tuf et présentent également un ébrasement de 45° vers l'intérieur. Son ouverture, large de 1,12m, est aujourd'hui bloquée avec du tout-venant en tuf que l'on devine derrière du mortier blanc-gris très friable. La baie orientale, BAI 75, constituée de l'UC 23.4, son encadrement, et de l'UC 23.9, son blocage, suit un schéma identique aux deux précédentes. Son appui est en calcaire bouchardé et ciselé, ses piédroits sont en tuf, et l'ensemble présente un ébrasement de 45°. Comme à l'ouest, l'appui a été retaillé afin d'installer le niveau de toiture le plus bas (UC 23. 12). Une différence néanmoins, cette cassure d'angle a été reciselée. Son ouverture est large de 1,08m. Son blocage, en tuf et mortier blanc-gris, est presque

entièrement recouvert par une grande poche de ciment. Sur cette dernière, le négatif de ce qui semble avoir été un tuyau est encore visible sur 2,78m de long et 18cm de haut. Ce ciment a sans doute été installé pour stopper le développement d'une grande fissure, visible en partie basse de la baie. Une quatrième baie est ouverte dans ce mur, la baie BAI 76, constituée de l'UC 23.6, son encadrement, et 23.10, la cassure de son appui. Il s'agit d'une petite ouverture donnant sur les combles de la nef et située juste en-dessous du faîtage de la toiture actuelle.

Elévation orientale (UM 24)



Fig. 153 - UM24, surélévation du gouttereau est du chevet

Ce mur correspond à la surélévation de l'UM 11, gouttereau oriental du chevet. L'étude de sa partie sommitale a été réalisée sur son parement ouest dans les combles. Cinq travées sont matérialisées par les quatre entrants de la charpente. Ces derniers sont distants les uns des autres de 3m60 à 3m90. Le mur prend appui contre l'UM 23 au nord, et est chaîné avec l'UM25 au sud. Des matériaux divers sont utilisés pour élever des parois de moellons de tailles variées (calcaire, quelques blocs de tuf, quelques traces d'ardoise (réglage ou calage), rares moellons de granit). Il s'agit donc d'un petit appareil hétérogène et irrégulier, réglé par de longues assises d'ardoise. En partie supérieure prend place une assise de moyen à gros appareil en tuf, queues des pierres de la corniche. Cette assise est recoupée pour l'installation des entrants.

Les autres élévations (UM25 et UM26)

L'UM25 correspond à une surélévation du gouttereau sud du chevet (UM12). Long de 9,60m, ce mur est chaîné avec l'UM24 à l'est, et l'UM26 vient s'appuyer contre à l'ouest. Il semble reposer sur l'extrados de la voûte du sanctuaire. Il est constitué d'un petit appareil irrégulier de moellons (majorité 10x20cm), essentiellement en calcaire avec quelques éléments de remplois en tuf. Quelques ardoises permettent de régler plus ou moins les assises.

L'UM26 surélève le gouttereau occidental du chevet dans sa partie méridionale seulement (UM10). Ce mur prend appui contre l'UM25, et présente une longueur de 9,10m, une hauteur visible de 1,50m et une épaisseur de 50cm. Un épais enduit de ciment recouvre la majorité de son élévation, mais la présence, dans celle-ci d'éléments en calcaire et en tuf composant un petit appareil irrégulier est attestée. Au centre prend place le conduit de cheminée de la sacristie, qui s'élève jusqu'à 5,5m au-dessus du fait du mur. Ce conduit est aménagé grâce à des pierres de taille en tuf. Il a été arasé et condamné pour l'aménagement d'une nouvelle toiture.



Fig. 154 - Conduit de la cheminée (sacristie) dans UM10 et UM26

Propositions de phasage

Rappels historiques

Les événements ayant conduit à l'arrivée des franciscains à Cluses sont décrits dans une bulle de Paul II datée du 15 juin 1471. Le pape déplore en effet le déploiement entre Cluses et

Passy d'une secte de « personnes vagabondes et superstitieuses²⁶ ». Avec l'aide de Janus de Savoie, le franciscain Jean Bourgeois arrive de Myans pour implanter un établissement dans la vallée de l'Arve. La décision fut prise de bâtir un nouveau couvent à Cluses. Son église fut consacrée en 1484 ou 1485²⁷, par Jean de Compey, archevêque de Tarentaise. En 1535, les Bernois ayant pris le couvent de Morges permirent aux religieux qui s'y trouvaient de partir s'installer à Cluses. Ils mirent à leur disposition une dizaine de bateaux afin d'y transporter leurs meubles, titres, livres et ornements d'église. Les franciscains demeurent à Cluses jusqu'à la Révolution française qui marque le démantèlement de leur clocher.

A partir de 1471, après approbation du comte Janus de Savoie et du pape Paul II, des terrains sont mis à disposition des frères de Myans à l'extérieur de l'enceinte de Cluses. Ils y font construire quelques bâtiments, dont une chapelle dédiée à Notre-Dame de Grâce ou de Consolation. Cette dernière fut, contre l'usage général, axée nord/sud. Une grande église est bâtie dans un second temps parallèlement à la première chapelle²⁸.

Les historiens ont fait montre de quelques interprétations différentes quant à la chronologie de construction de l'édifice. Selon le chanoine Poncet²⁹ et l'abbé Lavorel³⁰, seul le chœur actuel a été consacré à la fin du XVe siècle. La nef aurait été adjointe plus tard, dans le deuxième quart du XVIIe siècle. Le chanoine appuie son assertion sur la date de 1625 qu'il aurait aperçu sur un arc doubleau. L'étude de Monsieur Raymond Oursel vient, en complément de la vieille description du père Fodéré³¹, infirmer ce propos. Selon ce dernier, la construction du chevet débute rapidement après une donation du comte de Genève. Le père Bourgeois, alors supérieur du couvent, ne fut pas satisfait du résultat, il le trouva « trop petit, fort étroit et si bas que de tous côtés que l'on y veut entrer, il faut descendre plusieurs degrés, et délibéra de le refaire autrement avec le temps. Cependant, il fit *faire la nef* bien plus large et plus relevée depuis ledit chœur en tirant de l'Occident, tendant par-devant la chapelle de Notre-Dame de Grâce ou de

²⁶ GRILLET, 1807, 230.

²⁷ OURSEL, 2008, 135.

²⁸ Oursel 2008, 135.

²⁹ Poncet 1884.

³⁰ Lavorel 1889.

³¹ Fodéré 1619.

Consolation, qui est toujours demeurée en son premier estre du côté du midy ». Raymond Oursel, il y a quelques années, confirma cette chronologie.

Les franciscains de Cluses n'échappent pas au sort réservé aux religieux lors de la Révolution française. A la fin du XVIIIe siècle, ils sont donc très rapidement expulsés de leur couvent. Leur église, sécularisée, est transformée en Temple de la Raison. Elle sert un temps de magasin à grains, fourrages et bois. Un demi siècle plus tard, en 1844, la ville est la proie d'un incendie dévastateur. Tout le bourg est détruit et les victimes ne se comptent plus. L'ancien ensemble conventuel des franciscains, très excentré, est totalement épargné. Il est réquisitionné pour servir de « logement de secours » aux clusiens ayant tout perdu. C'est également suite à cet incendie que l'église va retrouver son affectation religieuse. La vieille paroissiale Saint-Nicolas, située plus au sud, au cœur de la ville dévastée, a sévèrement souffert pendant le sinistre. Elle n'est plus en état d'accueillir le culte. On choisit donc d'effectuer la translation de la paroisse dans le faubourg, dans l'ancienne église des cordeliers³². En 1847, cette dernière change donc de patronyme et devient la nouvelle paroissiale « Saint-Nicolas », encore active aujourd'hui. Les dernières modifications apportées à cet édifice ont lieu au XXe siècle, au début des années 1960. Des réparations et rénovations semblent indispensables et la ville les confie à l'architecte haut-savoyard Maurice Novarina³³. Celui-ci repense totalement le bâtiment, et notamment tout ce qui concerne les décors. Il libère les parois des nombreuses fresques colorées et statues qui, à ses yeux, ne correspondaient pas à la sobriété dont devaient faire preuve les cordeliers.

Le couvent quant à lui, devient propriété de la commune suite à la Révolution. Tout au long du XIXe siècle, il accumule diverses affectations plus ou moins concomitantes : la mairie, une caserne de pompiers, une maison d'arrêt, une brigade de gendarmerie, le casernement des Carabiniers royaux, des ateliers, l'école d'horlogerie ou encore le prétoire³⁴. Il est, dans sa quasi totalité, détruit en 1899³⁵ pour laisser place à la construction du nouvel hôtel de ville. Une partie des élévations semble néanmoins épargnée. Il s'agirait du « corps de logis » appuyé contre le gouttereau occidental du chœur. Ce dernier a accueilli longtemps les répétitions de la chorale municipale au premier étage. Le rez-de-chaussée est actuellement occupé par la sacristie de

³² A.M.C., M 87 : *Église des Cordeliers*, 1844/1847, 1853.

³³ A.M.C., M 90 : *Église Saint-Nicolas : travaux d'urgence en entretien*, 1958/1962.

³⁴ A.M.C., M 27 : *Locaux militaires*, An 2/ 1882.

³⁵ Oursel 2008, 135.

l'église, des sanitaires, un petit cagibi appartenant à la mairie et tout le service municipal de la voirie clusienne.

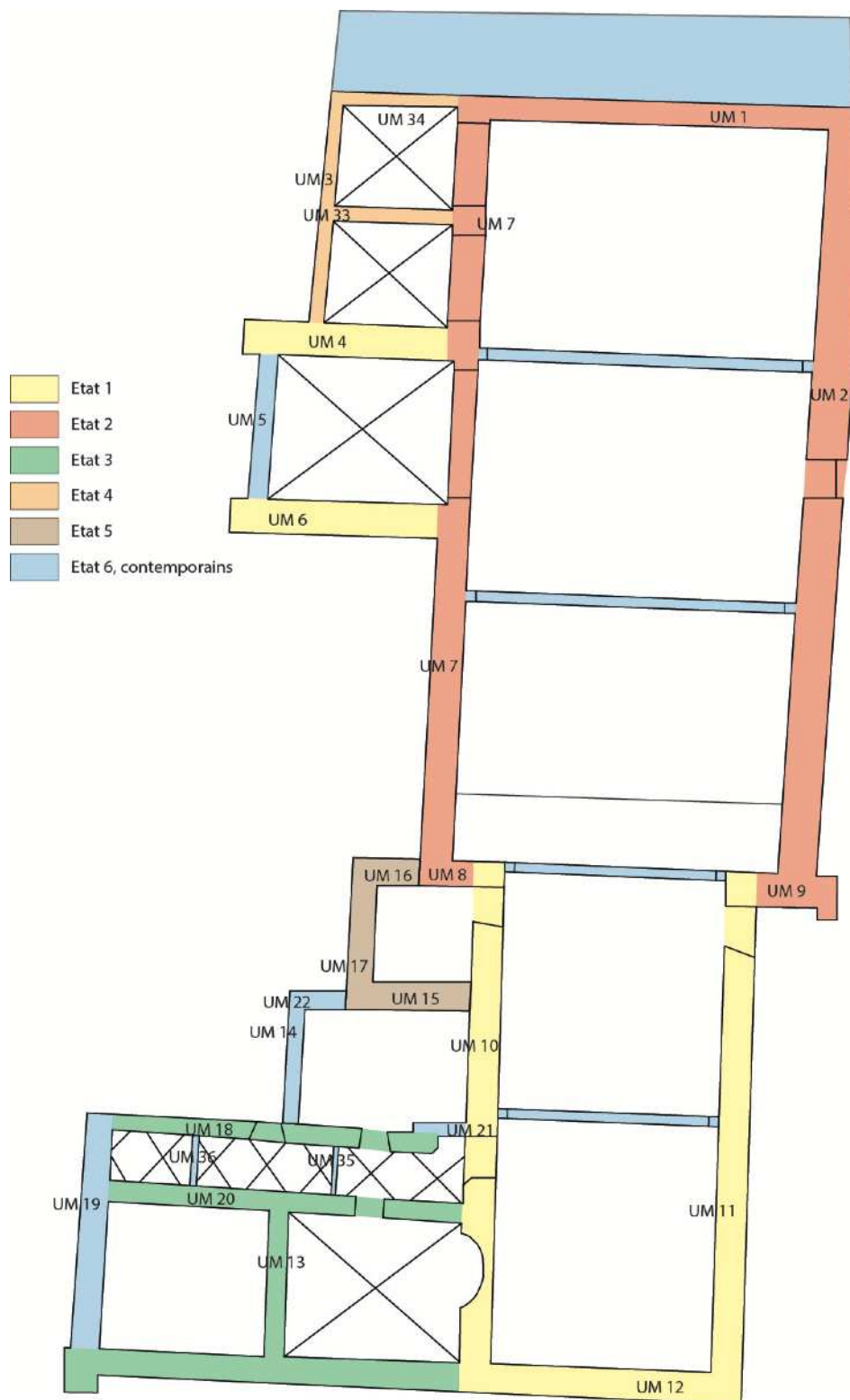


Fig. 155 - Elévations actuelles, chronologie de construction

Un premier bâtiment et la chapelle Notre-Dame de Consolation

Deux chapelles latérales complètent la nef. Leur analyse ne nous permet malheureusement pas de déterminer si l'une d'entre elles est la chapelle citée dans les sources. Pour autant, l'espace méridional semble bien avoir connu un état antérieur avec un voûtement différent, et une petite ouverture au sud. A l'instar de R. Oursel, nous pensons qu'il s'agit effectivement *a minima* de l'emplacement de l'ancienne chapelle originelle de Notre-Dame.

Plus au sud, le chevet pourrait correspondre à un premier édifice de vie des franciscains. Cette forme oblong se retrouve d'ailleurs dans certains bâtiments conventuels encore en élévation aujourd'hui, comme le réfectoire des cordeliers de Paris par exemple. L'existence d'une affectation différente, avant celle du chœur, permet également d'expliquer la présence d'une porte, donnant sur la rue, dans son gouttereau est. Cette rue, très ancienne, semble avoir contraint l'aménagement originel du bâtiment axé nord/sud. Or, pour les franciscains, il est difficile d'envisager une circulation directe entre le chœur et un axe routier. Les circulations des frères dans cette ordre sont en effet plus facilement axés du chœur vers la nef, puis vers une cour des prédications, équivalent du parvis paroissial. En revanche, pour un bâtiment de vie, il n'y a pas d'objection à imaginer une ouverture directe sur la voirie.

Dans une première phase, l'établissement franciscain se composait donc sans doute d'un grand bâtiment rectangulaire d'environ 20m sur 10m, et, plus au nord, d'une petite chapelle Notre-Dame, dont les derniers vestiges correspondraient à l'actuelle chapelle méridionale.

Construction de la nef

Rapidement sans doute, la mise en oeuvre de la nef est engagée. Celle-ci tire depuis le bâtiment quadrangulaire vers le nord, en longeant la chapelle Notre-Dame par l'est. Elle était éclairée par trois imposantes baies aménagées dans la hauteur de l'arc diaphragme créé par sa hauteur plus importante que celle du chevet. La toiture de ce dernier était donc située sous leurs appuis. La consécration de l'église, en 1485, voit également celle de la sacristie et du chapitre. Il est donc envisageable que les bâtiments accolés à l'ouest du chevet datent également de cette

époque. Peut-être pouvons-nous même imaginer l'emplacement de l'ancien chapitre dans le prolongement occidental de l'actuelle sacristie.

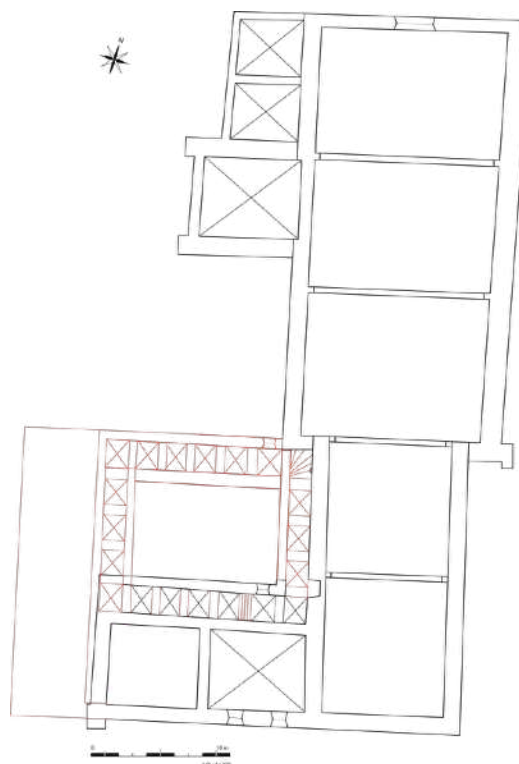


Fig. 156 - Un premier état du cloître?

Un premier état du cloître ?

Un faisceau de petits éléments nous laisse supposer qu'un premier état du cloître a bien pu exister avant celui représenté grossièrement sur les mappes sardes vers 1730. Les plus importants sont ceux prouvant l'existence ancienne d'un espace de type couloir ou petite galerie le long du parement occidental de l'UM10, le gouttereau ouest du chevet. A environ 2m de ce dernier, dans l'alignement méridional du gouttereau occidental de la nef, nous pouvons en effet restituer l'existence ancienne d'une élévation (mur arasé dans la chaufferie, départ d'arc au premier étage du clocher, passage muré dans le couloir voûté,...). Les différences de hauteurs constatées laissent penser qu'un escalier prenait place dans l'épaulement formé entre la nef et le chevet. Associé à la porte ouvrant directement sur le chœur depuis le nord-ouest de ce dernier, les frères pouvaient ainsi accéder rapidement de leur dortoir au chœur. Le couloir était donc sans doute dédoublé en hauteur, ce que semble confirmer la présence du corbeau au premier étage du clocher. En tout état de cause, l'absence de baies sur ce gouttereau prouve que leur aménagement n'était pas envisageable. En revanche, la présence de la petite pièce sans doute utilisée comme

infirmerie laisse supposer qu'une partie du couloir du premier, au sud, à certainement était condamnée pour établir cet espace. La présence d'une fenêtre détermine qu'au nord de l'UM18, il s'agissait, à la différence d'aujourd'hui, d'un espace extérieur.

Le carré claustral au XVIIIe siècle

Le dernier état du cloître a complètement disparu aujourd'hui. Néanmoins quelques indices de sa présence ancienne sont encore repérables sur les murs extérieurs de l'église et dans les sources planimétriques et photographiques. En effet, ces dernières figurent, dès le XVIIIe siècle avec la Mappede sarde un carré claustral déjà beaucoup plus important. La projection donnerait un préau d'environ 15m sur 10m, non plus cantonné près du chevet mais s'étirant du sud au nord le long du gouttereau occidental de la nef et jusqu'à la chapelle méridionale de cette dernière. C'est à cet état qu'il faut rattacher les corbeaux rythmant le parement extérieur du gouttereau ouest du vaisseau principal.

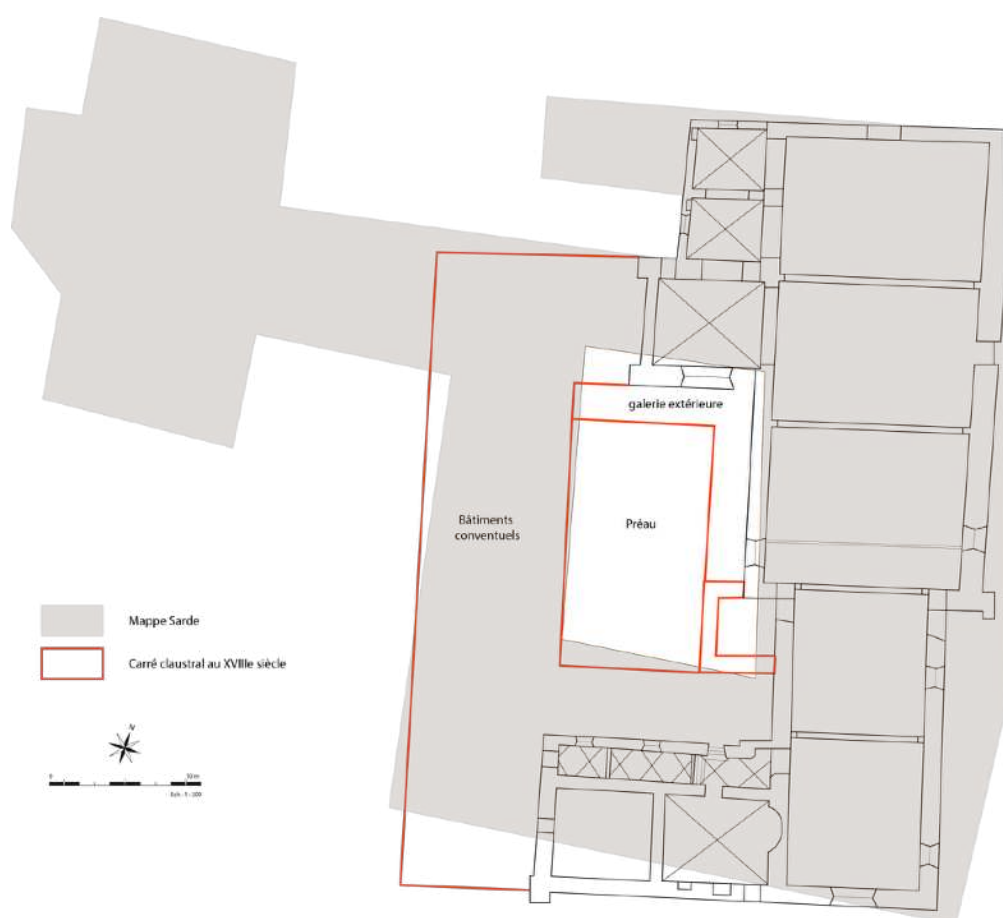


Fig. 157 - Le carré claustral au XVIIIe siècle

C'est sans doute à cette période que les constructeurs décident de repenser la toiture de l'ensemble conventuel, église comprise. Jusqu'alors, celle du chevet était bien plus basse que celle de la nef. Pour l'harmoniser avec les couvertures du cloître, les trois baies méridionales de la nef sont murées et les trois autres murs périphériques du chevet sont surélevés.

Avant la destruction définitive des bâtiments claustraux pour la construction de l'actuelle mairie en 1899, nous l'avons vu, d'autres affectations leur ont été attribuées. Celles-ci ont également modifié le profil général de l'ensemble. Ainsi, c'est à cette époque qu'est construit le « grand corridor » dont le portique encore en élévation au nord de l'église est le dernier vestige.

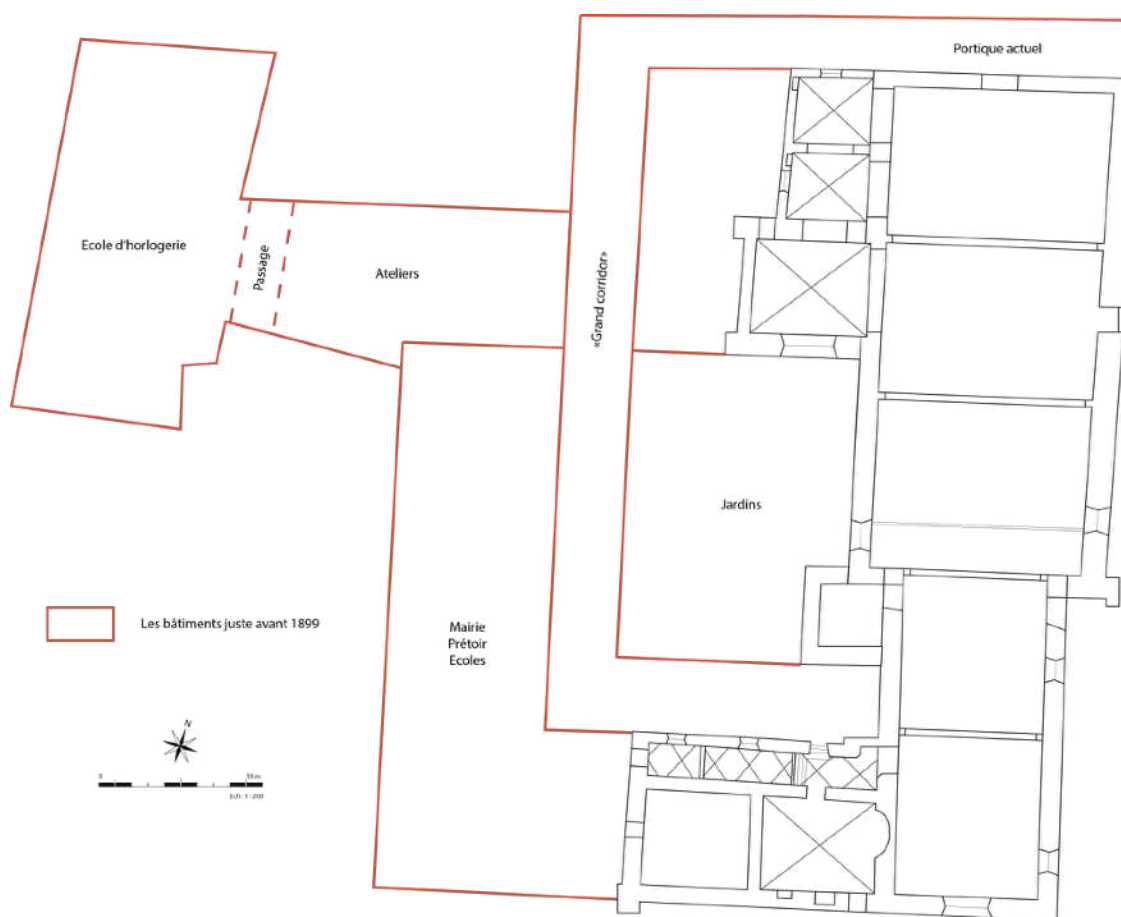


Fig. 158 - Les bâtiments juste avant 1899

D'anciennes cartes postales et photographies aimablement trouvées par Florence Poirier, archiviste communale de Cluses, figurent les bâtiments aujourd'hui disparus.



Fig. 159 - L'école d'horlogerie et une partie des bâtiments anciens



Fig. 160 - L'école d'horlogerie, façade

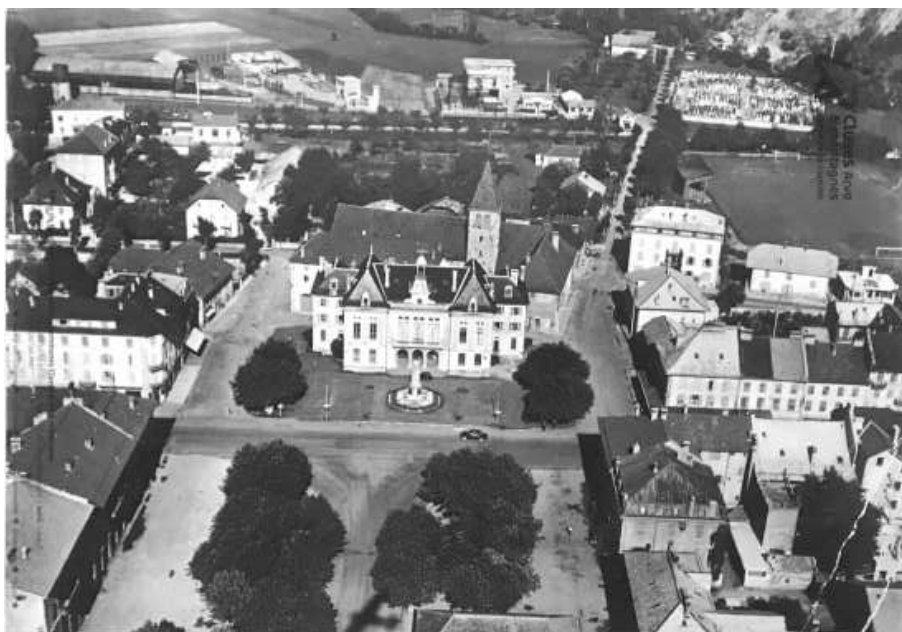


Fig. 161 - Mairie (l'école d'horlogerie a été détruite, mais certains bâtiments sont encore en élévation)



Fig. 162 - Service de secours incendie dans les anciens bâtiments aujourd'hui détruits

Les décors

Terminons par une note sur les décors de l'église. Lorsque les franciscains s'installent à Cluses, ils prennent le parti d'une architecture très sobre, dans le respect des prescriptions de l'Observance à laquelle ils sont rattachés. Pourtant, il semble que l'église ait bel et bien été décorée. Les cartes postales anciennes nous montrent qu'avant les années 1960' et les réfections de Maurice Novarina, de nombreux décors peints anciens recouvraient les murs, des statues ont été montées sur des tablettes, des autels secondaires s'élevaient en plusieurs endroits de l'église. Nous ne pouvons dater ces éléments, mais nous avons tout de même repéré le blason des Savoie et un autre non identifiable faisant penser à des décors de type gothique flamboyant.

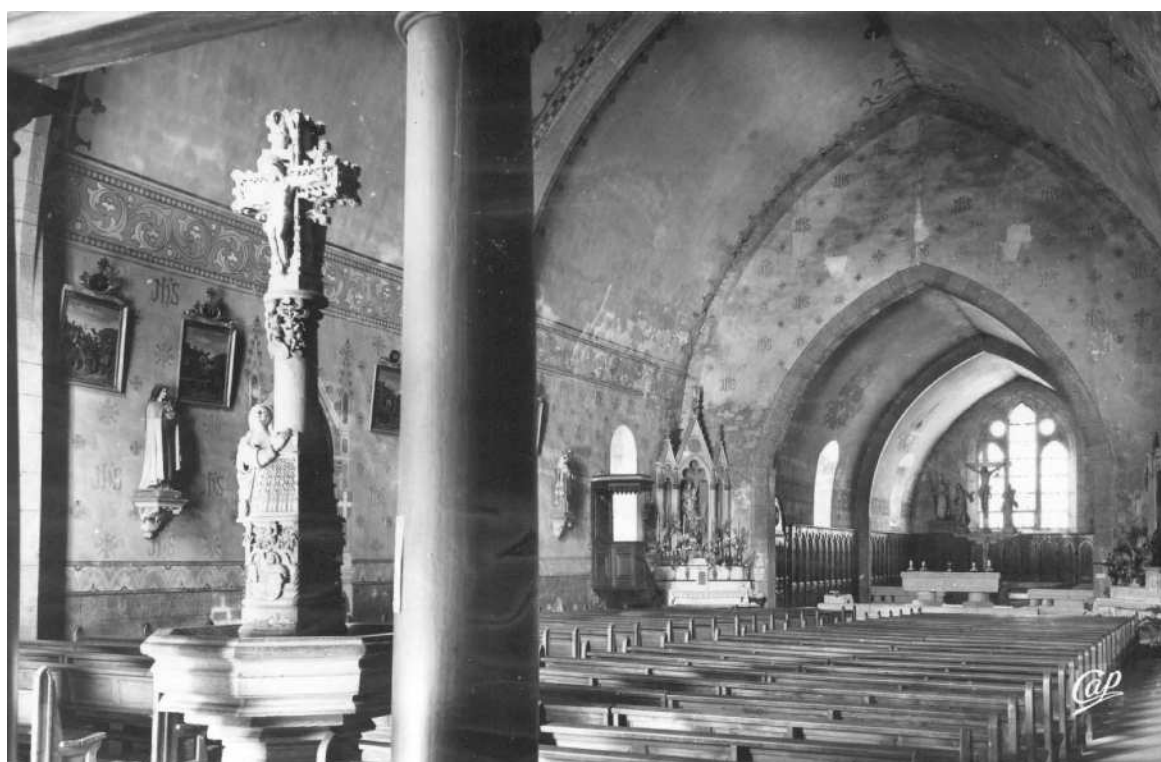


Fig. 163 - Décors peints à l'intérieur avant les années 1960'

Volumes

Vol. 1 - Texte

Vol. 2 - Texte (suite)

Vol. 3 - Plans, représentations et phasages

Vol. 4 - Notices et Règles